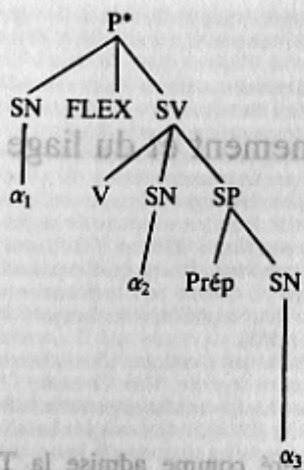
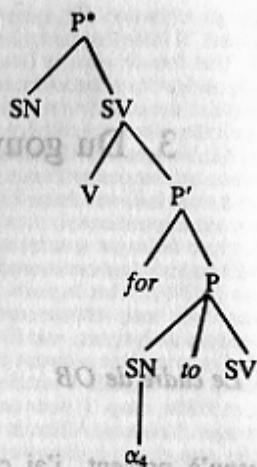




(1) (i)

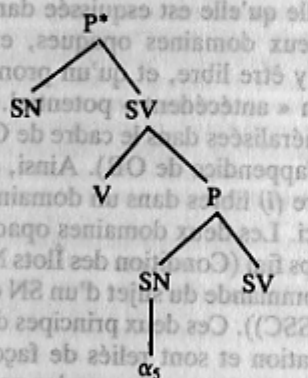


(ii)

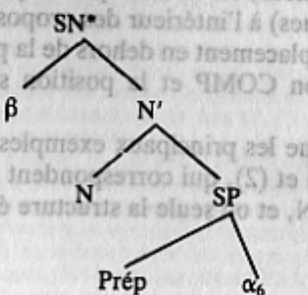


[154]

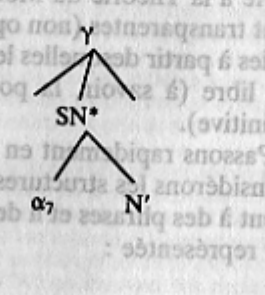
(iii)



(2) (i)



(ii)



Dans les cas où les  $\alpha_i$  sont des anaphores (comme, par exemple, *each other* (« l'un l'autre »)),  $\alpha_1$  ne peut pas être libre dans  $P^*$  si  $FLEX = [[+ Temps], ACC]$  (NIC : \* *we thought* [<sub>P</sub> *each other gave the books to Bill*] (« nous pensions (que) [l'un l'autre avaient donné les livres à Bill] »));  $\alpha_2$  doit être lié par  $\alpha_1$  (SSC : *they introduced each other to Bill* (« ils (se) sont présentés l'un l'autre à Bill »), \* *they expected* [<sub>P</sub> *me to introduce each other to Bill*] (« ils (s')attendaient (à) [moi présenter l'un l'autre à Bill] »));  $\alpha_3$  doit être lié soit par  $\alpha_1$  soit par  $\alpha_2$  (SSC : *they pointed the guns at each other* (« ils ont braqué les fusils vers l'un l'autre »), avec un antécédent ambigu, \* *they expected* [<sub>P</sub> *me to point the gun at each other*] (« ils (s')attendaient (à) [moi braquer le fusil vers l'un l'autre] »));  $\alpha_4$  ne peut être libre dans  $P^*$  (SSC : *they'd prefer* [<sub>P</sub> *for each other to win*] (« ils préféreraient [pour l'un l'autre (de) gagner] », \* *we expected* [<sub>P</sub> *Bill to prefer* [<sub>P</sub> *for each other to win*]] (« nous nous attendions [(à) Bill préférer [pour l'un l'autre (de) gagner] »));  $\alpha_5$  ne peut être libre dans  $P^*$  (SSC : *we believed* [<sub>P</sub> *each other to be incompetent*] (« nous croyions [l'un l'autre être incompetent] », \* *we expected* [<sub>P</sub> *him to believe* [<sub>P</sub> *each other to be incompetent*]] (« nous (nous) attendions [(à) lui croire [l'un l'autre être incompetent] »)).

En (2),  $\alpha_6$  ne peut être libre dans  $SN^*$  si  $\beta$  est un  $SN$  sujet (SSC : *their stories about each other* (« leurs histoires à propos de l'un l'autre »), \* *we heard* [<sub>SN</sub> *his stories about each other*] (« nous avons entendu [ses histoires à propos de l'un l'autre] », *we heard* [<sub>SN</sub> *some stories about each other*] (« nous avons entendu [quelques histoires à propos de l'un l'autre] »));  $\alpha_7$  ne peut pas être libre dans le domaine du sujet de  $\gamma$ , que  $\gamma$  soit égal à  $P$  ou à  $SN$  (SSC : *we read* [<sub>SN</sub> *each other's books*] (« nous lisons [l'un l'autre-gén. livres] »), \* *they expected* [<sub>\gamma</sub> *me to read* [<sub>SN</sub> *each other's books*]] (« ils (s')attendaient [(à) moi lire [l'un l'autre-gén. livres]] ») (ils s'attendaient à ce que je lise les livres l'un de l'autre), \* *they read* [<sub>\gamma</sub> *my reviews of* [<sub>SN</sub> *each other's books*]] (« ils ont lu [mes comptes rendus (de) [l'un l'autre-gén. livres]] »), *they read* [<sub>\gamma</sub> *reviews of* [<sub>SN</sub> *each other's books*]] (« ils ont lu [des comptes rendus [l'un l'autre-gén. livres]] »).

Les exemples de (2) illustrent le fait que c'est une propriété configurationnelle — vraisemblablement la c-commande — qui détermine le fonctionnement de la Théorie du Liage, et non pas une

exigence, pour les anaphores (ou les pronominaux comme nous le verrons ci-dessous), de se chercher soit un sujet, soit un objet, pour antécédent, ces notions étant définies indépendamment des propriétés configurationnelles. Ainsi, dans les nominaux qui correspondent à des constructions verbales, la relation antécédent-anaphore peut être établie quand l'anaphore est à l'intérieur de la tête N' (comme dans *their* [<sub>N'</sub> *hatred of each other*] (« leur [haine de l'un l'autre] »), *their* [<sub>N'</sub> *admiration for each other's work*] (« leur [admiration pour l'un l'autre-gén. travail] »), etc.), mais pas lorsque l'anaphore se trouve en dehors de ce N', puisque en ce cas la c-commande serait violée (comme par exemple dans \**their departure after each other's parties* (« leur départ après l'un l'autre-gén. fêtes »)). De même, quand les propriétés configurationnelles sont respectées, la relation entre le SN possessif et la tête nominale peut être tout à fait arbitraire (comme par exemple dans *their attitudes towards each other* (« leurs attitudes envers l'un l'autre »), ... *towards each other's friends*, (« ... envers l'un l'autre-gén. amis »), *their pleasure in each other's company* (« leur plaisir dans l'un l'autre-gén. compagnie »), *their stories about each other* (« leurs histoires à propos de l'un l'autre »), etc.). Bien que d'autres facteurs interviennent, qui introduisent un certain degré d'incertitude dans les jugements de grammaticalité, il semble que le principe fondamental de fonctionnement soit bien celui qui vient d'être indiqué ci-dessus.

Si nous avons [<sub>SV</sub> V-ing  $\alpha_6$ ] au lieu de N' dans (21), la situation est essentiellement la même. Supposons que nous ayons [<sub>SV</sub> V-ing...] à la place de N' dans (21), comme par exemple dans (3) :

- (3) \*we preferred [<sub>SN'</sub> each other's reading the book]  
« nous préférons [l'un l'autre-gén. lisant le livre] »

Cet exemple est agrammatical, contrairement à ce qui est prédit dans le cadre de OB.

Dans les cas où  $\alpha_1$  est un pronom, la situation est inversée. Ce pronom doit être libre là où l'anaphore correspondante ne peut pas l'être. La seule exception est  $\alpha_7$  dans (21), qui peut être lié dans  $\gamma$  (*they read* [<sub>SN'</sub> *their books*] (« ils lisent [leurs livres] »)). Ainsi, dans (4), *she* (*her*) (« elle (sa) ») peut référer à *Mary* dans P\* et SN\* et *he*

(*him*) (« il (lui) ») a une référence disjointe de celle de *John* et n'est pas dans la portée de *everyone* :

- (4) (i) Mary thought [<sub>P</sub> she gave the books to Bill] ((11), *she* =  $\alpha_1$ )  
« Mary pensait (que) [elle avait donné les livres à Bill] »  
(ii) John (everyone) introduced him to Bill ((11), *him* =  $\alpha_2$ )  
« John (tout le monde) a présenté lui à Bill »  
(iii) Mary expected [<sub>P</sub> me to introduce her to Bill] ((11), *her* =  $\alpha_2$ )  
« Mary (s')attendait [(à) moi présenter elle à Bill] »  
(iv) everyone introduced John to him ((11), *him* =  $\alpha_3$ )  
« tout le monde a présenté John à lui »  
(v) Mary expected [<sub>P</sub> me to point the gun at her] ((11), *her* =  $\alpha_3$ )  
« Mary (s')attendait [(à) moi braquer le fusil vers elle] »  
(vi) John (everyone) would prefer [for him to win] ((11), *him* =  $\alpha_4$ )  
« John (tout le monde) préférerait [pour lui (de) gagner] »  
(John (tout le monde) préférerait qu'il gagne)  
(vii) Mary expected [<sub>P</sub> Bill to prefer [for her to win]] ((11), *her* =  $\alpha_4$ )  
« Mary (s')attendait [(à) Bill préférer [pour elle de gagner]] »  
(Mary s'attendait à ce que Bill préfère qu'elle gagne)  
(viii) John (everyone) believed [him to be incompetent] ((11), *him* =  $\alpha_5$ )  
« John (tout le monde) croyait [lui être incompetent] »  
(John (tout le monde) croyait qu'il était incompetent)  
(ix) Mary expected [Bill to believe [her to be incompetent]] ((11), *her* =  $\alpha_5$ )  
« Mary (s')attendait [(à) Bill croire [elle être incompetente]] »  
(Mary s'attendait à ce que Bill croie qu'elle était incompetente)  
(x) John's (everyone's) stories about him ((21), *him* =  $\alpha_6$ )  
« John-gén. (tout le monde-gén.) histoires à propos de lui »  
(les histoires de John (de tout le monde) à propos de lui (soi))  
(xi) Mary heard [<sub>SN'</sub> Bill's stories about her] ((21), *her* =  $\alpha_6$ )  
« Mary a entendu [Bill-gén. histoires à propos d'elle] »  
(Mary a entendu les histoires de Bill à propos d'elle)

- (xii) John (everyone) heard [<sub>SN</sub> some stories about him] ((2i),  
 him =  $\alpha_6$ )  
 « John (tout le monde) a entendu [des histoires à propos de lui  
 (soi)]<sup>2</sup> »

Ces exemples sont les contreparties respectives des exemples précédents où *each other* était employé.

Les expressions R (c'est-à-dire les Noms et les variables) doivent être libres partout. La trace d'un SN se comporte exactement comme l'anaphore *each other* dans (1), mais elle est soumise à des contraintes supplémentaires, comme nous l'avons vu au chapitre 2. Ainsi, dans la position  $\alpha_3$ , une trace de SN ne peut avoir  $\alpha_2$  comme antécédent, conséquence du  $\theta$ -critère et du Principe de Projection, qui rendent impossible le mouvement vers une position sous-catégorisée. Ce cas excepté, la trace de SN ne peut apparaître en  $\alpha_3$  — et dans des cas parallèles où  $\alpha_2$  n'est pas présent — que si les conditions qui permettent l'occurrence de prépositions orphelines (cf. section 5.2) sont respectées. La trace d'un SN ne peut apparaître en  $\alpha_4$  en raison des exigences imposées aux traces par la Théorie du Gouvernement. Nous reviendrons ci-dessous sur ce type de cas. Les conditions qui régissent l'occurrence des prépositions orphelines excluent une trace de SN de la position  $\alpha_6$  en (2), et d'autres conditions l'excluent de la position  $\alpha_7$  dans (2) (cf. 3.2.1 (18)). Ainsi, les seules positions possibles pour une trace de SN sont  $\alpha_1$ ,  $\alpha_2$  et  $\alpha_5$  (et les positions équivalentes dans des structures correspondantes avec un prédicat à montée dans la phrase matrice P\*), ainsi que  $\alpha_3$ , si les conditions qui régissent l'occurrence des prépositions orphelines sont remplies. Dans ces positions, la trace de SN a le même comportement que les anaphores lexicales.

*PRO* se comporte comme les autres anaphores vis-à-vis de l'opacité, mais il doit satisfaire à la condition supplémentaire de n'être pas gouverné (cf. 2.4.1-2). Ses propriétés ne sont que partiellement appréhendées dans le cadre de OB, comme nous l'avons vu plus haut. Notons, en passant, que *PRO* peut également apparaître dans FLEX sous la forme de ACC, et peut-être aussi dans COMP, quoique cette dernière possibilité soit directement liée au type de solution qui sera apportée aux questions examinées à la section 2.6.

Ce sont là les exemples de base, dont devra traiter la Théorie du Liage, bien qu'il reste également d'autres cas à examiner, qui soulèvent des questions sur lesquelles nous reviendrons ci-dessous. Au chapitre 4, nous examinerons quelques contraintes supplémentaires imposées aux variables dans la position  $\alpha_1$  de (1).

La série d'hypothèses formulées dans OB présente plusieurs propriétés souhaitables, et est largement corroborée par les faits. Elle soulève néanmoins un certain nombre de problèmes techniques et conceptuels, dont certains ont déjà été mentionnés. Les problèmes techniques concernent au premier chef certaines différences inexplicables entre *PRO* d'une part, la trace de SN et les anaphores lexicales d'autre part (la distinction entre ces deux dernières catégories se ramenant à la Théorie du Cas). Les positions de *PRO* sont dans une large mesure déterminées par les principes de liage pertinents pour les anaphores. *PRO*, comme les autres anaphores, peut apparaître dans la position sujet d'une infinitive ou d'un SN, état de fait qui fournit un appui capital à l'hypothèse du Principe de Projection. La relation anaphore-antécédent de *PRO* n'est cependant pas soumise aux principes de liage dans les cas de contrôle à « longue distance », comme par exemple dans (5)<sup>3</sup> :

- (5) they thought I said that [*PRO* { to feed }  
 { feeding } each other] would be  
 difficult  
 « ils pensaient (que) j'avais dit que [*PRO* (se) nourrir / (se) nourrissant l'un l'autre] serait difficile »

Dans (5), *they* est l'antécédent de *PRO*, ce qui constitue une violation de la SSC dans le cadre de OB. En outre, les principes de liage de OB n'expliquent pas pourquoi *PRO* peut apparaître dans certaines positions où une trace est exclue, comme par exemple dans (6), où *t* est la trace de *John*. Ils n'expliquent pas non plus pourquoi *PRO* est exclu de certaines positions qui acceptent des anaphores lexicales, comme par exemple dans (7) :

- (6) (i) (a) John tried [*PRO* to win]  
 « John a essayé (de) [*PRO* gagner] »  
 (b) \*John tried [*t* to win]  
 « John a essayé (de) [*t* gagner] »

- (c) it is difficult [*PRO* to win]  
« il est difficile (de) [*PRO* gagner] »
- (d) \*John is difficult [*t* to win]  
« John est difficile (de) [*t* gagner] »
- (ii) (a) John wanted [*PRO* to win]  
« John voulait [*PRO* gagner] »
- (b) \*John wanted [*t* to win]  
« John voulait [*t* gagner] »
- [157] (c) \*John was wanted [*t* to win]  
« John était voulu [*t* gagner] »
- (iii) (a) it is unclear [how *PRO* to solve the problem]  
« il n'est pas clair [comment *PRO* résoudre le problème] »
- (b) \*John is unclear [how *t* to solve the problem]  
« John n'est pas clair [comment *t* résoudre le problème] »
- (7) (i) \*they expected that pictures of *PRO* would be on sale  
« ils s'attendaient à ce que des photos de *PRO* soient en vente »
- (ii) they expected that pictures of each other would be on sale  
« ils s'attendaient à ce que des photos de l'un l'autre soient en vente »

Nous savons que, dans les exemples (6ib), et (6iib), la trace est exclue, du fait que des non-arguments ne peuvent apparaître dans la position sujet de la phrase matrice. Le cadre de OB suggère que (7i) est exclu par une Condition de Sous-Jacence sur les catégories vides, mais cette hypothèse est falsifiée par le type de contrôle à longue distance illustré en (5).

Nous avons donc proposé, à la section 2.4, de rendre compte des exemples de (7) à l'aide d'un principe qui spécifie que *PRO* doit être non gouverné. Ce principe est une partie intégrante d'un principe plus général concernant le gouvernement des catégories vides. Il s'agit du principe 2.4.1(13) (= 2.9(4)) selon lequel une catégorie vide est *PRO* si et seulement si elle n'est pas gouvernée, et qu'elle est une trace si et seulement si elle est gouvernée. Ce principe est suffisamment général pour être conçu comme un principe irréductible de la Théorie du Gouvernement. Il serait néanmoins intéressant de voir jusqu'à quel point on peut le relier à d'autres principes du

cadre de GB. Comme nous le verrons ci-dessous, la partie de ce principe qui concerne *PRO* peut en fait être dérivée des principes de la Théorie du Liage quand ceux-ci sont formulés d'une manière qui permet aussi de résoudre les autres problèmes mentionnés.

Il y a, dans le cadre de OB, d'autres problèmes de nature plus conceptuelle. En premier lieu, il y a dans ce système, de même que dans certaines versions antérieures d'idées apparentées, de nombreuses redondances. Ce fait a en partie motivé le développement de solutions de rechange très intéressantes par Jan Koster et Richard Kayne<sup>4</sup>. La Théorie du Cas et la Théorie du Liage, par exemple, ont des propriétés assez similaires. Considérons les trois positions de base d'un SN dans P : il s'agit de la position du sujet nominatif d'une phrase à temps fini, de la position sujet d'une infinitive et de la position complément d'un verbe. La Théorie du Cas caractérise le sujet d'un infinitif comme la seule position non marquée pour le Cas. La Théorie du Liage définit indépendamment cette même position comme le seul domaine transparent.

J'ai mentionné, dans une note de OB (la note 30), que, si l'on stipulait que *PRO* ne peut avoir de Cas, l'on pourrait caractériser les propriétés de *PRO*, dans les questions indirectes et dans d'autres structures à contrôle, en termes de la Théorie du Cas plutôt qu'en termes de la Théorie du Liage. Cela permettrait à *PRO* d'apparaître dans la seule position transparente, à savoir la position sujet d'une infinitive. J'avais alors écarté cette possibilité parce qu'elle ne pouvait pas être généralisée à d'autres cas de liage, et que la stipulation de cet état de fait me semblait plutôt « *ad hoc* ». La ressemblance entre les propriétés structurales du Cas et les propriétés du liage ne paraît pourtant pas fortuite, et on peut donc se demander si l'opacité ne devrait pas être ramenée, d'une manière ou d'une autre, à la Théorie du Cas, comme on l'a fait pour la Condition du Temps Fini (Condition des Îlots Propositionnels), qui, dans le cadre de OB, a été reformulée dans les termes de la Théorie du Cas, ce qui a donné la NIC (Condition des Îlots Nominatifs).

[158] On peut aussi se demander comment on pourrait expliquer le fait que les deux domaines d'opacité se trouvent être d'une part le sujet d'une phrase à temps fini et d'autre part le domaine de *c*-commande du sujet de toute catégorie. Selon la formulation qui en est donnée dans OB et dans les travaux antérieurs effectués dans la même

perspective, ces deux domaines opaques ne sont nullement reliés l'un à l'autre, et, qui plus est, leur définition respective n'est fondée que sur des notions fonctionnelles assez vagues. Il est évident que certains des principes de GU devront être simplement stipulés, du moins si la faculté du langage est un système cognitif indépendant. On constate bien sûr que les deux principes de liage proposés permettent de rendre compte d'une série assez impressionnante d'observations; de plus, comme il est souhaitable, ils entrent en relation avec d'autres principes de la grammaire, comme nous l'avons noté plus haut. Il est néanmoins raisonnable de se demander s'il n'existe pas de principes plus fondamentaux à partir desquels on pourrait dériver la distribution entre transparence et opacité.

Un troisième problème se pose lorsqu'on examine, d'une part, certaines asymétries entre la NIC et la SSC, et, d'autre part, des faits qui semblent révéler une contradiction interne à la NIC: Rizzi (1978b) a observé que, dans des langues comme l'italien, qui tolèrent certaines violations de la contrainte des Îlots *Qu* (à savoir, dans le cadre de sa théorie, des violations qui découlent du fait que c'est *P'*, et non *P*, qui est pris pour borne catégorielle pour la Sous-Jacence), la SSC ne s'applique pas au Mouvement *Qu*, comme on le voit dans (8):

- (8) tuo fratello, a cui mi domando [che storie abbiano raccontato t], era molto preoccupato  
« ton frère, à qui je me demande [quelles histoires (ils) ont racontées t], était très préoccupé »

Ici, le syntagme *Qu*, *a cui* se déplace en une seule étape dans la position qui est la sienne en S-structure, à partir de la position marquée par la trace *t*. Ce déplacement viole la SSC. Cette violation paraît en fait très naturelle, si l'on prend en compte la similitude entre variables et Noms, qui est illustrée, par exemple, dans les cas de croisement fort, au sens où l'entend Wasow (1972, 1979) modifiant des idées de Postal (1971). Comme le font en outre remarquer Freidin et Lasnik (1979a), la similitude entre variables et Noms, révélée par le phénomène du croisement fort, s'étend au domaine du Temps, c'est-à-dire à la NIC. Dans (9) par exemple, la variable *t* ne peut être coïncidée avec le pronom *he*:

- (9) (i) who did he say [Mary kissed t]  
« qui a-t-il dit (que) [Mary avait embrassé t] »  
(ii) who did he say [t kissed Mary]  
« qui a-t-il dit (qui) [t avait embrassé Mary] »

La NIC et la SSC sont donc semblables à cet égard. Ni l'une ni l'autre ne s'applique aux variables, qui dans ces constructions se comportent de la même façon que les Noms.

Il semble néanmoins que, dans certains cas, le Mouvement *Qu* observe la NIC — ou, comme je le suggérerai plus loin, une condition qui lui ressemble beaucoup. On constate, en effet, que le Mouvement *Qu* hors d'une proposition est impossible à partir de la position d'un sujet nominatif, dans des constructions où le mouvement *Qu* à partir du domaine d'un sujet est possible. Comparons, par exemple, la traduction en anglais de (8) (\**your brother, to whom I wonder [which stories they told] was very troubled*) avec (10):

- [159] (10) the men, who I wonder [which stories t told to your brother], were very troubled  
« les hommes, que je me demande [quelles histoires t ont racontées à ton frère], étaient très préoccupés »

Dans (10), le syntagme *Qu*, *who* se déplace à partir de la position marquée par *t*, tout comme *to whom* se déplace de la position marquée par *t* dans la traduction en anglais de (8). Il est évident que le statut de ces deux phrases est tout à fait différent, et cela, même dans les dialectes où (8) est inacceptable à cause d'une violation de la Condition des Îlots *Qu*. Il semble que, dans (10), la NIC s'applique en dépit des conditions qui conduisent à des violations des Îlots *Qu* (une théorie de la Sous-Jacence, avec *P* comme borne catégorielle). Nous avons donc une asymétrie entre la NIC et la SSC. La première de ces conditions semble s'appliquer d'une manière ou d'une autre au Mouvement *Qu*, alors que ce n'est pas le cas de la seconde. De plus, si des exemples tels que (10) paraissent de prime abord indiquer que la NIC s'applique à une variable laissée par un Mouvement *Qu*, l'exemple (9ii) indique clairement le contraire.

Les effets de la NIC (ou de quelque condition qui y ressemble) sur le Mouvement *Qu*, qu'on observe en (10), ne peuvent être directement observés en italien en raison de l'interaction de la NIC avec le paramètre du sujet nul. Ce phénomène, cependant, est clair en français (cf. Sportiche (1979) qui étend la théorie de Rizzi au français), et s'observe également en anglais, comme l'indiquent les exemples (8) et (10). Il est assez difficile de détecter ce phénomène en anglais, à cause des effets de la Contrainte des Îlots *Qu*, qui rend les phrases pertinentes plus ou moins inacceptables, mais on peut néanmoins l'observer dans des exemples comme (8) et (10), ou dans des structures où, pour une raison quelconque, la Contrainte des Îlots *Qu* s'applique de façon plus relâchée. Nous trouvons dans ces exemples une forte différence entre l'extraction à partir de la position d'un sujet nominatif et l'extraction à partir d'autres positions. Soit les exemples (11) :

- (11) (i) this book, I wonder how well John understands  
« ce livre, (que) je me demande à quel point John comprend »  
(ii) these men, I wonder how well John knows  
« ces hommes, (que) je me demande à quel point John connaît bien »  
(iii) what did John wonder how well Bill did  
« qu'est-ce que John se demandait à quel point Bill a bien fait »  
(iv) what does John know how Bill did  
« qu'est-ce que John sait comment Bill a fait »

Dans chacun de ces exemples, la proposition enchâssée est de la forme (12), où *t* est la trace de l'élément qui est extrait de la proposition, et où nous omettons la trace de *how (well)* :

- (12) [<sub>P</sub> [how (well)] [<sub>P</sub> SN V *t*]]

Considérons, par contraste, les exemples (13) dont la proposition enchâssée est de la forme (14) :

- (13) (i) John, I wonder how well understands this book  
« John, je me demande à quel point comprend ce livre »

- (ii) John, I wonder how well knows these men  
« John, je me demande à quel point connaît bien ces hommes »  
(iii) who did John wonder how well did his work  
« qui John s'est-il demandé à quel point faisait bien son travail »  
(iv) who does John know how did his work  
« qui est-ce que John sait comment a fait son travail »  
(14) [<sub>P</sub> [how (well)] [<sub>P</sub> *t* V SN]]

[160] Si les phrases de (11) sont quelque peu marginales, des exemples tels que (13) sont complètement inacceptables, et vont de pair avec (10). En résumé, l'extraction hors de l'îlot *Qu* à partir de la position d'un sujet nominatif reste impossible, même dans des constructions où la Contrainte sur les Îlots *Qu* s'applique de façon plus relâchée.

Ces observations indiquent que la Contrainte des Îlots *Qu* a deux composants tout à fait distincts<sup>5</sup>. L'un est lié au choix des bornes catégorielles dans la théorie de Rizzi. Le second, illustré par (10) et (13), se rapporte à quelque chose d'autre — peut-être la NIC, comme on pourrait le supposer en comparant (12) à (14), puisque ce dernier semble de prime abord constituer une violation de la NIC. On en déduit donc que, si le Mouvement *Qu* n'est pas contraint par la SSC, il est apparemment contraint par la NIC. On ne voit cependant pas clairement, dans le cadre de OB, pourquoi cette asymétrie devrait exister, et le fait que la trace d'un constituant *Qu* ne paraît être assujettie ni à la NIC, ni à la SSC dans les contextes de croisement fort ne fait que souligner l'étendue du problème.

Nous sommes donc amenés à conclure que, dans le cadre de OB et des travaux antérieurs effectués dans la même perspective, la NIC exprime une fausse généralisation, et, qu'en fait, deux principes distincts interviennent dans l'ensemble des phénomènes traités par cette condition. Poursuivons donc cette ligne de recherche, en limitant la NIC proprement dite aux phénomènes pour lesquels on trouve une symétrie complète entre la NIC et la SSC. Nous dirons alors que les variables échappent à la NIC et à la SSC, tandis que les traces de SN sont soumises à l'une comme à l'autre de ces conditions. Il doit donc y avoir un principe distinct qui rend compte du fait que le Mouvement *Qu* semble bien être soumis à quelque

chose qui ressemble à la NIC, dans le cas de (10) et de (13). Je reviendrai sur ce principe distinct — appelons-le « résidu de la NIC » (RES(NIC)) — au chapitre 4, où l'on verra qu'il est lié à la question que pose le gouvernement d'une trace. Là où il y a symétrie entre NIC et SSC, par contre, il est raisonnable de supposer que les phénomènes observés sont du ressort de la Théorie du Liage.

Des exemples tels que (10) et (13) rappellent le Filtre \**[that-t]* de Chomsky et Lasnik (1977) et l'ensemble des phénomènes qui y sont associés : possibilité d'effacement du sujet, inversion libre du sujet, etc. Ces exemples donnent à penser que la NIC et le Filtre \**[that-t]* sont des phénomènes liés, possibilité étudiée par Taraldsen (1978b) et poursuivie par Pesetzky (1978b), qui a développé d'une manière différente l'idée de Taraldsen selon laquelle le Filtre \**[that-t]* peut être ramené à la NIC. Kayne (1980a) a développé à la même époque une approche différente, et indépendante, pour expliquer les phénomènes liés au Filtre \**[that-t]* en termes de la NIC — ou plutôt, dans les termes de la modification de la NIC qu'il propose. Ces diverses recherches ont aussi été motivées par un autre aspect problématique du cadre de OB, à savoir le caractère curieux du Filtre \**[that-t]*. Comme nous l'avons déjà noté, il est clair que certaines propriétés de GU doivent être stipulées, et cette stipulation particulière sert effectivement à unifier nombre de phénomènes liés à « l'extraction à longue distance » des sujets nominatifs. Le Filtre \**[that-t]* a néanmoins un aspect si étrange que l'on aimerait certainement le faire dériver de principes plus naturels. Au chapitre 4, je développerai une hypothèse qui permettra de dériver ce filtre d'une formulation adéquate du principe RES(NIC).

- [161] Rappelons que le Filtre \**[that-t]* ne s'applique pas dans les langues qui autorisent des sujets nuls (comme l'exprime la « généralisation de Perlmutter » (cf. Chomsky et Lasnik (1977))). Continuons à nous référer à cette option de GU en utilisant le terme de « Paramètre du Sujet Nul ». Plusieurs propriétés des langues se regroupent de façon naturelle au regard de ce paramètre, notamment l'applicabilité du Filtre \**[that-t]*. Nous aimerions expliquer ce faisceau de propriétés à l'aide d'un paramètre unique, qui devrait se rapporter au principe RES(NIC). Je reviendrai sur ces sujets au chapitre 4.

Un autre aspect de la théorie de OB où une amélioration est souhaitable est celui des conventions d'indiciation. Si ces dernières fonctionnent fort bien, elles sont trop compliquées, et il est bon de se demander s'il n'est pas possible d'éliminer entièrement le concept d'« indice anaphorique » au profit de quelque notion plus fondamentale et plus simple, tout en conservant les propriétés adéquates du système de OB.

Une question liée à la précédente se pose à propos de la référence disjointe. On sait que les pronoms doivent être disjoints en référence, essentiellement dans les conditions où les anaphores doivent obligatoirement avoir un antécédent. Comme nous l'avons montré ci-dessus, cet état de choses semble bizarre. Pourquoi les langues devraient-elles avoir cette forme particulière, qui est cause de la complexité des conventions d'indiciation et de la notion de « (i) libre » telle qu'elle est définie dans OB ? Les pronoms ne devraient-ils pas être envisagés en termes de coréférence, comme le sont les réciproques, plutôt qu'en termes de référence disjointe ? Ici encore, il est intéressant de se demander si une autre approche ne rendrait pas compte de ces phénomènes de façon plus naturelle.

En bref, j'ai mentionné six problèmes théoriques qui se posent dans le cadre de OB : (1) un problème de redondances, et plus particulièrement celui des redondances entre Théorie du Cas et Théorie du Liage ; (2) l'explication du fait que le sujet d'un Temps et le domaine d'un sujet constituent les deux domaines opaques ; (3) l'impossibilité d'établir une correspondance entre Théorie du Mouvement et Théorie du Liage, comme on le constate à propos des phénomènes que j'ai attribués à RES(NIC) ; (4) comment dériver le Filtre \**[that-t]* de considérations plus fondamentales, et comment le relier à RES(NIC) tout en déterminant la nature exacte du « Paramètre du Sujet Nul » ; (5) la simplification des conventions d'indiciation ; (6) le problème de trouver une explication plus naturelle à la relation entre coréférence et référence disjointe. Il y a en outre certains problèmes techniques que je n'ai pas mentionnés, et que je n'étudierai pas dans le détail ici.



## 3.2. Le cadre de GB

[162] Je voudrais maintenant présenter une nouvelle façon de traiter les problèmes qu'on vient de passer en revue. Cette approche me semble s'appuyer sur des principes plus systématiques que ceux de OB. Je m'attacherai en particulier à montrer comment cette nouvelle approche traite de ces problèmes, et j'examinerai certaines de ses conséquences empiriques. Comme au chapitre 2, je procéderai par étapes, en commençant par une esquisse des idées de base ; j'envisagerai ensuite certaines extensions de ces idées de base, les problèmes qu'elles soulèvent, et leurs ramifications. Au cours de cette discussion, je reviendrai sur des notions introduites au chapitre 2 et je montrerai comment on pourrait les développer. A ce stade, les problèmes posés deviennent bien sûr assez complexes, et certaines décisions concernant des questions de mise en œuvre technique peuvent avoir des conséquences variées dans divers domaines de la grammaire.

## 3.2.1. Le concept de gouvernement

La section 2.3 présentait un examen préliminaire des Théories du Cas et du Gouvernement et des rapports entre ces deux théories. Considérons maintenant ces questions de plus près. Le concept de base à développer est celui de gouvernement. Soit les exemples suivants :

- (1) (i) [SV V SN (SN')]  
 (ii) [SP Prép SN]  
 (iii) [P' for [P SN<sub>1</sub> to [SV V SN<sub>2</sub>]]]  
 (iv) [SX X [P SN to SV]]  
 (v) [SV V [P' COMP [P SN FLEX SV]]]  
 (vi) [SV V [SN<sub>1</sub> SN<sub>2</sub>'s N]]  
 (vii) [SV V [SA A (of) SN]]  
 (viii) [SV V [SP Prép SN]]

Dans (i), V gouverne le SN (et le SN'). Dans (ii), Prép gouverne le SN. Dans (iii), le complémenteur prépositionnel *for* [en fr. *pour* ou *de*, *NdT*] gouverne SN<sub>1</sub> mais pas SN<sub>2</sub>, ce dernier étant gouverné par

V. Dans (iv), X gouverne le SN, X pouvant être un verbe comme *believe* qui entraîne l'effacement de P', (cas marqué en anglais), ou un verbe à montée normal comme *seem* (ou un prédicat à montée comme *certain*, *likely*) ; SX sera alors soit SV soit SA, et X, V ou A. Il y a également quelques cas de prédicats à montée nominale, généralement plus idiomatiques (comme par exemple *John is a cinch to win* (« John est une bride à gagner ») (il est facile pour John de gagner)). Notons que (iii) est similaire à (iv), dont il est un cas particulier, si l'on prend COMP comme la tête de P'. Les structures (iii) et (iv), où le V de (iv) est un verbe marqué, comme *believe* en anglais, sont des exemples de marquage de Cas exceptionnel. Dans (v), V ne gouverne pas le SN. Celui-ci est cependant gouverné par FLEX si la phrase a un temps fini, c'est-à-dire si FLEX = [+ Temps, ACC]. De façon plus générale, FLEX gouverne le SN sujet s'il contient ACC qui, par hypothèse, ne peut être distingué de PRO, et est par conséquent un N. Dans (v), COMP peut être nul (*John tried [PRO to win]* (« John a essayé [(de) PRO gagner] »)) ou occupé par un complémenteur lexical (*John wondered [what PRO to do]* (« John se demandait [quoi PRO faire] »)), ou bien encore occupé par le complémenteur *that* (que) ou *for* [en fr. *pour* ou *de*, *NdT*], FLEX variant en conséquence. Dans (vi), V gouverne SN<sub>1</sub>, mais pas SN<sub>2</sub>. Dans le cas (vii), V ne gouverne pas le SN, ce dernier étant gouverné par *of* (*de*), et le syntagme *of*-SN (qui peut être un SP, ou un SN, si l'insertion de *of* (*de*) est considérée comme une adjonction<sup>6</sup>) est gouverné par A. Dans (viii), le SN est gouverné par Prép, mais non par V, et SP est gouverné par V.

Tels sont les cas fondamentaux de gouvernement ; nous reviendrons ultérieurement sur quelques extensions et modifications possibles de ce concept.

[163] Nous supposons, de manière générale, qu'une tête lexicale gouverne ses compléments à l'intérieur du syntagme dont elle est la tête, et que FLEX gouverne son sujet quand elle contient ACC (dans le cas non marqué, FLEX contient par ailleurs aussi l'élément Temps). Ces deux cas peuvent être réduits l'un à l'autre si nous considérons FLEX comme la tête de P. Le gouvernement à travers P, mais non à travers P', est en outre possible dans des configurations qui sont formellement semblables à celles d'une tête et de ses compléments, comme dans (iii) et (iv).

Comme c'est souvent le cas, la notion centrale de gouvernement a un contenu thématique clair, mais la notion opératoire de gouvernement met en jeu des configurations structurales qui étendent et généralisent la notion centrale.

La notion de gouvernement doit satisfaire à plusieurs sortes de conditions :

- (2) (i) des conditions sur le choix du gouverneur  
 (ii) des conditions affectant les termes gouvernés  
 (iii) des conditions structurales sur la relation de gouvernement

Ainsi, d'après (i), V est un gouverneur, contrairement à SV ou N'; d'après (ii) dans un SP, c'est le SN interne qui est gouverné, et non la Prép elle-même. En ce qui concerne (iii), dans une langue comme l'anglais, on s'attend à ce que les conditions en question soient configurationnelles; peut-être cela est-il vrai de façon générale?

Un certain nombre de propositions spécifiques concernant les conditions (2) ont été formulées dans la littérature. L'une des approches envisagées fait appel à la notion de « c-commande minimale », telle qu'elle est formulée en (3) :

- (3)  $\alpha$  gouverne  $\beta$  si et seulement si :  
 (i)  $\alpha = X^0$ ;  
 (ii)  $\alpha$  c-commande  $\beta$  et, si  $\gamma$  c-commande  $\beta$ ,  
 soit  $\gamma$  c-commande  $\alpha$ , soit  $\gamma$  est c-commandé par  $\beta$ .

Ainsi,  $\alpha$  est [ $\pm N$ ,  $\pm V$ ], autrement dit, c'est une des catégories lexicales N, V, A ou Prép. Pour que cette approche fonctionne correctement, la notion de « c-commande » doit être révisée de façon à ce qu'aucune distinction ne soit faite entre branchement ou non-branchement dans des catégories telles que SV, puisque ni les verbes transitifs, ni les verbes intransitifs, ne gouvernent leurs sujets (le même problème se posant dans d'autres cas). Il faut alors ajouter certaines stipulations pour s'assurer que SN et P' sont des frontières absolues pour le gouvernement.

Je suivrai ici une approche légèrement différente. Considérons la structure (4) :

- (4) [ $\beta \dots \gamma \dots \alpha \dots \gamma \dots$ ] dans laquelle :  
 (i)  $\alpha = X^0$ ;  
 (ii) dans les cas où  $\phi$  est une projection maximale, si  $\phi$  domine  $\gamma$ , alors  $\phi$  domine  $\alpha$ ;  
 (iii)  $\alpha$  est un constituant immédiat de  $\beta$ .

Ici encore,  $\alpha$  est une catégorie lexicale N, V, A ou Prép. Dans les cas les plus courants,  $\beta = \alpha'$  (mais pas dans (1iii), où  $\alpha = for$  et  $\beta = P'$ , à moins que nous ne considérons que P' ait COMP pour tête; en ce cas, soit P' = SP (Prép') et *for* est une Prép tête; soit P' = COMP' et *for* est une catégorie de type [Prép, COMP], que l'on devra spécifier de façon appropriée en termes de traits). (4) et les modifications de (4) que nous proposerons peuvent être interprétées avec  $\gamma$  soit à droite, soit à gauche de  $\alpha$ .

- [164] Supposons en outre que SV est une projection maximale, et que le P-système n'est pas une projection de V, mais plutôt une projection de FLEX. Admettons également que FLEX peut contenir l'élément ACC, et que ceci est obligatoire quand FLEX contient l'élément [+ Temps]. ACC est dans ce dernier cas identifié à PRO et donc à une catégorie lexicale (N), qui constitue donc un choix convenable pour  $\alpha$  dans (4). On peut envisager que FLEX elle-même constitue un choix convenable pour  $\alpha$  dans (4), quand FLEX contient ACC, si l'on considère FLEX comme un ensemble de traits comprenant [+N, -V]. Nous définirons alors la notion de « gouvernement » comme dans (5) :

- (5)  $\alpha$  gouverne  $\gamma$  dans (4).

Ainsi, les projections maximales (P', SN, SA, SP, SV) sont des barrières absolues pour le gouvernement. En vertu de (4ii), aucune de ces projections maximales ne peut dominer  $\gamma$ , à moins de dominer aussi  $\alpha$ , si  $\alpha$  gouverne  $\gamma$ .

Notons que le gouvernement est étroitement lié à la sous-catégorisation. Nous pourrions (presque) dire que ce sont les traits de sous-catégorisation de V qui sont en fait les gouverneurs, et que la catégorie V hérite le gouvernement de ces traits. La même analyse pourrait alors être étendue aux autres catégories. Du point de vue de notre définition de « gouvernement », cela ne serait

toutefois pas tout à fait exact. Dans les cas (iii) à (v) de (1) (à savoir, les cas de marquage exceptionnel de Cas et de montée), la tête gouverne le SN qui la suit, bien qu'elle ne soit pas sous-catégorisée pour cet élément<sup>8</sup>. Nous pouvons toutefois considérer les traits de sous-catégorisation comme les éléments qui assignent le Cas, et ce, sans exception. Ainsi, *for* dans (1iii), ou *believe* en tant que X dans (1iv), ont le trait de sous-catégorisation — SN (*believe* a en outre, le trait — P') et peuvent par conséquent assigner un Cas au sujet de l'infinitif enchâssé, tandis que les items lexicaux *seem*, *certain*, pris comme X dans (1iv), gouvernent le sujet de l'infinitif enchâssé, mais ne lui assignent pas de Cas. De même, si X dans (1iv) est le participe passé passif, *believed*, il gouvernera, mais n'assignera pas de Cas, pour les raisons examinées en 2.7. Seuls les verbes transitifs peuvent être des verbes à marquage de Cas exceptionnel, et, s'il est vrai que les variables sont des traces marquées d'un Cas — comme on l'a proposé au chapitre 2 (cf. 2.4.2 (17)) —, les verbes à montée doivent alors être intransitifs, puisque les SN qu'ils gouvernent dans les constructions à montée ne sont pas des variables<sup>9</sup>. Nous considérons ici que FLEX est sous-catégorisée pour SN (et SV), ce qui est une manière d'exprimer 2.1(25) (à savoir le caractère obligatoire du sujet dans les structures phrastiques).

Une variante de la définition (4-5), proposée par Dominique Sportiche et Youssef Aoun, renforce le *si... alors* dans (4ii), en *si et seulement si*, et supprime (iii). Cela nous donne la définition (6), au lieu de (4), avec un changement correspondant dans la notion de « gouvernement » :

(6) [ $\beta \dots \gamma \dots \alpha \dots \gamma \dots$ ], où :

(i)  $\alpha = X^0$ ;

(ii) là où  $\phi$  est une projection maximale,  $\phi$  domine  $\alpha$  si et seulement si  $\phi$  domine  $\gamma$ .

[165] Alors  $\alpha$  et  $\gamma$  sont toujours contenus à l'intérieur des mêmes projections maximales. Sportiche et Aoun font remarquer que cette modification a des conséquences empiriques pour la distinction entre gérondif et SN signalée, mais laissée sans explication, en 2.4.2. Nous avons en effet des exemples tels que (7) et (8)<sup>10</sup> :

(7) (i) I like [<sub>SN</sub> PRO reading books]  
« j'aime [PRO lisant des livres] »  
(j'aime lire des livres)

(ii) I like [<sub>SN</sub> his reading books]  
« j'aime [son lisant des livres] »  
(j'aime qu'il lise des livres)

(8) (i) \*I like [<sub>SN</sub> PRO book]  
« j'aime [PRO livre] »

(ii) I like [<sub>SN</sub> his book]  
« j'aime [son livre] »

Les SN objets de (7) et (8) sont respectivement représentés en (9i) et (9ii) :

(9) (i) [<sub>SN</sub> SN\* SV]

(ii) [<sub>SN</sub> SN\* N']

Selon la définition du « gouvernement » qui correspond à (6), la tête de SV dans (9i) ne gouverne pas SN\*, puisqu'elle est dominée par une projection maximale (à savoir SV), qui ne domine pas SN\*. Toutefois, la tête de N' dans (9ii) gouverne bien SN\*, puisque SN est la plus petite projection maximale dominant SN\* ou la tête de N', et qu'il les domine tous deux, de sorte qu'ils sont tous deux contenus dans les mêmes projections maximales. Ainsi, PRO est un choix possible pour le SN\* non gouverné dans (9i), (de même qu'en (7i)), mais non pour le SN\* gouverné dans (9ii) (de même qu'en (8i)). Un SN phonétiquement réalisé (comme par exemple *his* (« son »)) est un choix possible pour SN\*, que ce soit dans (9i) ou dans (9ii), puisqu'un Cas génitif est assigné dans cette structure.

Selon les mêmes hypothèses, si les structures de (10) sont celles indiquées ci-dessous, *proud* gouvernera son complément, et *likely* gouvernera la trace enchâssée en position sujet, malgré l'impossibilité de c-commande, comme ce doit effectivement être le cas :

(10) (i) John was [<sub>SA</sub> [<sub>A</sub> very [<sub>A</sub> proud]] [of Bill]]  
« John était [[très [fier]] [de Bill]] »

(ii) John is [<sub>SA</sub> [<sub>A</sub> quite [<sub>A</sub> likely]] [<sub>P</sub> t to win]]

« John est [[vraiment [susceptible]] [de t gagner]] »

Notons que *proud* et *likely* c-commandent bien leur complément, de même que la tête de *N'* c-commande *SN\** dans (9ii), au sens élargi de cette notion proposée par Reinhart (1976). Nous pouvons donc, selon cette hypothèse, reformuler (6) comme en (11), et redéfinir le « gouvernement » de façon correspondante :

- (11) [ $\beta \dots \gamma \dots \alpha \dots \gamma \dots$ ] où :
- (i)  $\alpha = X^0$ ;
  - (ii) lorsque  $\phi$  est une projection maximale, si  $\phi$  domine  $\gamma$ ,  $\phi$  domine  $\alpha$ ;
  - (iii)  $\alpha$  c-commande  $\gamma$ .

La structure de (11) ne diffère de (4) que par le fait que (4iii) est remplacé par (11iii), ce qui revient à dire que la condition exigeant que  $\alpha$  soit un constituant immédiat de  $\beta$  est remplacée par une condition exigeant que  $\alpha$  c-commande  $\gamma$ . Nous définirons donc maintenant la « c-commande » comme en (12)<sup>11</sup> :

- [166] (12)  $\alpha$  c-commande  $\beta$  si et seulement si :
- (i)  $\alpha$  ne contient pas  $\beta$ ;
  - (ii) supposons que  $\gamma_1, \dots, \gamma_n$  soit la séquence maximale telle que :
    - (a)  $\gamma_n = \alpha$ ,
    - (b)  $\gamma_i = \alpha^j$ ,
    - (c)  $\gamma_i$  domine alors immédiatement  $\gamma_{i+1}$ ,
 alors, si  $\delta$  domine  $\alpha$ , soit (I)  $\delta$  domine  $\beta$ , soit (II)  $\delta = \gamma_i$  et  $\gamma_i$  domine  $\beta$ .

Pour illustrer le sens de (12), examinons les exemples (13) :

- (13) (i) [<sub>P</sub> SN [<sub>SV</sub> V...]]  
 (ii) [<sub>SA</sub> [<sub>A</sub> quite [<sub>A</sub> likely]] [<sub>P</sub> t to SV]]  
 (iii) [<sub>SV</sub> [<sub>SV</sub> VSN] SN\*]  
 (iv) [<sub>SN</sub> [<sub>SN</sub> Det N] [<sub>P</sub> SN\*...]]

Dans (i) *V* ne c-commande pas *SN* puisque *SV* (=  $\gamma_1$  dans (12ii)) domine *V* mais non *SN*. Dans (ii), toutefois, *likely* c-commande la trace en position sujet de *P*, puisque *SA* ( $\gamma_1$  de (12ii)) domine bien la trace. De même, dans (iii), une structure sur laquelle nous reviendrons au chapitre 4, *V* c-commande *SN\**, exactement comme *N* c-commande *SN\** dans (iv).

Admettons que nous réinterprétions maintenant le « gouvernement » de façon à ce que  $\alpha$  gouverne  $\gamma$  dans (11), la « c-commande » étant définie comme en (12). Les résultats précédents restent valables, mais il y a davantage de possibilités. Les structures (13iii) et (13iv) en illustrent quelques-unes. Dans (13iii), *V* c-commande *SN\**, au sens de (12), et gouverne donc *SN\** si le « gouvernement » est défini conformément à (11), mais pas s'il est défini conformément à (6), car il y a une projection maximale (à savoir le *SV* interne) qui domine *V* mais pas *SN\**. Nous verrons ci-dessous que certaines données empiriques montrent que *V* gouverne *SN\** dans (13iii). Par exemple, un Mouvement *Qu* peut avoir lieu à partir de la position *SN\** en italien, et la trace de ce mouvement est gouvernée par *V*, comme le requiert 2.4.1(2i). Il y a en revanche d'autres données empiriques qui semblent montrer le contraire. Dans (13iii), par exemple, quel que soit le sens de « c-commande » pertinent pour la cliticisation de *ne* en italien, *V* ne « c-commande » pas *SN\**, la cliticisation de *ne* étant impossible de la position de *SN\** à *V*. Il semble donc que la notion de c-commande doit être interprétée à la fois en un sens fort et en un sens faible, le sens fort étant pertinent pour le gouvernement d'une trace, et le sens faible pour son liage. Le fondement de cette distinction reste toutefois peu clair pour le moment.

La structure (13iv) peut aussi servir à illustrer certaines des possibilités empiriques permises par la caractérisation de la notion de « gouvernement » en termes de c-commande, telle qu'elle est définie en (12). Soit les exemples (14) :

- (14) (i) they gave me [something broken]  
 « ils m'ont donné [quelque chose (de) cassé] »  
 (ii) they gave me [something broken into small pieces]  
 « ils m'ont donné [quelque chose (de) cassé en petits morceaux] »  
 (iii) \* they gave me [a vase broken]  
 « ils m'ont donné [un vase cassé] »  
 (iv) they gave me [a vase broken into small pieces]  
 « ils m'ont donné [un vase cassé en petits morceaux] »  
 (v) they gave me [a vase that was broken into small pieces]  
 « ils m'ont donné [un vase qui était cassé en petits morceaux] »

[167] Dans tous ces exemples, l'expression entre crochets est un SN. Une comparaison de (iv) et de (v) suggère que, dans (iv), la relative est une petite proposition (au sens de Williams (1974, 1975)) dont la structure est donnée en (15) :

(15) [<sub>SN</sub> [<sub>SN</sub> a vase] [<sub>P</sub> [<sub>P</sub> SN\* [<sub>SA</sub> [<sub>A</sub> broken] into small pieces]]]]

Dans (15), SN\* n'est ni gouverné ni marqué pour le Cas. Par conséquent, il peut et doit être *PRO*. Nous avons noté dans 2.6 que, pour les petites propositions, l'effacement de P' semble être le cas non marqué. Supposons que nous modifions maintenant la condition 2.6(18), selon laquelle l'effacement de P' est obligatoire, et que nous restreignons l'application de cette règle aux « petits syntagmes adjectivaux » tels que *broken*, mais non *broken into small pieces*. (14iv) sera donc grammatical, avec un SN relativisé de la forme (15), SN\* étant *PRO*. Si nous examinons maintenant les exemples (14i-iii), on voit que le SN prend respectivement les structures données en (16(i-iii)) :

(16) (i) [<sub>SN</sub> something [<sub>P</sub> SN\* broken]]  
 (ii) [<sub>SN</sub> something [<sub>P</sub> [<sub>P</sub> SN\* broken into small pieces]]]  
 (iii) [<sub>SN</sub> [<sub>SN</sub> a vase] [<sub>P</sub> SN\* broken]]

SN\* ne reçoit pas de Cas dans tous ces exemples, et ne peut donc être qu'une trace ou *PRO*. Dans (ii), il peut être *PRO*, mais non une trace car il n'est pas gouverné ; par conséquent, (ii) est grammatical avec SN\* = *PRO*. Dans (i) et (iii), le problème peut être ramené à une question d'interprétation du  $\theta$ -critère dans un domaine où nous n'avons jusqu'ici pas tranché la question. Supposons que nous interprétions le  $\theta$ -critère de façon à ce qu'un  $\theta$ -rôle soit assigné au SN tête de la construction relative. Il n'est pas évident qu'une telle analyse soit correcte — elle exclut par exemple la possibilité de l'analyse en termes de « montée » des relatives proposée dans Vergnaud (1974) — mais admettons qu'elle le soit. Il s'ensuit qu'une trace n'est pas un choix possible pour SN\* dans (i) et (iii). SN\* ne peut par conséquent être que *PRO*. Dans le cas (iii), SN\* est gouverné par *vase*. Ce cas est un exemple de la structure (13iv). (14iii) est par conséquent agrammatical, comme il est requis<sup>12</sup>.

Dans le cas (i), bien que SN\* ne soit pas protégé du gouvernement par une projection maximale comme (ii), il est néanmoins plausible de soutenir qu'il n'y a pas, à l'intérieur même du SN, de catégorie lexicale qui puisse servir de gouverneur à SN\*. SN\* peut donc être *PRO*, ce qui donne (14i). Que cette analyse soit ou non correcte, elle illustre les différences empiriques qui existent entre (11) et (6).

Cette argumentation pourrait être présentée de manière un peu plus restrictive, de façon à la dissocier de la question d'une analyse en termes de montée pour les relatives. Il suffirait que les petites propositions relatives n'aient pas de COMP, pour que le Mouvement *Qu* interne soit impossible et que la question d'une montée dans le SN de la phrase matrice ne se pose pas. Nous traiterions alors les propositions relatives dans (14) de façon analogue à certaines relatives infinitives telles que *I found a man [to fix the sink]* (« j'ai trouvé un homme [pour réparer l'évier] »). Dans Chomsky et Lasnik (1977), ces constructions étaient analysées en termes de Mouvement *Qu*, mais cette analyse est exclue dans le cadre que nous adoptons ici, puisque le sujet enchâssé n'est ni gouverné, ni marqué pour le Cas, et doit donc être *PRO* (cf. Williams (1980a)). Cette façon de voir les choses a également d'autres conséquences pour une analyse en termes de montée des têtes d'expressions idiomatiques, sur lesquelles je ne m'attarderai pas ici.

[168] Luigi Burzio remarque que certaines données de l'italien viennent appuyer la conclusion que le sujet d'une petite proposition relative est bien *PRO*. Des exemples du genre de ceux de la note 43 du chapitre 2 illustrent le fait que le *si* impersonnel est impossible dans une structure à contrôle, bien qu'il soit possible dans une structure à montée, comme nous l'avions noté dans le texte, à ce point de la discussion. D'autres types de *si* (par exemple le *si* réfléchi) permettent à la fois la montée et le contrôle. Les petites propositions relatives, cependant, n'admettent que ces autres types de *si*, et non le *si* impersonnel. Examinons ainsi (17) :

(17) (i) il vaso rottosi ieri è quello cinese  
 « le vase s'(étant) cassé hier est celui chinois »  
 (ii) il vaso che si è rotto ieri è quello cinese  
 « le vase qui s'est cassé hier est celui chinois »

[167] Dans (17i), avec la petite proposition *rottosi ieri* (« s'(étant) cassé hier »), l'interprétation impersonnelle du *si* est exclue, alors que (17ii), avec une relative propositionnelle, est ambigu; une interprétation de *si* comme impersonnel y est possible (approximativement : « il s'est cassé hier un vase qui est le vase chinois »). On peut en déduire que le sujet de la petite proposition en (i) est *PRO*, ce qui exclut le *si* impersonnel. L'argument n'est pas entièrement convaincant, comme le note Burzio lui-même, parce qu'il se peut que le *si* impersonnel soit exclu de ces constructions pour des raisons indépendantes (cf. Burzio (1981)).

Revenons maintenant aux exemples (7-9). Comme nous l'avons vu, *SN\** doit être gouverné dans (9ii) pour exclure *PRO* de cette position. Celle-ci est effectivement gouvernée si le « gouvernement » est interprété conformément à (6) ou à (11). Une trace est toutefois exclue de cette position, comme le montre (18i), dérivé de (18ii) :

(18) (i) \*who(se) did you see [<sub>SN</sub> t book]

« qui-gén. avez-vous lu [<sub>SN</sub> t livre] »

(ii) you saw [<sub>SN</sub> who(se) book]

« tu as vu [<sub>SN</sub> qui-gén. livre] »

Nous ne pouvons faire appel à la Sous-Jacence pour rendre compte de (18), car la même situation se retrouve dans les langues (comme l'italien) où *P* n'est pas une borne catégorielle, de sorte que la Sous-Jacence ne peut bloquer l'équivalent de (18i), si l'on admet la théorie de Rizzi (1978b). Nous en concluons tout naturellement que, bien que *SN\** soit gouverné dans (9ii), ce genre de gouvernement n'est en quelque sorte « pas assez fort » pour permettre une trace. Nous verrons au chapitre 4 qu'il y a de bonnes raisons de penser qu'une trace ne doit pas seulement être gouvernée, comme nous l'avons admis depuis la section 2.4.1, mais qu'elle doit aussi être *proprement gouvernée* — la notion de « gouvernement propre » étant plus étroite que celle de « gouvernement » :  $\alpha$  ne gouverne proprement  $\beta$  que si  $\alpha$  gouverne  $\beta$  et si quelque autre condition supplémentaire est remplie. Il y a donc un clivage entre la notion de « gouvernement » et celle de « gouvernement propre ». Ce que nous voulons dire, c'est que, dans (9ii), *SN\** est gouverné, mais

n'est pas proprement gouverné, par la tête de *N'*. Les conditions supplémentaires nécessaires au « gouvernement propre » seront formulées en 4.5, de façon à permettre de dériver cette conclusion. Si une position où un *SN* peut apparaître est gouvernée, mais pas proprement gouvernée, ni *PRO*, ni une trace n'y sont possibles. La position de *SN\** dans (9ii) est un cas de ce genre.

[169] Supposons qu'une position de *SN* soit gouvernée, mais pas proprement gouvernée, et qu'en outre, ce ne soit pas une position à laquelle un Cas est assigné. Dans ce cas, *SN* ne peut être ni *PRO*, ni trace; il ne peut pas non plus être phonétiquement réalisé, en raison du Filtre des Cas. Aussi, de telles constructions ne peuvent pas exister; toute construction de ce genre serait nécessairement agrammaticale, pour n'importe quel choix de *SN*. La configuration (9ii) échappe à cette conclusion, parce que, même si l'élément qui gouverne *SN\** (à savoir, la tête de *N'*) n'est pas un élément qui puisse assigner un Cas, un Cas génitif est néanmoins assigné dans cette configuration.

Gardant en tête ces caractéristiques du gouvernement, du gouvernement propre et de l'assignation du Cas, nous pouvons revenir à un problème laissé sans solution à la section 2.6. Nous y avons noté que l'effacement de *P'* est obligatoire dans les petites propositions du type de (19) (= 2.6(17)) :

(19) (i) \*John considers [ <sub>$\alpha$</sub>  *PRO* foolish]

« John considère [*PRO* stupide] »

(ii) John is considered [ <sub>$\alpha$</sub>  t foolish]

« John est considéré [t stupide] »

(iii) they consider [ <sub>$\alpha$</sub>  each other foolish]

« ils (se) considèrent [l'un l'autre stupides] »

Dans (19),  $\alpha$  n'est pas *P'* pour des raisons qui nous sont maintenant familières. Nous n'avons toutefois pas proposé d'explication de cet état de fait. Ainsi, nous n'avons pas expliqué pourquoi il ne peut pas exister de verbe qui aurait les mêmes propriétés que *consider*, mais pour lequel l'équivalent de (19i) serait grammatical et les équivalents de (19ii) et (19iii) agrammaticaux. Si nous combinons le concept de « gouvernement » de (6) ou de (11) à l'analyse des petites propositions de Stowell (cf. 2.6.(34)), nous sommes alors en

mesure d'expliquer pourquoi  $\alpha$  dans (19) ne peut pas être une projection maximale. Supposons en effet que  $\alpha$  dans (iii) soit considéré comme la projection d'un adjectif (c'est-à-dire d'un élément [+N, -V]). On a donc  $\alpha = A^1$  pour un choix quelconque de  $i$ . Appelons cet élément  $A^*$ . La petite proposition de (19) est alors une configuration exactement parallèle à (9n), dans ses aspects pertinents ici, à savoir (20) :

(20) [ $A^*$  SN\* [ $A$  foolish]]

Dans (20), SN\* est gouverné, mais pas proprement, par l'adjectif *foolish* — exactement comme dans (9n). SN\* ne peut donc pas être PRO, parce qu'il est gouverné. SN\* ne peut pas non plus être une trace si  $A^*$  est une projection maximale. La seule possibilité qui reste est que SN\* soit un SN phonétiquement réalisé. (20) diffère cependant de (9n) en ce qu'il n'y a pas de règle qui assigne un Cas à SN\* à l'intérieur de la catégorie  $A^*$ , car il n'y a pas d'équivalent de la règle d'assignation du Cas génitif pour les syntagmes adjectivaux. Si  $A^*$  est une projection maximale dans (20), SN\* ne peut donc pas non plus y être un SN phonétiquement réalisé. Il n'y a par conséquent pas de choix possible pour SN\* si  $A^*$  est une projection maximale, et si l'on suppose que  $A^*$  est une projection de son prédicat.

Nous établissons ainsi la validité du principe 2.6 (18) dans les cas pertinents. Si une petite proposition  $\alpha$  est de même catégorie que son prédicat, c'est-à-dire si ce qui est sélectionné par le verbe matrice est le prédicat de la petite proposition, comme dans (19),  $\alpha$  n'est alors pas une projection maximale. SN\* de (20) peut donc être proprement gouverné par le verbe de la phrase matrice, et peut être une trace ou un SN phonétiquement réalisé ; il ne peut toutefois pas être PRO, comme en (19). Notons que cette conclusion n'affecte pas l'analyse de (14), ni les autres analyses proposées, où la petite proposition est de catégorie P, puisqu'il n'y a pas sélection de son prédicat, comme, par exemple, dans le cas 2.6(31).

[170] Il s'ensuit qu'il ne peut exister de verbe en tous points identique à *consider*, sauf en ce qu'il inverserait la distribution des astérisques (\*) dans les exemples de (19). On peut adopter une analyse similaire

pour d'autres catégories de petites propositions, comme celle de (21) :

(21) John considers Bill a fool  
« John considère Bill un fou »

La démarche de l'argumentation est analogue à celle suivie en 2.6 pour montrer que, dans (22), la proposition complément doit être une projection maximale.

(22) John persuaded Bill — proposition (= 2.6(19))  
« John a persuadé Bill (de) — proposition »

La proposition complément, dans (22), ne peut ainsi être ni une petite proposition, ni une infinitive avec effacement de P'. Nous avons établi ce fait dans 2.6, en montrant que, si la proposition complément dans (22) n'était pas une projection maximale, il n'y aurait pas de choix possible pour son sujet. Dans le cas de (19), nous avons montré, en suivant un raisonnement similaire, que  $\alpha$  ne peut pas être une projection maximale parce que, si c'était le cas, il n'y aurait pas de choix possible pour son sujet. Dans le cas de (9n), le même raisonnement montre qu'un PRO ou une trace, mais pas un SN phonétiquement réalisé, sont exclus comme sujets possibles. Dans ce dernier cas, la catégorie analogue à  $\alpha$  de (20) est donc une projection maximale, à savoir SN. L'interaction des principes du gouvernement et de la Théorie du Cas permet ainsi d'expliquer une grande variété de phénomènes, qui semblent se rencontrer dans un grand nombre de constructions.

J'examinerai plus loin, en 5.3, d'autres modifications possibles de la notion de « gouvernement ». Ces suggestions, ainsi que d'autres, ont diverses ramifications, qui ont tendance à devenir de plus en plus complexes, du fait que, d'une part, la notion de « gouvernement » est enchâssée dans une théorie de plus en plus riche, et que, d'autre part, cette notion joue un rôle central dans le cadre de GB. Nous admettrons pour le moment un certain concept de « gouvernement », qui a le caractère général des diverses variantes que nous venons de discuter, variantes dont nous examinerons les conséquences au fur et à mesure que nous avancerons dans notre exposé.

3.2.2. Théorie du Cas et  $\theta$ -rôles

En ce qui concerne la Théorie du Cas, nous admettrons (conformément à OB) que les propriétés fondamentales de l'assignation du Cas sont les suivantes :

- (1) (i) SN est nominatif s'il est gouverné par ACC;
- (ii) SN est objectif s'il est gouverné par un V ayant le trait de sous-catégorisation - SN (c'est-à-dire un V transitif);
- (iii) SN est oblique s'il est gouverné par Prép;
- (iv) SN est un génitif dans [SN - X'];
- (v) SN est marqué d'un Cas inhérent dans un contexte déterminé par les propriétés de son [- N] gouverneur.

Appelons les Cas assignés dans les conditions (i) à (iv) « Cas structuraux », et le Cas assigné dans la condition (v), « Cas inhérent ». Le seul exemple de ce dernier type que nous ayons à considérer ici est la construction à « double SN », cf. (2) :

- (2) John gave Bill a book  
« John a donné (à) Bill un livre »

[171] Disons que *Bill*, dans cette construction, reçoit son Cas structural selon (ii), et que *a book* reçoit un Cas inhérent selon (v). Le Cas structural est, en général, dissocié du  $\theta$ -rôle. Il constitue une propriété structurale d'une configuration formelle. Le Cas inhérent est vraisemblablement étroitement lié au  $\theta$ -rôle<sup>13</sup>. Si cette analyse est correcte, nous avons, en (2), une structure à une tête verbale suivie d'un Cas structural (*Bill*) et d'un Cas inhérent (*a book*), alors que, dans (3), nous n'avons que des Cas structuraux :

- (3) John gave a book to Bill  
« John a donné un livre à Bill »

[170] Le  $\theta$ -rôle de *a book* est toutefois le même dans (2) et dans (3), de sorte que  $\theta$ -rôle et Cas ne sont pas directement associés. Le Marquage exceptionnel de Cas est un autre exemple de cette

dissociation. En général, divers  $\theta$ -rôles peuvent être assignés à un élément porteur d'un Cas structural donné.

Selon une autre analyse, suggérée dans OB, le SV contiendrait un V' interne, au sens de Williams (1975), de sorte que la structure de (2) serait la suivante :

- (4) John [sv [v' gave Bill] a book]  
« John [[a donné (à) Bill] un livre] »

On pourrait alors supposer que *Bill* reçoit un Cas structural de la façon habituelle et que *a book* reçoit un Cas structural de V' (défini alors comme gouverneur), conformément à (1n). Selon cette hypothèse, chaque gouverneur n'assigne qu'un seul Cas.

Jaeggli (1980b) fait remarquer que cette dernière hypothèse a des conséquences intéressantes dans les langues romanes. Des arguments empiriques montrent qu'en français, la structure correspondant à (3) est (5i), alors qu'en espagnol, on a celle de (5n) :

- (5) (i) SN [sv [v' V SN] Datif]
- (ii) SN [sv V SN Datif]

Ces arguments empiriques proviennent des constructions causatives. En français, c'est la structure V' qui est antéposée, mais en espagnol, c'est la structure SV (= V<sup>m</sup>), cf. :

- (6) (i) je ferai [v' téléphoner] Jean à ses parents
- (ii) je ferai [v' manger cette pomme] à Jean
- (7) le hicimos [sv llamar a sus padres] a Pedro  
« nous avons fait [téléphoner à ses parents] à Pedro »

Le syntagme datif est antéposé avec son verbe dans les causatives espagnoles, ce qui n'est pas le cas dans les causatives françaises. Il y a une seconde différence entre le français et l'espagnol. Jaeggli soutient, à la suite de Vergnaud (1974), que le datif, en espagnol, se comporte comme un vrai syntagme prépositionnel, tandis qu'en français, le syntagme correspondant, précédé de *à*, est en fait un SN (cf. la note 6). Jaeggli observe que ces deux différences entre

[172] l'espagnol et le français peuvent être reliées si l'on admet qu'un



verbe ne peut, en principe, assigner qu'un seul Cas; en conséquence, c'est V' qui assigne le Cas au second SN dans (5i). Le datif en français est alors un Cas structural assigné par V' à un SN, alors qu'en espagnol le datif est un Cas structural, assigné dans un SP par la Prép gouvernante, puisqu'il n'y a pas de « petit V' », comme le montrent les constructions causatives. Jaeggli montre de surcroît que les propriétés du redoublement de clitique en français et dans plusieurs dialectes de l'espagnol découlent de cette hypothèse et d'hypothèses corrélées. Si nous généralisons l'hypothèse selon laquelle un verbe ne peut assigner qu'un seul Cas, il s'ensuit que (4) est bien l'analyse qu'il faut donner aux constructions à double objet.

Pour en revenir aux règles (1) qui régissent l'attribution du Cas, il convient de faire quelques commentaires supplémentaires. L'attribution d'un Cas nominatif par ACC à un élément que celui-ci gouverne semble être une hypothèse naturelle pour l'anglais, où la structure de base est SN-FLEX-SV. Il se peut toutefois que cette hypothèse soit à considérer comme un cas particulier; en règle générale, le nominatif est plutôt assigné à un élément concomitant de l'accord (c'est-à-dire concomitant de la relation SN-ACC), relation qui peut ou non mettre en jeu le gouvernement. Nous reviendrons sur cette question en 4.5. Le cas (ii) sera légèrement modifié au prochain chapitre, de façon à prendre en compte les verbes « ergatifs », au sens où l'entend Burzio (1981), c'est-à-dire des verbes sous-catégorisés pour un SN objet formel, mais qui ne lui assigne pas de Cas. Pour ce qui est de (iii), j'ai adopté, à titre d'essai, la proposition de Kayne, selon laquelle l'anglais a en partie perdu le système des Cas, même au niveau du Cas abstrait; par conséquent, les prépositions assignent le Cas objectif plutôt que le Cas oblique (cf. 5.2). Dans les langues à système casuel plus développé, l'attribution du Cas par des propriétés inhérentes au gouverneur mériterait une analyse beaucoup plus détaillée et l'examen de nombreux autres types d'exemples. Certaines langues peuvent en outre avoir des règles d'attribution du Cas autres que (iv), et qui ne mettent pas en jeu la notion de gouvernement. Ces remarques ne veulent être qu'une esquisse d'une des façons possibles d'aborder une théorie appropriée du Cas abstrait et de sa réalisation morphologique<sup>14</sup>.

En passant en revue certains sujets étroitement liés à ces

questions, j'ai supposé que le Marquage exceptionnel de Cas, pour des verbes comme *believe* (« croire »), met en jeu l'effacement de P', propriété idiosyncrasique et marquée de ces verbes. Rizzi signale que nous ne pouvons pas supposer que les structures en question sont générées en base avec des compléments P'; en effet, cela reviendrait à dire que des phrases telles que (8) sont à mettre sur le même plan que celles qui violent la Condition des Îlots *Qu*, comme (9) par exemple, où le syntagme *Qu* est directement déplacé dans le COMP de la phrase matrice :

(8) who did you believe [John to have seen *t*]  
« qui as-tu cru [John avoir vu *t*] »

(9) (i) what did you wonder [who saw *t*]  
« que t'es-tu demandé [qui a vu *t*] »

(ii) to whom did you wonder [what to give *t*]  
« à qui t'es-tu demandé [quoi donner *t*] »

Rappelons que le Marquage exceptionnel de Cas est impossible dans des structures comme celles de l'exemple (i) de la note 13, ou dans des structures comme celles de (10) :

(10) it is unclear [what SN to do *t*]  
« il n'est pas clair [que SN faire *t*] »

[173] Au lieu d'effacer P', nous pourrions admettre que P' est transparent à l'assignation de Cas (comme dans OB), ou avoir une règle changeant P' en P. Dans le cadre de Lasnik et Kupin (1977), cette dernière option coïncide avec l'effacement de P' dans le cas où il n'y a pas de position COMP. Je reviendrai sur cette question et sur d'autres questions apparentées en 5.2 et 5.3.

Examinons maintenant le problème de l'attribution d'un Cas dans les constructions mettant en jeu le déplacement d'un mot *Qu* comme en (11) :

(11) (i) who(m) did you see  
« qui-acc, as-tu vu »

- (II) who did you think [*t* saw Bill]  
« qui as-tu pensé [(qui) *t* a vu Bill] »

- (III) \*whom did you think [*t* saw Bill]  
« qui-acc. as-tu pensé [(qui) *t* a vu Bill] »

Le phénomène en question est plutôt marginal en anglais, et peut-être même est-il artificiel. Admettons, par hypothèse, qu'il reflète cependant une propriété de la grammaire noyau. Il nous faut alors un dispositif qui nous permette d'assigner un Cas au syntagme *Qu*. Dans OB, il était admis qu'un Cas était assigné par la règle *Déplacer*  $\alpha$  elle-même, de sorte que le syntagme *Qu* recevait son Cas de la position à partir de laquelle il s'était déplacé. Freidin et Lasnik (1979b) estiment que cette proposition est sujette à caution, parce qu'elle compromet l'homogénéité des principes d'attribution du Cas. Elle pourrait également poser des problèmes dans le cas de constructions mettant en jeu des pronoms résomptifs. Examinons par exemple (12) :

- (12) (i) the man who(m) I don't believe the claim that anyone saw him  
« l'homme que-acc. je ne crois pas l'assertion que personne ne l'a vu »

- (ii) the man who (\*whom) I don't believe the claim that he saw anyone  
« l'homme que (\*que-acc.) je ne crois pas l'assertion qu'il a vu quelqu'un »

La grammaticalité de ces exemples est douteuse. La stratégie des pronoms résomptifs est marginale en anglais, et elle est probablement incompatible avec la distinction *who-whom* dans les dialectes où elle existe, de sorte qu'il n'est pas sûr du tout que (12) illustre un phénomène réel. Si c'est néanmoins le cas, on ne peut soutenir le point de vue de OB (selon lequel le Cas est assigné par la règle de déplacement), car cet exemple ne comporte pas de mouvement. Il faudrait chercher des exemples pertinents pour cette question dans une langue où coexistent un usage non marginal des pronoms résomptifs et une manifestation morphologique du Cas, dans la position où se trouve le syntagme *Qu*.

Cette question se rattache à celle du traitement qu'il convient de

donner aux relatives libres, dans la situation où le Cas du syntagme *Qu*, qui est la tête de la construction, est déterminé par sa position structurale, par exemple dans le cas où le syntagme *Qu* est à l'accusatif quand la relative libre est l'objet d'un verbe<sup>15</sup>. Aoun observe que, si les hypothèses de OB sont exactes, un pronom résomptif, dans des cas de ce type devrait recevoir son Cas sur la base de sa position dans la relative libre ; le syntagme *Qu* tête, au contraire, devrait recevoir son Cas sur la base de la position structurale de la relative libre<sup>16</sup>.

Une autre possibilité serait d'admettre que le syntagme *Qu* dans COMP, qu'il soit déplacé ou engendré en base, « hérite » son Cas de la variable qu'il lie (sauf dans le cas des relatives libres du genre qu'on vient de mentionner), variable qui peut être soit une trace, soit un pronom résomptif. Supposons que le syntagme *Qu* soit coïncidé avec plusieurs traces se trouvant dans une position A. Il découle d'autres considérations que seule l'une de ces traces sera marquée d'un Cas, de sorte qu'il n'en résultera aucune ambiguïté.

- [174] Notons qu'il ne semble pas y avoir de raison d'assigner à une trace dans COMP le Cas de la variable qu'elle lie, de sorte que nous n'ajouterons aucune convention pour assurer l'attribution d'un Cas dans ce type de position. Il reste possible, toutefois, qu'une trace dans COMP reçoive un Cas d'un verbe gouvernant sa position, comme le suggère Kayne dans un travail sur lequel nous reviendrons ci-dessous.

Julia Horvath signale qu'il existe en hongrois une confirmation intéressante de cette dernière possibilité. Soit des exemples de la forme abstraite suivante (la forme réelle est quelque peu différente, pour des raisons que nous pouvons négliger ici) :

- (13) syntagme *Qu* [<sub>P</sub> SN V [<sub>P'</sub> *t* [<sub>P...</sub> [<sub>P' t</sub> SV]...]]]

(13) est un exemple de Mouvement *Qu* cyclique successif à partir de la position la plus profondément enchâssée, comme dans l'exemple anglais analogue, (14) :

- (14) who do [<sub>P</sub> you think [<sub>P'</sub> *t* [<sub>P</sub> Bill said [<sub>P'</sub> *t* [<sub>P' t</sub> saw John]]]]]  
« qui [<sub>P</sub> penses-tu [<sub>P'</sub> (que) *t* [<sub>P</sub> Bill a dit [<sub>P'</sub> (qui) *t* [<sub>P' t</sub> a vu John]]]]] »

Dans l'exemple (13) du hongrois, le syntagme *Qu* n'est pas nominatif, contrairement au syntagme *Qu* de l'exemple anglais (14), mais il prend plutôt le Cas assigné par le verbe de la phrase matrice. Ce phénomène peut s'expliquer de façon naturelle, si l'on suppose que le verbe de la phrase matrice assigne un Cas dans la position COMP de la P' enchâssée, et que c'est ce Cas qui est hérité par le syntagme *Qu* (ou, si l'on maintient les hypothèses de OB, que c'est le verbe de la phrase matrice qui assigne un Cas au syntagme *Qu* dans le dernier stade du déplacement, et que ce dernier Cas remplace le Cas assigné au stade précédent du déplacement, mécanisme visiblement plus compliqué et plus maladroit). Cet exemple est intéressant pour trois raisons. Il montre tout d'abord qu'un Cas peut effectivement être assigné dans la position d'un COMP enchâssé, comme le suggère Kayne. Il fournit ensuite un argument en faveur des mouvements cycliques successifs<sup>17</sup>. Il résout enfin un problème manifeste, lié à la « généralisation de Perlmutter » sur le phénomène \**[that-t]* (cf. \**who do you think [that t saw Bill]* (« qui crois-tu [qui t a vu Bill] »)). Cette généralisation énonce en effet que le phénomène \**[that-t]* ne se produit que dans les langues qui ne sont pas des langues à sujet nul comme l'italien ou l'espagnol. Ceci est une conséquence de l'analyse de ce phénomène en termes du Filtre \**[that-t]* (cf. Chomsky et Lasnik (1977) pour une discussion de ce point). Le hongrois paraît faire exception à cette généralisation : c'est bien une langue à sujet nul, mais elle exclut des structures telles que (13), où le syntagme *Qu* est nominatif, et où la trace dans la position en D-Structure du syntagme *Qu* — la variable que lie le mot *Qu* dans (13) — suit le complémenteur lexical. Autrement dit, il semblerait que le hongrois, bien qu'étant une langue à sujet nul, observe le Filtre \**[that-t]*. Comme le fait remarquer Horvath, cette exception n'est cependant qu'apparente. S'il est vrai, en effet, qu'un syntagme *Qu* nominatif n'apparaît pas dans cette langue, ce fait est clairement dû aux facteurs casuels qui viennent d'être examinés. Le Filtre \**[that-t]* ne s'applique donc pas en hongrois, comme on s'y attend.

On pourrait envisager une autre possibilité ; à savoir que le Cas soit assigné, non au SN lui-même, mais plutôt à son indice. Un Cas peut alors être (facultativement) assigné à n'importe quel SN doté de ce même indice. Ce mécanisme donne son sens à la notion

d'« héritage du Cas » qui vient d'être discutée, bien qu'il doive être affiné de façon à pouvoir traiter une gamme plus étendue de structures. On pourrait envisager l'existence d'un mécanisme semblable pour l'attribution des  $\theta$ -rôles, dans le cas des relations antécédent-trace. Dans le cas du Mouvement *Qu*, l'indice de la variable, qui est liée par le syntagme *Qu*, reçoit un Cas, et tout syntagme portant cet indice — la variable, le syntagme *Qu*, ou les deux à la fois — peut (facultativement) hériter de ce Cas. L'interaction avec d'autres principes exigera qu'un Cas soit assigné à la variable et au syntagme *Qu*. Les principes de la  $\theta$ -Théorie exigeront de même qu'un rôle thématique soit assigné là où c'est approprié. Aoun (1980b) a développé cette hypothèse et a envisagé plusieurs autres conséquences de cette approche. Nous allons développer certaines considérations pertinentes pour cette analyse, et, au chapitre 6, nous reviendrons sur une formulation plus précise de ce mécanisme.

Considérons à nouveau le Filtre des Cas, principe fondamental de la Théorie du Cas abstrait, telle que nous l'avons développée ici à la suite de Vergnaud. Nous avons, en 2.3, donné à ce filtre la formulation que je répète en (15) :

(15) \*SN, où SN a une matrice phonétique, mais pas de Cas (= 2.3(6)).

Nous avons par ailleurs considéré le principe (16) :

(16) [<sub>SN</sub> e] une variable si et seulement si il a un Cas (= 2.4.2(17)).

Supposons que (16) soit vraiment un principe de la théorie de GB. Le Filtre des Cas peut alors être étendu. Appelons cette nouvelle version le « Filtre des Cas étendu » :

(17) \* [<sub>SN</sub>  $\alpha$ ] si  $\alpha$  n'a pas encore de Cas et si  $\alpha$  contient une matrice phonétique ou si  $\alpha$  est une variable.

On voit qu'ici encore, pour la Théorie du Cas, les variables se comportent comme des Noms.

Qu'en est-il du statut de (16) ? Notons que, de gauche à droite (cf. la note du traducteur p. 191), (16) découle presque du Filtre des Cas

(cf. OB). Le syntagme *Qu* doit avoir un Cas pour respecter le Filtre des Cas. Il ne pourra évidemment pas hériter d'un Cas, si la variable qu'il lie en est dépourvue. Cette variable doit donc avoir un Cas, ce qui confirme la validité du principe (16) de gauche à droite. Examinons par exemple (18) :

- (18) \* who does it seem [t to see Mary]  
« qui semble-t-il [t voir Mary] »

Dans cet exemple, *who* ne peut pas hériter du Cas de sa trace, puisque celle-ci, bien que gouvernée par *seem*, ne reçoit aucun Cas. La phrase est donc exclue par le Filtre des Cas, c'est-à-dire par une violation de (16) de gauche à droite.

Cette approche pose toutefois quelques problèmes. En premier lieu, on observe que, dans les mouvements de *PRO* dans COMP, la variable doit malgré tout être marquée pour le Cas, bien que *PRO* n'exige pas de Cas. En second lieu, dans les exemples hongrois que l'on vient d'examiner, nous avons vu que le Filtre des Cas est satisfait par le syntagme *Qu*, et ce, indépendamment du fait que la trace du syntagme *Qu* en structure profonde est ou non marquée pour le Cas. Cependant, on constate que, même dans ces cas, la variable doit être dans une position marquée pour le Cas. Il en est de même des relatives libres où le syntagme *Qu* reçoit un Cas en vertu de la position structurale de la relative. Un troisième problème, noté par Freidin et Lasnik (1979b), est illustré par des exemples comme (19), où *t* est la trace laissée par la relativisation :

[176] (19) (i) \* the man [<sub>P</sub> that [<sub>P</sub> you tried [<sub>P</sub> [<sub>P</sub> t to win]]]]  
« l'homme [que [tu as essayé [de [t gagner]]]] »

- (ii) \* the man [<sub>P</sub> that [<sub>P</sub> I wonder [<sub>P</sub> what [<sub>P</sub> t to see]]]]  
« l'homme [que [je me demande [quoi [t voir]]]] »

Si nous admettons que, dans (19), le syntagme *Qu* est effacé et que, par conséquent, il n'est pas soumis au Filtre des Cas<sup>18</sup>, il est clair que ce filtre ne nous fournit pas de base pour exclure ces exemples, et garantir ainsi que la variable a un Cas.

Des exemples de ce type montrent que la dérivation de gauche à droite de (16) du Filtre des Cas pose certaines difficultés.

Pour traiter des exemples tels que (19), on pourrait supposer (contrairement à OB) que le Filtre des Cas s'applique en FL, plutôt que dans FP, ou qu'il s'applique en S-structure, avant le processus d'effacement du composant FP. Dans les deux cas, le syntagme *Qu* de (19) suffirait à exclure les exemples (19) par le biais du Filtre des Cas. L'hypothèse qui veut que le Filtre des Cas s'applique en S-structure semble préférable si on veut rendre compte du fait suivant :

- (20) \* John tried [everyone to leave]  
« John a essayé [tout le monde partir] » (au sens de : « John a essayé de faire partir tout le monde »)

Cet exemple pourrait être exclu par le Filtre des Cas si ce dernier s'appliquait en S-structure (ou en FP). Toutefois, si la règle de Mouvement de Quantificateur<sup>19</sup> assignait à (20) la représentation (21) en FL, le Filtre des Cas n'assignerait pas \* à (20) si celui-ci s'appliquait en FL, à moins que nous n'admettions que le quantificateur lui-même exige un Cas, ce qui semble artificiel :

- (21) John tried, for all *x*, *x* to leave  
« John a essayé, pour tout *x*, *x* de partir »

Admettons donc que le Filtre des Cas s'applique en S-structure. Freidin et Lasnik ont relevé une conséquence de cette hypothèse : on ne peut plus analyser les constructions EQUI en termes d'effacement de *self*, du moins si on adopte les hypothèses de Chomsky et Lasnik (1977) et de OB. Ce résultat n'est sans doute pas inacceptable, puisque nous avons déjà trouvé de bonnes raisons de supposer qu'EQUI fait intervenir *PRO*, et non l'effacement de *self*. Les arguments en faveur de l'hypothèse contraire, présentés dans des travaux antérieurs, ne sont, pour la plupart, plus valables dans le cadre présenté ici.

Il semble néanmoins raisonnable de s'attendre à ce que le Filtre des Cas s'applique dans le composant FP. Aoun fournit certaines données de l'arabe qui étayaient cette hypothèse. Si ce raisonnement est correct, une analyse différente est nécessaire pour les cas de (19), ainsi que pour les deux autres problèmes mentionnés ci-dessus.

[177] L'approche la plus prometteuse de cet ensemble de problèmes semble être celle qui vise à intégrer la Théorie du Cas dans la  $\theta$ -Théorie. Supposons que des éléments de la forme  $[\alpha \beta]$  ne soient « visibles » pour les règles du composant FL que si  $\beta$  contient un certain nombre de traits. Ainsi *PRO* sera visible en FL, tout comme une trace marquée d'un Cas, tandis que  $[\text{SN } e]$  est invisible quand il ne reçoit pas de Cas. S'il en est ainsi, aucun  $\theta$ -rôle ne sera assigné aux traces « invisibles » de (18) ou de (19), et il en sera de même dans tous les cas problématiques notés précédemment. Il s'ensuit que la position en D-structure du syntagme *Qu* — et, en général, toute position en structure profonde qui est, en définitive, la position d'une variable — doit être une position à laquelle est assigné un Cas, ce qui est désormais une conséquence du  $\theta$ -critère<sup>20</sup>.

La formulation exacte de ce principe est assez délicate, puisque, en un sens, un  $\theta$ -rôle est assigné à une trace de SN dans une position  $\theta$ , même si celle-ci n'a pas de Cas. On sait pourtant que cette trace transmet un  $\theta$ -rôle à son antécédent. Étant donné ce fait, nous pourrions formuler le principe en question comme suit :

- (22)  $[\alpha \beta]$  ne peut conserver (mais peut transmettre) un  $\theta$ -rôle si  $\beta$  n'a aucun trait.

Grâce à ce principe, (16) peut désormais être valable de gauche à droite, et les variables doivent par conséquent avoir un Cas. En effet, si une variable n'a pas de Cas, elle ne conservera pas son  $\theta$ -rôle, et violera ainsi le  $\theta$ -critère.

On pourrait objecter que l'exigence d'un Cas pour les variables est une condition trop forte. Un exemple qui pourrait infirmer cette exigence est examiné par May (1977). Celui-ci observe que (23) est triplement ambigu, et qu'il peut avoir toutes les interprétations données en (24), tandis que (25) n'a qu'une interprétation unique donnée en (26), qui correspond à (24r) :

- (23) some senator is likely to speak at every rally  
« quelque sénateur est susceptible de parler à chaque réunion politique »
- (24) (r) there is a senator S, such that it is likely that for every rally R, S speaks at R

« Il existe un certain sénateur S, tel qu'il est vraisemblable que, à chaque réunion R, S parle à R »

- (ii) it is likely that there is a senator S, such that for every rally R, S speaks at R

« Il est vraisemblable qu'il existe un sénateur S, tel que, à chaque réunion R, S parle à R »

- (iii) it is likely that for every rally R, there is a senator S such that S speaks at R

« il est vraisemblable que, à chaque réunion R, il existe un sénateur S tel que S parle à R »

- (25) some senator wants to speak at every rally  
« quelque sénateur veut parler à chaque réunion »

- (26) there is a senator S, such that S wants that for every rally R, S speaks at R  
« il y a un sénateur S, tel que S veut que, à chaque réunion R, S parle à R »

Si ces jugements sont corrects, (24ii, iii) violent la condition qui requiert que les variables soient marquées d'un Cas. May propose une explication basée sur une extension de la règle de Mouvement de Quantificateur, et suggère que l'on peut « abaisser » le quantificateur à partir d'une position non- $\theta$ . On se reportera à la note 4 du chapitre 6, pour une autre explication possible, qui conserve l'idée essentielle que les variables ont un Cas.

Il faut noter que, si l'analyse de May est correcte, les différences d'interprétation entre (23) et (25) illustrent une autre distinction entre trace et *PRO*. May remarque aussi les exemples (27) :

- (27) (i) someone expected  $[\alpha$  everyone to bring the wine]  
« quelqu'un s'attendait (à ce que) [tout le monde apporte le vin] »
- (ii) some senator promised  $[\alpha$  to address every rally in John's district]  
« un sénateur a promis (de) [parler à chaque réunion dans le secteur de John] »
- (iii) we persuaded some senator  $[\alpha$  to address every rally in John's district]

« nous avons persuadé un sénateur (de) [parler à chaque réunion dans le secteur de John] »

[178] (iv) it is difficult for some member of the band [ $\alpha$  to play every piece by Ellington]

« il est difficile pour quelque membre de l'orchestre (de) [jouer chaque morceau d'Ellington] »

[177] (v) every piece by Ellington is difficult for some member of the band [ $\alpha$  to play]

« chaque morceau d'Ellington est difficile pour quelque membre de l'orchestre [à jouer] »

Bien que les jugements soient incertains, il semble que les exemples (i) à (iv) ne sont pas ambigus, alors que (v) est ambigu, avec les deux ordres possibles des quantificateurs. Ces jugements pourraient s'expliquer si l'on admet que la structure est telle qu'il est indiqué dans le texte, avec  $\alpha$  = proposition dans tous les cas — PRO étant alors sujet dans les exemples (ii) à (v), les propositions tendent (dans le cas non marqué) à confiner la montée du quantificateur tandis que le syntagme en *for* fait partie de la phrase matrice dans (v).

Un autre contre-exemple possible à l'exigence que les variables soient marquées pour le Cas est fourni par l'analyse de Stowell (1978) des constructions en *there*<sup>21</sup>. Stowell considère que la forme de base de ces constructions est (28), qui nous donne (29) après déplacement du SN :

(28) [<sub>SN</sub> e] is SN... (comme par exemple dans *there is a man in the room* (« il est (y a) un homme dans la pièce ») après insertion de *there* (il))

(29) SN<sub>1</sub> is t<sub>1</sub>... (*a man is in the room*)  
« SN<sub>1</sub> est t<sub>1</sub>... (un homme est dans la pièce) »

Le Mouvement *Qu* peut aussi s'appliquer à partir de (28), ce qui nous donne (30) :

(30) syntagme *Qu*<sub>i</sub> is [<sub>SN</sub> e] t<sub>i</sub>... (*who is there in the room*)  
(« qui est dans la chambre »),  
après insertion de *there* (il))

Le déplacement de SN et celui du syntagme *Qu* s'appliquent ainsi à partir de la même position. Si cette position est marquée pour le Cas, le Mouvement de SN ne devrait pas être licite, et le Mouvement *Qu* ne devrait pas être possible si elle n'est pas marquée pour le Cas. C'est à partir de ces exemples et d'autres similaires que Borer (1979, 1980) conclut que l'hypothèse exigeant que les variables soient marquées d'un Cas est trop stricte. Aoun (1980b) fait remarquer que beaucoup de ces problèmes disparaissent si on admet que le Cas est assigné d'abord aux indices, puis, facultativement, aux éléments qui portent ces indices. On se reportera à son article pour un développement plus complet de cette idée.

Si nous admettons que les variables doivent effectivement être marquées pour le Cas, nous pourrions aborder les questions ici considérées d'un point de vue légèrement différent. Gardons à l'esprit notre discussion des fonctions grammaticales (FG) de la section 2.2. Nous y avons fait une distinction entre positions A, où les FG-A sont définies et qui correspondent à ce que l'on appelle souvent « positions argumentales », et positions A' avec des FG-A'. Les FG-A correspondent au sujet et aux compléments des têtes des différentes constructions objets<sup>22</sup>, complément prépositionnel, etc. Les FG-A' correspondent à des adjoints dans des constructions formées par *Déplacer*  $\alpha$  comme, par exemple, la FG du syntagme *Qu* dans COMP, la FG d'un item extraposé, ou d'un SN adjoint à un SV par le processus d'inversion dans les langues à sujet nul (cf. 3.2.1 (13iii), et le chapitre 4). Rappelons que chaque SN a une fonction grammaticale FG<sub>1</sub>, donnée par sa position en S-structure, une chaîne fonctionnelle (FG<sub>1</sub>, ... FG<sub>n</sub>) qui représente son histoire dérivationnelle (FG<sub>n</sub> étant la FG de sa position en D-structure), une FG-A et, dans le cas d'un argument, une position  $\theta$ . Supposons maintenant que nous limitons notre attention aux chaînes fonctionnelles où chaque FG<sub>i</sub> est une FG-A, et appelons-les « chaînes fonctionnelles A ». Un élément dans COMP n'aura pas de chaîne fonctionnelle A, alors qu'un SN en position A en aura une (nous reviendrons, aux chapitres 4 et 6, sur le cas des SN inversés en italien ou en espagnol). Dans la S-structure (31), par exemple, où *t* et *t'* sont les traces de *who*, *t* a une chaîne fonctionnelle A (à savoir, ([SN, P], [SN, SV])), mais *who* n'en a pas<sup>23</sup> :

(31) who [<sub>P</sub> t was [<sub>SV</sub> killed t']]

« qui [t a [été tué t']] »

Les éléments qui remplissent les positions associées à la chaîne fonctionnelle A ont tous le même indice. Nous pouvons maintenant rapprocher le principe (22) de la suggestion informelle faite ci-dessus, selon laquelle le  $\theta$ -rôle (comme le Cas) est assigné à un indice, puis transmis facultativement à des éléments qui portent ce même indice. De cette façon, nous pouvons reformuler (22) comme en (32) :

(32) Supposons que  $\alpha$  ait la chaîne fonctionnelle A ( $FG_1, \dots, FG_n$ ) et que  $\beta^i$  soit l'élément portant  $FG_i$ . La chaîne ne reçoit de  $\theta$ -rôle que si, pour un  $i$  quelconque,  $\beta^i$  a des traits.

De façon plus précise, nous dirons que  $\beta^i$  peut avoir les traits de PRO, ou qu'il peut avoir un Cas (et doit en avoir un en vertu du Filtre des Cas, s'il est phonétiquement réalisé). Si, pour chaque  $i$ ,  $\beta^i$  est un [<sub>SN</sub> e] non marqué pour le Cas, la chaîne fonctionnelle A ne reçoit pas de  $\theta$ -rôle et, par conséquent, les éléments  $\beta^i$ , y compris  $\alpha = \beta^1$ , ne reçoivent pas de  $\theta$ -rôle.

Supposons que d'autres propriétés du système exigent que si l'élément  $\beta^i$  a des traits, il soit  $\alpha$ . Nous pouvons alors réduire (32) à (33) :

(33) Supposons que  $\alpha$  ait la chaîne fonctionnelle A ( $FG_1, \dots, FG_n$ ). La chaîne ne reçoit un  $\theta$ -rôle que si  $\alpha$  a des traits.

Par définition, chaque  $\beta^i$  est une trace pour  $i \neq 1$ . Il suffit par conséquent, pour garantir la réductibilité de (32) à (33), que  $\beta^i$  n'ait pas de Cas pour  $i \neq 1$ . Un  $\beta^i$  de ce type ne peut être un sujet à Cas nominatif, car cela produirait une violation de la NIC. Si un Cas génitif lui est assigné, dans la configuration [<sub>SN</sub>  $\beta^i$  X], la trace laissée par le déplacement ne sera pas proprement gouvernée, comme nous l'avons vu plus haut, de sorte que cette possibilité est également exclue. Les conditions régissant l'occurrence des prépositions orphelines excluent la possibilité que  $\beta^i$  reçoive un Cas d'une préposition (cf. la section 5.2). Reste la possibilité qu'un Cas soit

assigné à  $\beta^i$  par un verbe transitif V, mais cette dernière possibilité est exclue par 2.6 (39), et par l'exigence qu'un déplacement se fasse toujours vers une position non- $\theta$ . Cette possibilité est également exclue par la SSC, qui garantit que le déplacement ne peut pas s'effectuer par-dessus le sujet d'un verbe vers une position A (si l'analyse proposée en 3.2.2(4) est correcte pour les verbes à double objet, il s'ensuit que 2.6(39) doit être étendu à V', ce qui ne pose aucun problème particulier). Les diverses solutions qui viennent d'être envisagées épuisent les cas de figure possibles, à l'exception de celui d'un SN postverbal porteur d'un Cas nominatif, question que nous examinerons au prochain chapitre. Comme nous le verrons, toutefois, ces dernières structures ne sont grammaticales que si  $\alpha$  est doté de traits grammaticaux; nous pouvons donc négliger ces cas, et, en conséquence, réduire (32) à (33).

[180] La restriction de (33) aux cas des chaînes fonctionnelles A est naturelle, puisqu'il est évident que l'assignation d'un  $\theta$ -rôle à un opérateur dans COMP serait dénuée de sens, ce  $\theta$ -rôle ne pouvant être assigné qu'à la variable liée par l'opérateur. Les cas de Mouvement vers COMP rendent par ailleurs nécessaire ce type de restriction. Considérons (34) :

(34) John<sub>i</sub> found a book [which<sub>j</sub> [he wanted [PRO<sub>i</sub> to give t<sub>j</sub> to Mary]]]  
« John<sub>i</sub> a trouvé un livre [qu<sub>j</sub>'[il voulait [PRO<sub>i</sub> donner t<sub>j</sub> à Mary]]] »

Which<sub>j</sub> a ici des traits grammaticaux, mais c'est le trait casuel de t<sub>j</sub>, le seul élément de la chaîne fonctionnelle A portant l'indice j, qui permet d'assigner un  $\theta$ -rôle. Ainsi, (35) est agrammatical, puisque t<sub>j</sub> n'a pas de Cas :

(35) John<sub>i</sub> found a book [which<sub>j</sub> [he wanted [it to seem [t<sub>j</sub> to please Mary]]]]  
« John<sub>i</sub> a trouvé un livre [qu<sub>j</sub>'[il voulait (qu')[il semble [t<sub>j</sub> plaire à Mary]]]] »

Ce point est encore plus évident si on considère les constructions à relatives libres, où le syntagme Qu dans COMP reçoit un Cas de l'extérieur de la construction, comme dans les exemples notés précédemment. Comme nous l'avons vu, une telle construction n'est

grammaticale que si la variable se trouve dans une position marquée pour le Cas (mais voir la note 16).

Le principe (33) contient une condition « seulement si » portant sur l'assignation du  $\theta$ -rôle. Pour renforcer cette condition de façon à obtenir « si et seulement si », nous devons exiger qu'il y ait au moins un élément quelconque de la chaîne qui se trouve dans une position à laquelle un  $\theta$ -rôle est assigné. Cette exigence a pour effet que le  $\theta$ -rôle est désormais assigné à une chaîne, et que l'argument tête de la chaîne, c'est-à-dire l'argument qui porte  $FG_1$ , reçoit son  $\theta$ -rôle de façon dérivée. Nous développerons ces notions plus en détail au chapitre 6.

En résumé, un  $\theta$ -rôle est assigné à une chaîne fonctionnelle A qui comprend une catégorie visible (soit une catégorie dotée de traits lexicaux, soit *PRO*, soit une trace marquée d'un Cas) et une catégorie dans une position  $\theta$ . Notons que nous dérivons ainsi le principe 2.6(47). Ainsi, bien que *a book* et la trace *t<sub>j</sub>* aient le même indice dans (34), chacun de ces éléments reçoit son  $\theta$ -rôle de façon indépendante, puisque chacun d'eux appartient à une chaîne fonctionnelle A distincte. Nous reviendrons en 3.2.3 sur certains problèmes que pose un tel point de vue.

Il découle de ce qui précède qu'une variable doit avoir un Cas. (16) est, de ce fait, vrai de gauche à droite. Reste à déterminer si ce principe est également valide de droite à gauche. Nous devons, pour ce faire, d'une part, déterminer s'il est vrai que les traces marquées d'un Cas sont des variables et, d'autre part, trouver une façon de traiter les cas de (23), ainsi que ceux notés à la note 16, cas pour lesquels cette dernière exigence paraît trop rigoureuse.

Le principe (33) se réfère au composant FL. Il s'apparente cependant beaucoup à un principe qui s'appliquerait au niveau de FP. Souvenons-nous de la discussion sur la contraction en 2.1. Les exemples essentiels, dont nous donnons ici la représentation en S-structure, sont les suivants :

- (36) (i) they want [*PRO* to visit Paris]  
 « ils veulent [*PRO* visiter Paris] »  
 (ii) they want [Bill to visit Paris]  
 « ils veulent [Bill visiter Paris] »

- (iii) who do they want [[*SN e*] to visit Paris]  
 « qui veulent-ils (qui) [[*SN e*] visiter Paris] »

- (iv) who do they want [*PRO* to visit [*SN e*]]  
 « qui veulent-ils [*PRO* visiter [*SN e*]] »

[181] La formulation la plus simple de la règle (facultative) de contraction est donnée en (37) :

- (37) want + to  $\rightarrow$  wanna

Supposons que la règle en question soit bien (37). Cette règle s'applique dans (36i) et dans (36iv), mais pas dans (36iii) ni, manifestement, dans (36ii). Nous avons ainsi (38) qui correspond à (36) :

- (38) (i) they wanna visit Paris  
 (ii) they want Bill to visit Paris  
 (iii) \*who do they wanna visit Paris  
 (iv) who do they wanna visit

De toute évidence, la trace dans (36iii) a le même effet que le SN lexical *Bill* dans (36ii), et bloque la contraction — autre cas où les variables se comportent exactement comme des Noms. *PRO*, cependant, ne bloque pas la règle (37). Il est, en quelque sorte, « invisible » pour cette règle.

Considérons maintenant plus attentivement (36iv), qui admet la contraction. Étant donné le caractère cyclique successif du Mouvement *Qu*, la S-structure, qui est projetée dans le composant FP, est (39) :

- (39) who do they want [<sub>P</sub> t [<sub>P</sub> *PRO* to visit t']]  
 « qui veulent-ils [t [*PRO* visiter t']] »

La contraction peut également s'appliquer ici. Nous sommes donc amenés à conclure, soit que la trace dans COMP peut être facultativement effacée, soit que, pour une raison ou une autre, elle ne bloque pas la contraction. L'effacement de la trace dans COMP, en tant que cas particulier de la règle générale du libre effacement



dans COMP, était une hypothèse raisonnable dans le cadre de Chomsky et Lasnik (1977). Dans le cadre de OB, que j'ai pris comme base de départ, et que j'ai développé ici, cette règle générale d'effacement n'existe pas, comme nous l'avons vu. Aussi n'existe-t-il pas de règle générale dont l'effacement de la trace dans COMP serait un cas particulier. Nous devons donc chercher une autre raison pour expliquer le fait qu'une trace dans COMP ne bloque pas la contraction, alors qu'une trace ayant une FG-A la bloque, comme le montre l'exemple (36III). Cette raison est évidente : une trace marquée d'un Cas est « visible » pour la règle de contraction (37), alors qu'une trace non marquée pour le Cas ne l'est pas. Rappelons que nous n'avons pas ajouté de convention particulière pour assigner un Cas à une trace dans COMP, et, que, si nous maintenons l'idée suggérée plus haut selon laquelle le Cas peut être assigné aux indices, la réalisation du Cas sur une trace dans COMP sera facultative, ce qui correspond en l'occurrence à l'option facultative d'appliquer (37). Nous en concluons que, pour être « visible » à une règle du composant FP, une catégorie vide doit avoir un trait casuel<sup>24</sup>.

[182] Il est tout à fait naturel que les traits de *PRO* ne soient pas visibles dans le composant FP. Ce sont des traits à contenu purement sémantique, morphologique ou syntaxique. Ainsi pouvons-nous admettre que des traits de personne, de genre et de nombre ne sont pas visibles pour les règles phonologiques. Bien que ces traits puissent participer aux règles morphologiques du composant FP, nous pourrions suggérer qu'ils sont éliminés par le fonctionnement de ce sous-système, qui précède l'application des règles phonologiques. Il nous reste alors un principe très semblable à (33) :

(40)  $\alpha$  est invisible pour les règles phonologiques, à moins d'être doté de traits appropriés.

Les « traits appropriés » comprennent les traits phonologiques et les traits casuels. (33) et (40) ont cette propriété commune que le Cas y agit comme « marqueur » des catégories vides, les rendant « visibles » pour les règles des deux composants interprétatifs de la grammaire.

Si cette discussion est sur la bonne voie, il s'ensuit que les traces du Mouvement *Qu* et les traces de SN différeront dans leurs effets

phonétiques. Seules ces dernières seront invisibles pour les règles phonologiques. Cette question a été étudiée dans le détail depuis les travaux de Selkirk (1972), qui a suggéré la nécessité d'une telle distinction, en s'appuyant, en particulier, sur des propriétés de la liaison en français. Pullum et Postal (1979) ont également défendu l'existence de cette distinction en se basant sur l'hypothèse que les semi-auxiliaires comme *have to*, *ought to*, (*he has to go* (« il doit partir »), avec contraction obligatoire de *have to*; *he ought to go* (« il devrait partir »), avec contraction facultative de *ought to*), etc., sont des verbes à montée, avec, dans nos termes, une trace de SN entre la partie verbale et *to*. Un argument encore plus convaincant est avancé par Longobardi (1978), qui montre qu'un filtre empêchant la formation d'une succession d'infinitifs en italien est bloqué par l'intervention d'une trace de Mouvement *Qu*, mais non par celle d'une trace de SN<sup>25</sup>. L'idée que le Cas est le trait pertinent permettant de distinguer une trace de SN d'une trace de Mouvement *Qu*, a été proposée de façon indépendante par différents auteurs<sup>26</sup>. Elle découle très naturellement du modèle que nous sommes en train de développer.

Pour revenir au principe (16) qui caractérise les variables en termes de Cas, nous avons vu que l'exigence que les variables soient marquées pour le Cas (c'est-à-dire la validité du principe (16) de gauche à droite) découle d'un principe raisonnable qui a des rapports étroits avec un principe analogue du composant FP, et qui peut sans doute lui être assimilé, bien que la question ne soit pas encore définitivement tranchée. Quant à l'idée qu'une trace marquée d'un Cas est une variable ((16) de droite à gauche), sa validité et ses fondements (si elle est valable) restent à démontrer. Nous reviendrons sur cette question au chapitre 6, dans un cadre quelque peu différent.

Cette condition — qu'une trace marquée d'un Cas est une variable — a certes des conséquences souhaitables, mais aussi des effets discutables — bien qu'aucun de ces derniers ne se produise si le Cas est assigné aux indices, comme nous l'avons envisagé précédemment. Considérons, par exemple (41) et (42) :

(41) (i) \*John<sub>i</sub> hit t<sub>i</sub>

« John<sub>i</sub> a frappé t<sub>i</sub> »

- (ii) \*advantage<sub>i</sub> took  $t_i$  of John  
« advantage<sub>i</sub> prit  $t_i$  sur John »

(42) (i) the ship sank  
« le bateau a coulé »

- (ii) the book reads easily  
« le livre (se) lit facilement »

[183] On peut rendre compte du fait que les phrases de (41) sont agrammaticales à l'aide de la Théorie du Liage, si la trace marquée d'un Cas est une variable. Le  $\theta$ -critère exclut (41), ainsi que tous les cas auxquels s'applique le principe 2.6 (39) (qui exige qu'un verbe assignant un cas objectif assigne un  $\theta$ -rôle à son sujet). Si les structures de (42) sont, comme on l'a parfois suggéré, dérivées par déplacement d'un SN de la position d'objet direct à celle de sujet<sup>27</sup>, et s'il est vrai que les traces marquées d'un Cas sont des variables, il nous faudra trouver un mécanisme quelconque pour bloquer l'attribution du Cas objectif à la trace postverbale. Nous reviendrons au chapitre suivant sur des exemples de ce genre dans les langues à sujet nul. Bien d'autres questions se posent à propos des thèmes que nous avons abordés ci-dessus; nous en examinerons quelques-unes ci-après.

[182] Jusqu'à présent, j'ai laissé sans réponse la question de savoir où et comment le Cas est assigné dans la grammaire. J'avais proposé, dans OB, que les Cas inhérents et obliques soient assignés en D-structure, que le Cas structural soit assigné en S-structure, et qu'un Cas soit assigné à un syntagme *Qu* et à sa trace au cours de l'application de la règle *Déplacer  $\alpha$* . Cette dernière suggestion pourrait être remplacée par la notion d'héritage du Cas, possibilité que nous avons brièvement traitée plus haut, et que nous examinerons plus en détail au chapitre 6. Certains auteurs ont suggéré de concevoir l'assignation du Cas comme une propriété lexicale des noms, et de remplacer les règles d'assignation du Cas par un filtre (à ne pas confondre avec le Filtre des Cas) qui vérifierait si le Cas a été correctement assigné<sup>28</sup>. Supposons que cette vérification se produise, soit dans FP, soit en S-structure. Si, pour l'essentiel, la discussion qui précède est correcte, l'assignation du Cas ne pourra se faire après le stade de la S-structure, puisque le Cas figure aussi

bien en FL qu'en FP. Je laisserai pour le moment cette question en suspens mais j'y reviendrai plus bas.

### 3.2.3. Théorie du Liage

Comme nous l'avons vu, les principes fondamentaux de la Théorie du Cas sont une partie intégrante de la Théorie du Gouvernement. En effet, les exemples clés d'assignation du Cas sont aussi des exemples de gouvernement par un élément assignateur de Cas. L'un des problèmes du cadre de OB noté précédemment (cf. 3.1) était l'existence de redondances considérables entre la Théorie du Cas et la Théorie du Liage. Ces redondances nous ont amené à penser que la Théorie du Liage devrait, elle aussi, être développée dans le cadre de la Théorie du Gouvernement. La Théorie du Gouvernement pourrait alors représenter le noyau commun de ces différentes théories. C'est précisément l'étude de cette possibilité que nous allons maintenant aborder.

Remarquons tout d'abord que nous avons employé le terme « liage » dans plusieurs sens. Ainsi, dans l'exemple (1), la trace *t* est liée, dans l'une des acceptions de ce terme, par le syntagme *Qu* — qui est une sorte de quantificateur au stade de la FL — et la trace *t'* est liée, dans une autre acception de ce terme, par son antécédent *t* :

- (1) who [*t* was killed *t'*]  
« qui [*t* a été tué *t'*] »

La trace *t* est une variable marquée d'un Cas. Nous dirons qu'elle est *op-liée* (liée par un opérateur) par *who*. La trace *t'* est une anaphore dépourvue de Cas. Nous dirons qu'elle est *anté-liée* (liée par un antécédent) par la variable *t*.

Examinons un cas de croisement, comme par exemple (2) :

- (2) (i) who did he say Mary kissed *t*  
« qui a-t-il dit que Mary a embrassé *t* »

(ii) [<sub>P</sub> who [<sub>P</sub> he said [<sub>P</sub> *t* [<sub>P</sub> Mary kissed *t'*]]]]

[184] *t'* est ici *op-liée* (ou, peut-être, liée par sa trace *t* dans le COMP inférieur), mais elle ne peut être *anté-liée* par *he*. La relation de

référence disjointe s'applique obligatoirement entre cette trace et *he*, de sorte que (2) ne peut pas avoir l'interprétation donnée en (3) :

- (3) for which *x*, *x* said that Mary kissed *x*  
 « pour quel *x*, *x* a dit que Mary a embrassé *x* »

Il se peut qu'on puisse ramener les deux notions d'*op-liage* et d'*anté-liage* (liage par un opérateur et liage par un antécédent) à une même notion plus générale, mais ce n'est pas évident. Le liage par un antécédent concerne les rapports des anaphores et des pronominaux non obviatifs avec leurs antécédents, ou, dans le cas de *PRO*, les rapports de *PRO* avec son contrôleur. Le liage des variables concerne par contre les rapports des variables avec les opérateurs qui les lient, rapport parfois médiatisé par une trace. Ces deux notions semblent conceptuellement distinctes. L'une est une notion logique, l'autre (le liage par l'antécédent) une notion syntaxique se rapportant à la syntaxe de FL.

La distinction qui nous intéresse n'est en fait peut-être pas celle qui différencie les notions d'*anté-liage* et d'*op-liage*, mais plutôt celle qui distingue le liage par antécédent du liage périphérique; le premier étant pertinent quand l'élément qui *c*-commande est dans une position A, et le second quand il ne l'est pas<sup>29</sup>. Ainsi, le déplacement d'une catégorie vide dans COMP — que ce soit *PRO* ou une trace (cf. 2.6) — laisse une variable, bien que le SN vide ne soit pas un opérateur au sens intuitif du terme<sup>30</sup>. De plus, la notion d'opérateur que nous avons utilisée jusqu'ici reste trop vague. Établissons donc une distinction entre les notions de A-liage et de A'-liage, la première étant pertinente quand le lieu est en position A, et qu'il a de ce fait une FG-A; et la seconde quand il est dans une position A', avec une FG-A'. La première notion correspond à ce que j'ai appelé *anté-liage*, et la seconde à *op-liage*.

J'utiliserai la terminologie de la Théorie du Liage (« lié », « libre », etc.) pour les deux types, en ajoutant la spécification A ou A' quand le contexte ne suffira pas à distinguer sur quel genre de liage porte la discussion. La Théorie du Liage est une théorie du A-liage.

Une trace dans P est une anaphore si elle est A-liée, et une variable

si elle est A'-liée (cf. 2.6(4)). Notons que la caractérisation de ces deux types d'éléments met en jeu dans les deux cas une sorte de « liage local ». Soit l'exemple (4) :

- (4) who [<sub>P</sub> *t* seemed [<sub>P</sub> *t'* to have been killed *t''*]]  
 « qui [*t* semble [*t'* avoir été tué *t''*]] »

Sur trois traces, *t*, *t'* et *t''*, seule *t* est une variable; les deux autres sont des anaphores, bien qu'elles soient coïncidées avec la trace *t* qui est localement A'-liée par *who*, et qui est donc une variable. Dans le sens où j'emploierai ces termes, *t* est donc A'-liée dans (4), et localement A'-liée par *who* : *t'* est A'-liée par *who* et est A-liée et localement A-liée par *t*; et *t''* est A'-liée par *who*, A-liée par *t*, et à la fois A-liée et localement A-liée par *t'*.

Les notions fondamentales de la Théorie du Liage peuvent être définies comme suit :

- (5) (i)  $\alpha$  est X-lié par  $\beta$  si et seulement si  $\alpha$  et  $\beta$  sont coïncidés, si  $\beta$  *c*-commande  $\alpha$  et si  $\beta$  est dans une position X<sup>31</sup>;  
 (ii)  $\alpha$  est X-libre si et seulement si il n'est pas X-lié;  
 (iii)  $\alpha$  est localement lié par  $\beta$  si et seulement si  $\alpha$  est X-lié par  $\beta$ , et si  $\gamma$  Y-lie  $\alpha$ , alors soit  $\gamma$  Y-lie  $\beta$ , soit  $\gamma = \beta$ ;  
 (iv)  $\alpha$  est localement X-lié par  $\beta$  si et seulement si  $\alpha$  est localement lié et X-lié par  $\beta$ .  
 (6)  $\alpha$  est une variable si et seulement si :  
 (i)  $\alpha = [\text{SN } e]$ ;  
 (ii)  $\alpha$  est dans une position A (et est par conséquent doté d'une FG-A);  
 (iii) il y a un  $\beta$  qui A'-lie localement  $\alpha$ .

Les cas (i) et (ii) de (5) définissent les notions « lié » et « libre » avec « X » remplacé, soit par « A », soit par « A' ». Il en est de même pour le cas (iv). Dans (iii), « X » et « Y » peuvent être indépendamment remplacés par « A » ou « A' ». Nous avons exclu la possibilité qu'un élément soit localement lié par deux éléments différents et, par conséquent, qu'il soit à la fois localement A-lié et localement A'-lié. Il faut aussi noter que, si  $\alpha$  est A-lié par  $\beta$ , et A'-

lié par  $\gamma$ ,  $\beta$  lie alors  $\gamma$ , ou *vice versa*, de par les propriétés de la c-commande.

Dans le cas d'une variable, le lieu  $\beta$  dans (6) peut être soit un opérateur, soit une trace dans COMP, soit un SN vide dans COMP, ou quelque autre élément adjoint à P ou à P'<sup>32</sup>. Cette formulation laisse sans réponse diverses questions qui se posent à propos de la classe des règles que j'ai désignées de façon quelque peu imprécise sous le terme de « Mouvement dans COMP ».

Ces notions suffisent pour notre propos, avec toutefois une exception importante : elles ne définissent pas une notion de variable qui soit appropriée pour des cas tels que (7) :

- (7) (i) the man [to whom I gave the book *t*]  
« l'homme [à qui j'ai donné le livre *t*] »
- (ii) the man [whose picture I saw *t*]  
« l'homme [qui-gén. photo j'ai vu *t*] »  
(l'homme dont j'ai vu la photo)
- (iii) John, [a picture of whom I saw *t* yesterday]  
« John [une photo duquel j'ai vu *t* hier] »  
(John dont j'ai vu une photo hier)

Dans de tels cas, la trace *t* n'est pas la variable liée par le syntagme dans COMP. Je laisserai ce problème en suspens, en attendant de trouver une réponse appropriée aux questions qui se sont posées en 2.4.6 au sujet du déplacement vers COMP dans des cas de ce type : ce déplacement laisse-t-il une trace qui est une copie intégrale du syntagme déplacé ? Exige-t-il une règle de reconstruction ? Doit-on faire une distinction fondamentale entre Mouvement de SN et Mouvement dans COMP, comme l'ont proposé van Riemsdijk et Williams (1980) ? On peut aussi se demander quelle est la manière appropriée de traiter des exemples du type de ceux que nous avons mentionnés à la note 79 du chapitre 2. Nous laisserons de côté ces problèmes — qui sont loin d'être négligeables — et nous limiterons notre attention aux structures dans lesquelles ils ne se posent pas.

Jusqu'à présent, j'ai supposé une théorie de l'indication très simple (voir 2.6). Il est clair que toute trace doit être coïncidée avec l'élément qui s'est déplacé. Ceci est obligatoire dans le cas du A-liage, puisque la trace doit transmettre son  $\theta$ -rôle à son antécédent,

et, dans le cas de l'A'-liage, puisque ce mécanisme doit exprimer l'association entre la variable et son lieu. Nous avons supposé que la coïncidence de l'élément déplacé et de la trace faisait, par convention, partie de la règle *Déplacer  $\alpha$* , mais nous n'avons pas encore ajouté la stipulation, visiblement nécessaire, que chaque application de la règle *Déplacer  $\alpha$*  doit assigner un indice distinct. Soit l'exemple (8) :

- (8) whom<sub>i</sub> did John<sub>j</sub> seem [P *t*<sub>i</sub> [P *t*<sub>j</sub> to have wanted [P *t*'<sub>i</sub> [P PRO<sub>k</sub> to visit *t*'<sub>i</sub>]]]]  
« qui<sub>i</sub> est-ce que John<sub>j</sub> semblait [*t*<sub>i</sub> [*t*<sub>j</sub> avoir voulu [*t*'<sub>i</sub> [PRO<sub>k</sub> visiter *t*'<sub>i</sub>]]]] »

Ici, *t*'<sub>i</sub> est la variable liée par *whom*, et *t*<sub>j</sub> est A-lié par *John*. L'association des traces et de leurs lieux est déterminée par la règle *Déplacer  $\alpha$* . Les déplacements cycliques successifs préservent les mêmes indices. Supposons que, dans (8), *i* ait été choisi identique à *j*. La Théorie du Liage requiert que la variable *t*'<sub>i</sub> soit A-libre (cf. l'exemple de croisement en (2)). Les conditions de liage seront donc enfreintes si *i* = *j*, et \* sera assigné à cette phrase. La même condition exige que *k* ≠ *i*. La Théorie du Contrôle requiert que *PRO*, dans (8), soit A-lié. Par conséquent, *j* = *k*. En bref, aucune convention n'est nécessaire pour assurer une indication appropriée dans l'exemple (8).

J'ai supposé que l'indication est libre partout, sauf dans le cas des traces. Nous pourrions supposer aussi que les traces et les éléments déplacés sont indicés librement, disons en S-structure, mais, pour la commodité de l'exposé, je continuerai à supposer que la règle *Déplacer  $\alpha$*  assigne le même indice aux éléments qu'elle affecte, de la manière indiquée précédemment. Pour pouvoir préserver l'hypothèse optimale d'une indication libre, nous devons montrer que l'exemple (8) est typique, et montrer qu'en général toutes les indications qui ne sont pas désirables peuvent être exclues par des principes indépendants. Pour illustrer cette position, considérons encore un exemple en anglais, et un autre en italien :

- (9) (i) the man [who<sub>i</sub> [I don't know [who<sub>j</sub> [*t*<sub>k</sub> knows *t*]]]]  
« l'homme [que<sub>i</sub> [je ne sais pas [qui<sub>j</sub> [*t*<sub>k</sub> connaît *t*]]]] »
- (ii) l'uomo [[syntagme *Q*<sub>ui</sub>] che [non so [chi<sub>j</sub> [*t*<sub>k</sub> conosca *t*]]]]

Les traces doivent être liées, et  $k \neq l$ , en vertu de l'exigence selon laquelle les variables doivent être A-libres. Supposons tout d'abord que  $i=l$  et que  $j=k$ . En anglais, ceci est une violation de la contrainte des Îlots *Qu* (c'est-à-dire une violation de la Sous-Jacence, avec P comme borne catégorielle). (9) reçoit de ce fait le degré d'inacceptabilité généralement attribué à ce type d'exemples, et qui varie selon les dialectes. La phrase correspondante est toutefois grammaticale en italien. La raison en est que, selon la théorie de Rizzi (1978b), P n'est pas une borne catégorielle en italien. Il n'y a donc dans ce cas pas de violation de la Condition des Îlots *Qu*. Supposons ensuite que  $i=k$  et que  $j=l$ . En anglais, cette situation est exclue par la condition que j'ai appelée RES(NIC) à la section 3.1. En italien, cependant, la condition en question s'applique de manière à permettre cette assignation d'indices, la distinction entre les deux langues étant une conséquence du Paramètre du Sujet Nul (cf. la section 3.1). La phrase (9) est donc ambiguë en italien, mais agrammaticale en anglais (sous réserve de variation dialectale dans le cas où  $j=k$ ,  $i=l$ ). Là encore, le choix des indices est entièrement déterminé par des conditions indépendantes, et nous n'avons besoin d'ajouter aucune stipulation à la Théorie de l'Indiciation. Il en va de même dans tous les cas analogues.

[187] Qu'en est-il des pronoms ? Je supposerai que la même théorie de l'indiciation s'applique aux pronoms. Ainsi, les pronoms sont non obviatifs s'ils sont coïnciés avec un autre élément de la phrase et obviatifs dans le cas contraire. Notons que nous nous écartons ainsi du cadre de OB, qui assignait des indices anaphoriques et référentiels aux pronoms et aux Noms de façon à rendre compte de la distinction entre obviation et non-obviation, et, plus généralement, de la référence disjointe. Je ne conserve ici que les indices référentiels, au sens donné à ce terme dans OB. Cette hypothèse s'écarte également de l'esprit de la proposition bien connue de Lasnik (1976), selon laquelle les pronoms sont toujours libres en référence, et sont soumis à d'autres conditions. J'adopterai à titre d'essai l'hypothèse d'une indiciation libre pour les pronoms, laissant pour le moment de côté les questions de référence disjointe. Si cette approche simplifiée est viable, le problème, noté en 3.1, de la complexité du système d'indiciation qui se posait dans le cadre de OB se trouve résolu. Cette approche ne paraît toutefois pas

réalisable, et je reviendrai sur cette question en 5.1. Je l'adopterai cependant ici temporairement, pour faciliter l'exposé.

Au niveau de représentation de FL, chaque SN doit être porteur d'un seul indice. Supposons que chaque élément lexical soit inséré avec un indice en D-structure (*PRO* y compris), les indices étant ensuite copiés par *Déplacer*  $\alpha$ . Examinons alors des structures telles que (10) :

- (10) (i) John<sub>i</sub> was killed  $\alpha$   
 « John<sub>i</sub> a été tué  $\alpha$  »  
 (ii) John<sub>i</sub> seems [ $\alpha$  to have been here]  
 « John<sub>i</sub> semble [ $\alpha$  avoir été ici] »

Dans ces exemples,  $\alpha$  équivaut à [<sub>SN</sub> e], avec l'indice  $i$ , après déplacement. Supposons que (10) ait été généré directement avec *PRO* dans la position de  $\alpha$ . Ceci est clairement exclu par le principe qui exige que *PRO* ne soit pas gouverné. Que se passerait-il par contre si l'on générerait (10) avec *John* dans sa position de S-structure, et [<sub>SN</sub> e] dans la base ; et si la coïnciation était le résultat d'une convention d'indiciation libre ? Kayne fait remarquer que cette possibilité devrait être exclue pour des raisons d'ordre général. En effet, puisqu'il n'y a pas d'ambiguïté dans (10), nous ne voulons pas avoir deux options ; une option interprétative et une autre option, parallèle à la première, mais qui résulterait d'un déplacement. L'option interprétative est en fait exclue par le Principe de Projection, puisque *John* apparaîtrait dans une position non- $\theta$  en D-structure.

Toutes les options interprétatives sont par conséquent éliminées ici et nous pouvons distinguer correctement, en poursuivant le raisonnement adopté précédemment, la classe des phénomènes qui résultent d'un déplacement, de ceux qui résultent de l'option interprétative.

Passons maintenant à la Théorie du Liage elle-même. Rappelons-nous que, dans le cadre de OB, les anaphores et les pronoms étaient assujettis à la NIC et à la SSC. Cette théorie avait de nombreuses conséquences favorables et unifiait de façon rationnelle une gamme étendue de faits, mais elle se heurtait à divers problèmes, les uns

d'ordre empirique, les autres d'ordre conceptuel, que nous avons discutés en 3.1. Quand on se trouve en présence d'une théorie assez séduisante, mais qui se heurte à un certain nombre de problèmes, il est raisonnable d'essayer d'intégrer les aspects souhaitables de cette théorie dans une nouvelle théorie plus générale, mais tout aussi cohérente, et qui évite les problèmes en question. Il s'agit bien entendu d'une quête sans fin. Je vais maintenant explorer la Théorie du Liage sous deux angles différents, puis je proposerai une façon de les combiner, qui, je pense, aboutira à une Théorie du Liage rationnelle et assez réussie.

[188] Examinons tout d'abord la possibilité que la Théorie du Liage, comme celle du Cas, puisse être fructueusement développée au sein de la Théorie du Gouvernement. Cette approche fait appel à la notion fondamentale de « catégorie gouvernante », que nous pouvons caractériser comme suit<sup>33</sup>.

(11)  $\alpha$  est la catégorie gouvernante de  $\beta$  si et seulement si  $\alpha$  est la catégorie minimale contenant  $\beta$  et un gouverneur de  $\beta$ , où  $\alpha = \text{SN}$  ou P.

Nous supposons que  $\beta$  a, au plus, une seule catégorie gouvernante. Notons que, si  $\beta$  reçoit son Cas d'un gouverneur (comme dans les exemples (i), (ii), (iii) et (v) de 3.2.2(1)), il recevra son Cas à l'intérieur de sa catégorie gouvernante. Il en va de même de l'exemple (iv), où  $X = \text{N}$ .

[187] Nous avons examiné plusieurs exceptions possibles à l'idée que le Marquage de Cas se fait quand il y a gouvernement : celle du Cas génitif, et le marquage idiosyncrasique de Cas du sujet d'un infinitif dans certaines langues (par exemple en russe et en latin). Selon la définition (11), un élément qui ne reçoit pas son Cas par gouvernement, mais d'une autre façon, comme dans les cas cités ci-dessus, n'a pas de catégorie gouvernante (mais voir la discussion de 3.2.1(8)). Nous avons considéré la première exception — l'assignation du Cas nominatif dépendant de l'accord — comme une option possible qui peut être réalisée dans les langues où l'élément ACC ne gouverne pas le sujet, contrairement à ce que nous avons admis pour l'anglais. L'assignation du Cas génitif pourrait être réduite à une assignation de Cas sous gouvernement, si l'on supposait qu'un

élément abstrait GEN est adjoint au SN qui reçoit le Cas, GEN étant, dans ce cas, à la fois gouverneur et assignateur de Cas, comme le suggère l'étude de Siegel (1974). Pour ce qui est de la troisième exception, il n'y a, semble-t-il, aucune raison de supposer que l'élément marqué d'un Cas a une catégorie gouvernante, et je me risquerai à admettre que cette supposition est sans doute également vraie dans le cas des génitifs, tout en réservant pour une discussion ultérieure la question de l'assignation du Cas nominatif par l'accord.

Hasardons-nous à supposer que les conditions de liage s'appliquent en FL<sup>34</sup>. Nous avons réparti les expressions nominales en trois catégories fondamentales : (I) les anaphores, (II) les pronominaux, et (III) les expressions R (voir 2.6(1)). Intuitivement, les anaphores sont des SN qui ne sont pas capables d'avoir de « référence inhérente ». Nous reprendrons plus loin une analyse plus développée de cette catégorie d'éléments. Pour le moment, considérons deux types d'anaphores : les anaphores lexicales d'une part, à savoir les réciproques et les réfléchis ; et la trace de SN d'autre part.

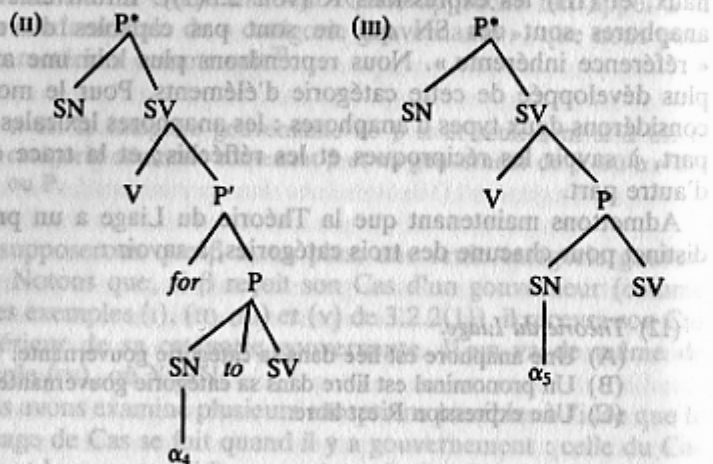
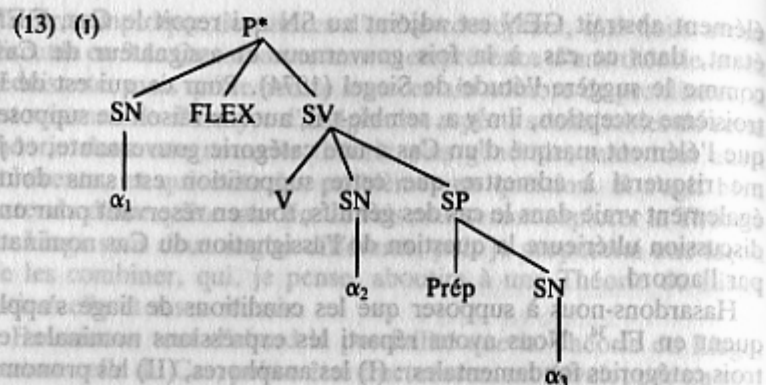
Admettons maintenant que la Théorie du Liage a un principe distinct pour chacune des trois catégories, à savoir :

(12) *Théorie du Liage.*

- (A) Une anaphore est liée dans sa catégorie gouvernante.
- (B) Un pronominal est libre dans sa catégorie gouvernante.
- (C) Une expression R est libre.

Dans tout ce qui précède et ce qui suit, le liage doit être entendu comme A-liage<sup>35</sup>. Mis à part les SN postverbaux inversés que nous examinerons en 4.5, chaque anaphore, chaque pronominal et chaque expression R est en position A, dans la gamme de constructions envisagée ici<sup>36</sup>.

[189] Revenons aux principaux exemples d'opacité, passés en revue en 3.1. Nous examinerons tout d'abord le liage dans les phrases ayant les structures de base 3.1(1), que nous avons reproduites ici en (13) :



Examinons tout d'abord le cas d'anaphores lexicales telles que *each other*. Comme cet élément a un contenu phonétique, il doit recevoir un Cas et, par conséquent, il doit avoir une catégorie gouvernante dans (13). En vertu du Principe de Liage (A), cette anaphore doit être liée dans sa catégorie gouvernante.

En commençant par  $\alpha_1$  de (13i), supposons que *each other*, dans cette position, est le sujet d'une phrase à temps fini, avec FLEX = [+ Temps], ACC. Cette anaphore est alors gouvernée par FLEX et sa catégorie gouvernante est P\*. *Each other* doit être lié

dans P\*, ce qui est impossible, et de ce fait, la phrase correspondante sera classée comme agrammaticale. Ceci est un cas type d'application de la NIC.

Supposons que *each other* soit l'objet d'un verbe ou d'une préposition dans le SV, ce qui correspond aux cas  $\alpha_2$  et  $\alpha_3$  de (13). La catégorie gouvernante est encore une fois P\*, et *each other* doit être lié dans P\*. Si *each other* est dans la position  $\alpha_2$ , cette anaphore doit être liée par le sujet dans  $\alpha_1$ . Si *each other* est dans la position  $\alpha_3$ , il doit être lié soit par le sujet en position  $\alpha_1$ , soit par l'objet dans  $\alpha_2$ <sup>37</sup>. Ceci est un cas type d'application de la SSC.

Supposons maintenant que *each other* soit le sujet d'un infinitif, comme dans les deux constructions marginales (13ii) et (13iii), dont nous donnons des exemples en (14) et en (15) respectivement :

(14) (i) [P\* they'd prefer [P for [P each other to win]]]  
« [ils préféreraient [pour [l'un l'autre (de) gagner]]] »

(ii) [P\* they want [P for [P each other to win]]]  
« [ils veulent [pour [l'un l'autre (de) gagner]]] »

(iii) [P\* they would be happy [P for [P each other to win]]]  
« [ils seraient heureux [pour [l'un l'autre (de) gagner]]] »

(iv) [P\* they would hate it [P for [P each other to win]]]  
« [ils détesteraient [pour [l'un l'autre (de) gagner]]] »

[190] (15) (i) [P\* they believe [P each other to be intelligent]]  
« [ils croient [l'un l'autre être intelligents]] »

Dans (14), où *each other* est dans la position  $\alpha_4$  de (13ii), cette anaphore est gouvernée, et *for* lui assigne un Cas, de sorte que sa catégorie gouvernante est P\*, et qu'elle doit être liée dans P\*<sup>38</sup>, comme l'exige la SSC. Dans (15), où *each other* est dans la position  $\alpha_5$  de (13iii), l'anaphore est gouvernée et reçoit un Cas de *believe*. Là encore, P\* est la catégorie gouvernante dans laquelle *each other* doit être lié.

Dans les subordinées, donc, nous sommes à même de dériver la NIC et la SSC de notre nouvelle formulation de la Théorie du Liage. Le principal problème conceptuel du cadre de OB reçoit ainsi une solution naturelle. Au lieu de deux conditions d'opacité NIC et SSC,

sans rapport entre elles, nous avons le principe (A) de la Théorie du Liage, principe très simple duquel dérivent tant la NIC que la SSC.

Examinons ensuite le cas de l'anaphore non lexicale, à savoir la trace laissée par un Mouvement de SN. Si le principe 3.2.2(16) (selon lequel la trace d'un SN est une variable si et seulement si elle est marquée pour le Cas) a une valeur absolument générale, la trace produite par le Mouvement de SN doit être dépourvue de Cas. La trace de SN doit néanmoins être gouvernée, propriété de l'élément trace notée en 2.4.1 (cf. 2.4.1(2)) et que nous relierons à RES(NIC) au chapitre 4. La trace de SN a par conséquent une catégorie gouvernante à l'intérieur de laquelle elle doit être liée en tant qu'anaphore. Comme nous l'avons vu en 3.1, la trace de SN est exclue par d'autres conditions des positions  $\alpha_3$  et  $\alpha_4$  de (13). Elle peut apparaître dans les positions  $\alpha_2$  et  $\alpha_5$ , avec le sujet de P\* comme antécédent, exactement comme dans le cas de *each other*. La trace de SN diffère cependant de *each other* en ce que son gouverneur doit être un élément qui n'assigne pas de Cas, à savoir un participe passé dans (13i), ou un prédicat à montée dans (13iii). La trace de SN est exclue de la position  $\alpha_1$  si FLEX a un temps fini (si elle contient ACC), puisqu'elle serait libre dans sa catégorie gouvernante. Nous déduisons ainsi la NIC et la SSC de la Théorie du Liage, exactement comme dans le cas des anaphores lexicales.

Notons que, si les anaphores lexicales se comportent autrement que la trace de SN du point de vue de la Théorie du Cas, elles se comportent de la même façon pour ce qui est du gouvernement. Elles ont ainsi le même comportement du point de vue de la Théorie du Liage de GB, puisque celle-ci est basée sur la notion de gouvernement.

Passons maintenant aux éléments pronominaux, en prenant tout d'abord en considération les éléments pronominaux lexicaux, c'est-à-dire les pronoms. Un pronom est nécessairement marqué pour le Cas, et a par conséquent une catégorie gouvernante dans laquelle il doit être libre en vertu du principe (B) de la Théorie du Liage (il faut se rappeler que nous examinons maintenant les positions au sein de P, et non de SN). Là encore, la NIC et la SSC peuvent être dérivées de la Théorie du Liage comme le montrent les exemples de la section 3.1(4), qui illustrent le fait que les pronoms sont libres dans les positions où les anaphores lexicales doivent être liées. Ceci

constitue la propriété fondamentale de la référence disjointe pour les pronoms<sup>39</sup>. Nous avons ainsi des exemples tels que (16), avec référence disjointe, et (17), avec référence libre du pronom :

- (16) (i) John saw him  
« John a vu lui »  
(ii) John told Bill about him  
« John a parlé à Bill à propos de lui »  
(iii) John expected him to win  
« John s'attendait (à) lui (de) gagner »  
(John s'attendait à ce qu'il gagne)  
(iv) John would prefer for him to win  
« John préférerait pour lui (de) gagner »  
(John préférerait qu'il gagne)  
(v) John would hate it for him to win  
« John détesterait cela pour lui (de) gagner »  
(John serait furieux s'il gagnait)  
(vi) John is too clever for him to expect us to catch him  
« John est trop malin pour lui (s') attendre (à) nous attraper lui »  
(John est trop malin pour s'attendre à ce que nous l'attrapions)

- [191] (17) (i) John expected Mary to catch him  
« John (s') attendait (à) Mary attraper lui »  
(John s'attendait à ce que Mary l'attrape)  
(ii) John expected that he would catch Mary  
« John (s') attendait que lui attraperait Mary »  
(John s'attendait à ce qu'il attrape Mary)

Dans (16) *him* ne peut être coïncidé avec *John* ni avec *Bill*. De même, si *John*, ou *Bill*, est remplacé par *everyone*, *him* ne peut être coïncidé avec *everyone*, il ne peut donc pas être interprété comme identique à la variable liée par ce quantificateur (cf. 5.1 et la note 2 ci-dessus). L'exemple (16iv) pourrait être considéré comme assumé au principe Éviter-les-Pronoms 2.4.2(5), puisqu'il existe un cas d'EQUI qui y correspond, avec *PRO* au lieu de *him* comme sujet, bien que, dans certains dialectes, ce ne soit le cas ni pour (16v), ni



pour (16vi). Dans (17), le pronom est libre dans sa catégorie gouvernante, et il n'est donc pas soumis à ces contraintes.

Nous pourrions nous demander, incidemment, pourquoi il n'y a pas de cas d'EQUI analogue à (16vi), c'est-à-dire du type (18) :

- (18) John is too clever [PRO to expect us to catch]<sup>40</sup>  
 « John est trop malin pour [PRO (s') attendre (à) nous attraper] »  
 (John est trop malin pour que quelqu'un s'attende à ce que nous l'attrapions)

Il faut noter que l'exemple (18) n'est pas agrammatical ; le problème est plutôt que le sujet de *expect* ne peut être interprété qu'avec un *PRO* arbitraire en référence, et non pas avec un *PRO* contrôlé par *John*, bien que sa position soit bien une position de Contrôle, comme le montre (19) :

- (19) John is too clever to expect us to catch Bill  
 « John est trop malin pour (s') attendre (à) nous attraper Bill »  
 (John est trop malin pour s'attendre à ce que nous attrapions Bill)

Je reviendrai sur ces exemples quand j'examinerai le principe (C) de la Théorie du Liage, dont découlent leurs propriétés.

Examinons ensuite les éléments pronominaux sans matrice phonétique, c'est-à-dire *PRO*. Notons que *PRO* ressemble aux pronoms lexicaux en ce sens qu'il n'a jamais d'antécédent au sein de la proposition ou du SN qui le contient. *PRO* ressemble aussi aux anaphores en ce qu'il n'a pas de contenu référentiel intrinsèque. Ou bien une référence lui est assignée par un antécédent, ou bien son interprétation est indéfinie, faute d'avoir une référence spécifique. Il semble donc raisonnable de considérer *PRO* comme une anaphore pronominale. Si tel est le cas, *PRO* est assujéti conjointement aux deux conditions de liage (A) et (B). *PRO* doit donc être à la fois lié et libre dans sa catégorie gouvernante, ce qui est clairement une contradiction si *PRO* a une catégorie gouvernante. Il s'ensuit que *PRO* n'a pas de catégorie gouvernante et qu'il n'est pas gouverné. Nous pouvons donc déduire le principe (20) des effets de la Théorie du Liage, principe qui est, comme nous l'avons constaté dans 2.4, la propriété essentielle de *PRO*<sup>41</sup>.

- (20) *PRO* n'est pas gouverné.

Si *PRO* n'est pas gouverné, il satisfait alors par défaut aux principes (A) et (B) de la Théorie du Liage (cf. la note 35). Nous sommes donc parvenu à dériver les propriétés fondamentales de *PRO* passées en revue en 2.4. La Théorie du Liage spécifie que les positions de *PRO* sont essentiellement celles des autres anaphores (entre autres la position sujet d'une infinitive ou d'un SN), mais que la relation entre *PRO* et son antécédent (s'il en a un) n'est pas déterminée par les principes du liage, de sorte que nous pouvons avoir un contrôle à longue distance comme dans (21) :

- (21) they thought I said that [PRO { to feed } each other] would be difficult (= 3.1(5))  
 « ils pensaient que [PRO se nourrir / nourrissant l'un l'autre] serait difficile »

[192] De plus, *PRO* est permis dans les structures de 3.1(6) où les traces de SN et les anaphores lexicales sont exclues, et *PRO* est exclu des structures de 3.1(7) où les anaphores lexicales sont permises (les traces étant exclues par la Sous-Jacence), en vertu du principe (20) qui résulte à son tour de la Théorie du Liage si l'on considère *PRO* comme une anaphore pronominale. Le fait que *PRO* n'est pas gouverné — à savoir (20) — dérive maintenant de façon rationnelle de la Théorie du Liage. Le principe fondamental 2.9 (4) de la Théorie du Gouvernement ne doit donc être stipulé que pour les traces.

Nous résolvons ainsi les problèmes techniques de la théorie de OB, notés au début de 3.1. L'un des problèmes conceptuels, le premier que nous avons mentionné, à savoir celui des redondances entre Théorie du Cas et Théorie du Liage, est également résolu. Ces redondances sont maintenant éliminées, puisqu'elles sont réduites à la contribution commune de la Théorie du Gouvernement à ces deux sous-théories. La proposition énoncée dans OB (et citée en 3.1 (à savoir la note 30 de OB)) allait plus ou moins dans la bonne direction, mais elle était erronée, étant fondée sur le Cas plutôt que sur le concept plus fondamental de gouvernement.

Il est à noter que toute la gamme des propriétés de *PRO* et des traces, étudiées en 2.4, ainsi que les propriétés partiellement

similaires des anaphores lexicales, sont déterminées par l'interaction de quatre théories : la Théorie des Bornes (pour la trace), celle du Contrôle (pour *PRO*)<sup>42</sup>, la Théorie du Cas (pour les éléments qui ont un contenu phonétique, y compris les anaphores lexicales) et celle du Liage (pour tous les SN). Ces deux dernières théories sont développées dans le cadre de la Théorie du Gouvernement. Nous constatons une fois de plus le caractère fortement modulaire de la théorie de la grammaire : les sous-systèmes de principes élémentaires discutés au chapitre 1 servent de composants abstraits fort simples et fondamentaux qui entrent en relation les uns avec les autres pour donner naissance à une gamme complexe de propriétés.

Jusqu'à présent, j'ai présupposé une théorie très simple de l'indiciation ; à savoir, que les indices sont assignés librement — nous ne prenons en considération ici que les indices référentiels, au sens donné à ce terme dans OB. Dans cette étude, *PRO* recevait un indice référentiel dans les cas de contrôle, et l'indice *arb*, distinct de tous les indices référentiels, dans les cas de référence non définie, comme dans (22) :

- (22) it is unclear [what [*PRO* to do]]  
« il n'est pas clair [que [*PRO* faire]] »

Mais l'approche de OB ne marche pas<sup>43</sup>, comme nous pouvons le voir dans le cas du déplacement de *PRO*, comme par exemple dans (23) :

- (23) it is annoying [*PRO* to be cheated t]  
« il est ennuyeux [*PRO* d'être dupé t] »

Ici, *PRO* et sa trace sont coïncidiés par la règle *Déplacer  $\alpha$* , de sorte que *PRO* ne peut se voir assigner l'indice *arb* par la règle de contrôle, comme dans la théorie de OB. Il doit pourtant recevoir l'interprétation arbitraire. Il faudrait donc, pour rendre compte de ces cas, ajouter à la théorie de OB un élément évident, mais *ad hoc*. Nous obtenons les mêmes résultats, qui nous permettent de rendre compte de (23), avec la théorie simplifiée — l'hypothèse zéro — d'indiciation libre. *PRO*<sub>arb</sub> est simplement un *PRO* qui est libre (cf. 2.4.3).

[193] Bien qu'il existe des exemples comme (23), il semble toutefois qu'un *PRO* doté d'une référence arbitraire soit plutôt résistant au mouvement dans les questions indirectes. Des exemples comme (24) sont en effet marginaux, voire impossibles, quelle qu'en soit la raison<sup>44</sup> :

- (24) (i) it is unclear how to be fed  
« il n'est pas clair comment être nourri »  
(ii) it is unclear what presents to be given  
« il n'est pas clair quels cadeaux être offerts »

Rappelons que le terme « pronominal » est utilisé ici comme un terme purement descriptif pour n'importe quel élément contenant *PRO* — soit *PRO*, soit un pronom — plutôt que comme un trait explicite. Au niveau de la mise en œuvre, nous pourrions admettre que les règles lexicales insèrent les traits de personne, de nombre et de genre dans le contexte [<sub>SN</sub> [N — ]], et peuvent, ou non, insérer en outre une matrice phonétique, la non-insertion étant préférable en vertu du principe Éviter-les-Pronoms 2.4.2(5). Si une matrice phonétique est insérée, nous avons un pronom ; nous avons *PRO* dans le cas contraire. Il n'y a donc pas de trait « pronominal ». Un pronominal non obviatif — *PRO*, ou un pronom — lié par un SN doit avoir des traits de genre, de nombre et de personne de la même valeur que ceux de son antécédent. Rappelons aussi que la valeur inhérente du trait de nombre d'un *PRO* arbitraire est un paramètre de GU (cf. 2.4.1(11)).

Nous avons brièvement examiné les principes (A) et (B) de la Théorie du Liage, là où ils sont manifestement étroitement liés. Passons maintenant au principe (C), selon lequel les expressions R sont libres. Pour les Noms, cela nous donne les propriétés bien connues illustrées dans (25) :

- (25) (i) he said that John would win  
« il a dit que John gagnerait »  
(ii) John said that John would win  
« John a dit que John gagnerait »

En l'absence d'accent emphatique, on interprète l'occurrence enchâssée de *John* avec une référence distincte de celle du sujet de

la phrase matrice. Il y a en fait une forte tendance à interpréter les Noms avec une référence distincte, même lorsque ceux-ci n'entrent pas dans une relation de c-commande, mais je ne poursuivrai pas cette question ici<sup>45</sup>.

Le cas des variables est plus intéressant. Le principe (C) permet de dériver les faits fondamentaux de croisement fort, au sens donné à ce terme par Wasow (1972) et (1979), comme par exemple dans (26) :

(26) (i) who did he say Mary had kissed  
 « qui a-t-il dit (que) Mary avait embrassé »  
 (for which *x*, he said Mary had kissed *x*)  
 (« pour quel *x*, il a dit que Mary avait embrassé *x* »)

(ii) who did he say had kissed Mary  
 « qui a-t-il dit (qui) avait embrassé Mary »  
 (for which *x*, he said *x* had kissed Mary)  
 (« pour quel *x*, il a dit que *x* avait embrassé Mary »)

(iii) who said Mary had kissed him  
 « qui a dit que Mary l'avait embrassé »  
 (for which *x*, *x* said Mary had kissed him)  
 (« pour quel *x*, *x* a dit que Mary l'avait embrassé »)

(iv) who said he had kissed Mary  
 « qui a dit qu'il avait embrassé Mary »  
 (for which *x*, *x* said he had kissed Mary)  
 (« pour quel *x*, *x* a dit qu'il avait embrassé Mary »)

[194] Dans (i) et (ii), *he* ne peut être remplacé par la variable *x* dans les représentations respectives de ces phrases en FL, bien que ce soit possible en (iii) et (iv). (27i) et (27ii) ne sont pas des interprétations possibles de (26i) et (26ii), respectivement. Ce sont cependant des interprétations possibles, respectivement, de (26iii) et de (26iv) :

(27) (i) for which *x*, *x* said Mary had kissed *x*  
 « pour quel *x*, *x* a dit que Mary a embrassé *x* »

(ii) for which *x*, *x* said *x* had kissed Mary  
 « pour quel *x*, *x* a dit que *x* a embrassé Mary »

Quelle que soit la nature exacte des mécanismes interprétatifs en jeu<sup>46</sup>, nous pouvons exprimer les faits clés en termes de la Théorie

du Liage. Dans la représentation en FL associée à (26i) et (26ii), *he* doit avoir un indice différent de *x*. Il peut cependant avoir ou non le même indice que la variable dans (26iii) et (26iv), étant donné les interprétations qu'on vient de décrire, où l'option d'interpréter *he* comme ayant la même référence que la variable liée par *for which x* dépend de la coïncidence adoptée. Ces possibilités sont des conséquences du principe (C) de la Théorie du Liage, pour qui les variables se comportent comme des Noms<sup>47</sup>.

Les mêmes observations fondamentales restent valables quand on remplace les syntagmes *Qu* par des quantificateurs. Ainsi les variables laissées par la règle de déplacement des quantificateurs du composant FL se comportent exactement comme celles laissées par le déplacement manifeste d'un syntagme *Qu*<sup>48</sup>. Dans (28), par exemple, *he* ne peut être remplacé par *x* dans la représentation correspondante en FL, en vertu du principe (C) :

(28) he kissed everyone (for every *x*, he kissed *x*)  
 « il a embrassé tout le monde » (« pour tout *x*, il a embrassé *x* »)

Dans la mesure où *everyone* peut avoir une portée large dans (29), les faits sont exactement parallèles à ceux de (26) :

(29) (i) he said Mary had kissed everyone  
 (for every *x*, he said Mary had kissed *x*)  
 « il a dit que Mary avait embrassé tout le monde »  
 (« pour tout *x*, il a dit que Mary a embrassé *x* »)

(ii) he said everyone had kissed Mary  
 (for every *x*, he said *x* had kissed Mary)  
 « il a dit que tout le monde avait embrassé Mary »  
 (« pour tout *x*, il a dit que *x* avait embrassé Mary »)

(iii) everyone said Mary had kissed him  
 (for every *x*, *x* said Mary had kissed him)  
 « tout le monde a dit que Mary l'avait embrassé »  
 (« pour tout *x*, *x* a dit que Mary l'avait embrassé »)

(iv) everyone said he had kissed Mary  
 (for every *x*, *x* said he had kissed Mary)  
 « tout le monde a dit qu'il avait embrassé Mary »  
 (« pour tout *x*, *x* a dit qu'il avait embrassé Mary »)

Les faits de croisement indiquent que les variables ont le même comportement, qu'elles soient liées par des quantificateurs, ou par des quasi-quantificateurs comme les syntagmes *Qu*. Elles se comportent de plus, en général, comme des Noms, bien que, comme le montrent les faits de croisement faible, l'analogie avec les Noms ne soit pas totale; c'est là une propriété manifeste des langues naturelles qui reste encore inexplicée. La similitude des divers types de variables donne à penser que, comme nous l'avons supposé jusqu'à présent, le principe (C) de la Théorie du Liage s'applique en FL, bien que d'autres faits, que nous allons immédiatement examiner, contredisent cette hypothèse.

- La similitude entre variables liées et Noms se reflète dans le fait que les variables ne sont pas soumises à la SSC, comme le montre (26i), où *x* est libre dans le domaine du sujet de sa phrase, *Mary*. Comme le font remarquer Freidin et Lasnik (1979a), des exemples [195] comme (26ii) indiquent que les variables ne sont pas non plus soumises à la NIC (ou à la Condition des Phrases à Temps Fini, ou encore à la Condition des Îlots Propositionnels dans le cadre de travaux antérieurs). Autrement dit, les variables ne relèvent pas des principes (A) et (B) de la Théorie du Liage, dont la SSC et la NIC dérivent pour l'essentiel, mais plutôt du principe (C). Nous nous trouvons donc en présence d'un paradoxe apparent, que nous avons déjà noté en 3.1, car à d'autres égards, les variables liées semblent relever de quelque chose d'analogue à la NIC, comme le montre (30) :

- (30) (i) \*who do you wonder [<sub>P</sub>' how well [<sub>P</sub> *t* liked Bill]]  
« qui te demandes-tu [à quel point [*t* aimait Bill]] »
- (ii) \*what does John know [<sub>P</sub>' how well [<sub>P</sub> *t* explained the theory]]  
« qu'est-ce que John sait [à quel point [*t* expliquait bien la théorie]] »
- (iii) \*who does John know [<sub>P</sub>' how [<sub>P</sub> *t* did his work]]  
« qui est-ce que John sait [comment [*t* a fait son travail]] »

Comme on l'a déjà noté, ces exemples, qui impliquent un déplacement *Qu* du sujet nominatif, ne doivent pas être confondus avec d'autres violations de la Condition des Îlots *Qu*, comme dans (31) :

- (31) (i) who do you wonder [<sub>P</sub>' how well [<sub>P</sub> Bill liked *t*]]  
« qui te demandes-tu [à quel point [Bill aimait *t*]] »
- (ii) what does John know [<sub>P</sub>' how [<sub>P</sub> Bill did *t*]]  
« qu'est-ce que John sait [comment [Bill a fait *t*]] »
- (iii) which theory does John know [<sub>P</sub>' how well [<sub>P</sub> Bill explained *t*]]  
« quelle théorie est-ce que John sait [à quel point [Bill a bien expliquée *t*]] »

On se reportera ici à la discussion des exemples 3.1(9-14). Contrairement à ce qui a été écrit dans des travaux antérieurs, par moi-même et par d'autres auteurs cités plus haut, je supposerai que la généralisation de la NIC à des exemples comme (30) est sujette à caution, et qu'en fait c'est RES(NIC), un principe entièrement différent, qui s'applique dans des cas de ce type. Nous reviendrons sur cette question au chapitre 4.

Le principe (C) de la Théorie du Liage élimine aussi les cas de déplacement *Qu* agrammaticaux, comme ceux de (32) :

- (32) (i) \*who [<sub>P</sub> *t* tried [<sub>P</sub>' *t*' [<sub>P</sub> *t*" to win]]]  
« qui [*t* a essayé [*t*' (de) [*t*" gagner]]] »
- (ii) \*who [<sub>P</sub> *t* thought [<sub>P</sub>' *t*' [<sub>P</sub> John would see *t*"]]]  
« qui [*t* pensait [(que) *t*' [John verrait *t*"]]] »
- (iii) \*who [<sub>P</sub> *t* is possible [<sub>P</sub>' *t*' [<sub>P</sub> John will see *t*"]]]  
« qui [*t* est possible [*t*' (que) [John a vu *t*"]]] »

Les exemples de (32) peuvent être dérivés par application successive de la règle *Déplacer*  $\alpha$ , en déplaçant *who* de la position en D-structure de *t*" dans la position COMP de *t*' , puis dans la position sujet de la phrase matrice de *t*, et finalement dans la position COMP de la phrase matrice de *who*. Comme *t*" est une variable, elle est par définition soumise au principe (C) de la Théorie du Liage, et ne peut donc être A-liée par *t*, de sorte que ces structures sont agrammaticales. L'argument est essentiellement celui de May (1979), reformulé ici dans le cadre de GB.

Les exemples (i) et (ii) pourraient être exclus pour des raisons différentes, par une révision du  $\theta$ -critère exigeant qu'à toutes les occurrences d'une variable il soit assigné un  $\theta$ -rôle par une position

[196]  $\theta$  unique. Cette révision n'est cependant pas justifiée, de plus, elle est sujette à caution à plusieurs égards. Elle s'oppose d'une part, du moins conceptuellement, à la conclusion de 2.6 (47) selon laquelle  $t'$  n'assigne pas de  $\theta$ -rôle à  $t$  dans (32). Notons que nous devrions faire appel à ce nouveau principe pour exclure (iii), si la Théorie du Liage, ne pouvait pas s'appliquer ici. Rappelons cependant que la variable  $t$ , qui est une expression R, doit recevoir un  $\theta$ -rôle. Étant donné 2.6 (47), il s'ensuit que (iii) est exclu indépendamment de la Théorie du Liage.

Nous avons supposé jusqu'à présent que la Théorie du Liage s'applique en FL. Elle pourrait par ailleurs s'appliquer en S-structure. Ce choix n'a pas d'effet sur la discussion qui précède au sujet des principes (A) et (B), mais il affecte l'applicabilité du principe (C). Il existe un certain nombre de considérations qui donnent à penser que la Théorie du Liage s'applique en S-structure, et non en FL, contrairement à l'hypothèse du cadre de OB adoptée jusqu'à présent. La S-structure diffère de la représentation de FL par les règles du composant FL. Trois de ces règles sont pertinentes pour cette discussion, à savoir :

- (33) (i) la règle de Déplacement de Quantificateur  
 (ii) la règle de Mouvement *Qu* en FL  
 (iii) la règle de Focus

La règle (33i) relie la représentation en S-structure (34i) à la représentation (34ii). La règle (33ii), en conjonction avec la règle d'interprétation de *who*, relie la représentation en S-structure (34iii) à la représentation (34iv)<sup>49</sup> et la règle (33iii) relie la représentation en S-structure (34v) à la représentation (34vi) :

- (34) (i) his mother loves everyone  
 « sa mère aime tout le monde »  
 (ii) for every person  $x$ , his mother loves  $x$   
 « pour toute personne  $x$ , sa mère aime  $x$  »  
 (iii) I don't remember [who [ $t$  expected [his mother to love whom]]]  
 « Je ne me souviens pas [qui [ $t$  (s')attendait (à)  
 [sa mère aimer qui]]] »

- (iv) I don't remember [for which persons  $x$ ,  $y$   
 [ $y$  expected [his mother to love  $x$ ]]]  
 « je ne me souviens pas [pour quelles personnes  $x$ ,  $y$   
 [ $y$  (s')attendait (à) [sa mère aimer  $x$ ]]] »  
 (v) his mother loves JOHN (*JOHN* avec un accent focal)  
 « sa mère aime JOHN »  
 (vi) for  $x$  = John, his mother loves  $x$   
 « pour  $x$  = John, sa mère aime  $x$  »

Ces exemples illustrent le phénomène de croisement faible (cf. les références des notes 46 et 47). Dans chaque cas, nous avons la phrase *his mother FLEX loves x* en FL. Dans cette structure, *his* peut évidemment se référer à une personne mentionnée dans le discours. Il ne peut cependant pas être interprété comme une variable identique à  $x$  (comme c'est possible par exemple, dans *everyone loves his mother* (« tout le monde aime sa mère ») (= *for every person x, x loves x's mother* (« pour toute personne  $x$ ,  $x$  aime  $x$ -gén. mère »)) selon l'une des interprétations possibles de cette phrase), quoique, comme le remarque Wasow, l'effet en question soit plus faible ici que dans les cas de croisement fort.

Pour déterminer si la Théorie du Liage s'applique en S-structure ou en FL, il faut nous demander quels effets les règles de FL exercent sur le fonctionnement de la Théorie du Liage. Il semble que la Théorie du Liage s'applique avant les règles de (33). Nous en concluons donc que la Théorie du Liage s'applique en S-structure plutôt qu'en FL.

Pour illustrer ce raisonnement, considérons les exemples suivants<sup>50</sup> :

- (35) (i) which book that John read did he like  
 « quel livre que John a lu a-t-il aimé »  
 (ii) he liked every book that John read  
 « il a aimé chaque livre que John a lu »  
 (iii) I don't remember who thinks that he read  
 which book that John likes  
 « je ne me souviens pas qui pense qu'il a lu  
 quels livres que John aime »

(iv) John said that Bill had seen HIM (HIM avec un accent focal)

« John a dit que Bill (l') avait vu LUI »

Dans (i), *he* peut entrer en relation proximale avec *John*, mais pas dans (ii) ou dans (iii); et HIM peut entrer en relation proximale avec *John* dans (iv). Ces résultats sont prédits si la Théorie du Liage s'applique en S-structure. A ce niveau, *he* ne c-commande pas *John* dans (i), mais, par contre, il c-commande *John* dans (ii) et (iii); et HIM dans (iv) est un pronominal, de sorte qu'il peut être lié par *John*. En FL, cependant, nous avons respectivement les représentations (36i-iv) pour (35i-iv) :

(36) (i) for which book *x* that John read, he liked *x*

« pour quel livre *x* que John a lu, il a aimé *x* »

(ii) for every book *x* that John read, he liked *x*

« pour chaque livre *x* que John a lu, il a aimé *x* »

(iii) I don't remember for which person *y* and which book *x*

that John likes, *y* thinks that he read *x*

« Je ne me souviens pas pour quelle personne *y* et quel livre *x* que John aime, *y* pense qu'il a lu *x* »

(iv) for *x* = he, John said that Bill had seen *x*

« pour *x* = il, John a dit que Bill avait vu *x* »

Dans (36ii) et (36iii), comme dans (36i), *he* ne c-commande pas *John*. Dans (36iv), HIM a été remplacé par une variable qui doit être libre, et par conséquent non liée par *John*, conformément au principe (C) de la Théorie du Liage. Ainsi, les règles (33) du composant FL oblitérent la distinction entre (35i), (35ii) et (35iii), et elles convertissent (35iv) en une structure qui empêcherait le liage, ce qui est contraire aux faits.

Des exemples de ce type indiquent que le mouvement syntaxique et le mouvement en FL ont des effets tout à fait différents du point de vue de la Théorie du Liage. Cette théorie s'applique de façon appropriée après un mouvement syntaxique, mais chaque règle de FL convertit les S-structures auxquelles la Théorie du Liage s'applique correctement en des représentations en FL auxquelles elle s'applique de façon incorrecte. Ces exemples apportent par

conséquent, à première vue, une preuve que la Théorie du Liage s'applique en S-structure, conclusion que j'adopterai dorénavant. Il convient toutefois de noter que l'argument n'a qu'une valeur limitée. Des exemples de ce genre laissent beaucoup de questions sans réponse. Ainsi, les exemples (35i, ii et iii) sont tirés d'un ensemble de problèmes en grande partie non résolus, qui ont été brièvement notés à la note 79 du chapitre 2 et dans le texte correspondant. Comme nous le verrons au chapitre 4, bien des questions sur l'interprétation du Focus en FL restent ouvertes, en plus des questions bien connues sur l'effet de l'accent focal en ce qui concerne le choix du référent, dans d'autres constructions qui ne semblent pas avoir de rapport avec la Théorie du Liage (comme par exemple dans *John hit Bill and then HE hit HIM* (« John a frappé Bill et puis LUI, il L'a frappé »)).

Comme on l'a noté, cette révision de la théorie — qui place la Théorie du Liage en S-structure plutôt qu'en FL — n'affecte pas la discussion qui précède, sauf en ce qui concerne le principe (C). Précédemment, nous traitons les variables créées par le mouvement syntaxique vers COMP et celles créées par le Mouvement de Quantificateur de la même manière du point de vue du principe (C). Mais, si la Théorie du Liage s'applique en S-structure, seules les premières apparaissent à ce niveau. A la place des secondes, nous avons des syntagmes quantificateurs tels que *everyone*, etc. Le principe (C), cependant s'applique toujours comme auparavant, [198] puisque les quantificateurs sont des expressions R (cf. 2.6). Nous pouvons ainsi conserver la Théorie du Liage sous la forme (12). Les principes de cette théorie s'appliquent en S-structure, et le liage dont il est question est un A-liage. Les résultats esquissés plus haut peuvent tous être dérivés de la théorie sous sa forme actuelle. Nous pourrions considérer le principe (C) comme une « condition s'appliquant par défaut » et qui pourrait se lire de la façon suivante : « les autres SN sont libres ».

La conclusion que la Théorie du Liage s'applique en S-structure est révélatrice des propriétés spécifiques de ce niveau de représentation, puisqu'il est clair que ces propriétés devront être de nature à permettre aux principes de la Théorie du Liage de s'appliquer. Pour ne mentionner que quelques exemples, examinons (37) :

- (37) (i) \* they persuaded Bill to visit each other  
« ils ont persuadé Bill de se visiter l'un l'autre »  
(\* themselves, \* each other)  
« ils; considèrent [Bill comme trop critique d'eux;  
(\* d'eux-mêmes, \* de l'un l'autre)] »
- (ii) Bill regards [them; as too critical of themselves  
(\* them; each other)]  
« Bill considère [eux; comme trop critiques d'eux-mêmes  
(\* d'eux; de l'un l'autre)] »
- (iii) I impressed them; [t as too critical of them;  
(\* themselves, \* each other)]  
« J'ai impressionné eux; [t comme trop critique d'eux;  
(\* eux-mêmes, \* l'un l'autre)] »
- (iv) they; impressed me [t as too critical of themselves  
(\* them; each other)]  
« ils; ont impressionné moi [t comme (étant) trop critiques  
d'eux-mêmes (\* d'eux; de l'un l'autre)] »

(Voir aussi la note 109 du chapitre 2). Pour que la Théorie du Liage s'applique correctement dans les cas de (37), il est nécessaire de supposer l'existence de représentations appropriées en S-structure. Dans le cas de (i), les résultats corrects peuvent être déduits à l'aide de l'hypothèse que le complément en *to* est de nature phrastique avec un *PRO* sujet, comme l'implique le Principe de Projection. En 2.6, nous avons conclu que le Principe de Projection impliquait l'analyse illustrée par (ii) et (iii) (cf. la discussion de 2.6 (25-27)), bien que certaines questions restent ouvertes. Cette analyse nous a permis de dériver les propriétés du liage illustrées dans (ii) et (iii). L'analyse illustrée par (iv) et (v) découle du Principe de Projection et de la Théorie du Cas (cf. la discussion de 2.6 (28)), et aboutit, là encore, aux conclusions correctes sur le liage.

L'idée générale est que, si la Théorie du Liage s'applique en S-structure, les questions de liage peuvent nous fournir des données pour déterminer la nature des représentations en S-structure. Nous pouvons donc nous demander si ces données viennent appuyer la postulation de S-structures qui sont indépendamment prédites par le Principe de Projection et le système de principes dans lequel celui-ci est enchâssé : à savoir la Théorie du Cas et le principe selon lequel

les phrases ont un sujet à tous les niveaux de structure syntaxique (cf. 2.1(25)). Si tel est le cas, nous aurons une confirmation indépendante de l'existence de ce système de principes. Dans un nombre de cas intéressants, ces conclusions semblent se vérifier.

Si la Théorie du Liage s'applique en S-structure, d'autres principes doivent s'appliquer en FL. Parmi eux se trouve le principe qui est en jeu dans le croisement faible (voir (34) et les références des notes 46 et 47), puisque ce principe s'applique aussi bien à des variables créées par des règles de FL qu'à celles qui résultent de l'application de règles de déplacement syntaxique. Nous examinerons, au prochain chapitre, un autre de ces principes, celui que nous avons appelé « RES(NIC) ». D'autres phénomènes qui se produisent en FL sont discutés dans May (1980). Le principe qui veut que [α<sup>e</sup>] soit obligatoirement lié (cf. 2.6) est aussi, vraisemblablement, un principe de FL. Nous devons formuler les conditions qui s'appliquent à chacun de ces deux niveaux, rendre compte de leurs propriétés formelles respectives et déterminer avec plus de précision la nature de ces propriétés. Nous continuerons à traiter ces questions en parallèle avec celles de la Théorie du Liage et de RES(NIC), respectivement, dans ce chapitre et dans le suivant.

Revenons maintenant aux exemples (32) qui présentent des déplacements agrammaticaux. Notons qu'il existe des exemples presque identiques à ceux de (32), mais où l'élément qui commande et qui porte l'indice *i* est en position A, plutôt qu'en position A'. Il s'agit d'exemples où l'étape finale de la dérivation de (32) est omise, comme dans (38) :

- (38) (i) \* John tried [P, t [P t' to win]]  
« John a essayé [t (de) [t' gagner]] »
- (ii) \* John seemed [P, t [P Bill would see t']]  
« John semblait [t (que) [Bill verra t']] »
- (iii) \* John is possible [P, t [P Bill will see t']]  
« John est possible [t (que) [Bill verra t']] »
- (iv) \* it seems [P, t [P t' to rain]]  
« il semble [t [t' pleuvoir]] »
- (v) \* it seems [P, t that [P John expected [P, t' [P t'' to rain]]]]  
« il semble [t que [John (s')attendait [t' (à) [t'' pleuvoir]]]] »

Les structures de surface de (i) et (iv) sont grammaticales. Elles ne le sont pas, toutefois, avec la dérivation que nous avons indiquée, où le sujet de la phrase matrice s'est déplacé à partir de la position en D-structure de  $t'$  vers la position COMP de  $t$ , puis vers sa position dans la phrase matrice. Les exemples (ii), (iii) et (v) sont exclus. Ces structures sont, une fois encore, interdites par le principe (C) de la Théorie du Liage, exactement comme dans le cas de (32).

Cette conclusion est toutefois problématique, comme le montrent des exemples de forme assez similaire à (38), que nous avons déjà discutés à la section 2.6, comme, par exemple, (39i), dérivé par Déplacer  $\alpha$  de la D-structure (39ii) :

- (39) (i) John bought a book [ $_{P}$  [ $_{SN}$   $\alpha$ ] for [ $_{P}$  Mary to read  $t_i$ ]]  
 « John a acheté un livre [[ $_{SN}$   $\alpha$ ] pour [Mary lire  $t_i$ ]] »  
 (John a acheté un livre pour que Mary le lise)
- (ii) John bought a book [ $_{P}$  for [ $_{P}$  Mary to read [ $_{SN}$   $\alpha$ ]]]  
 « John a acheté un livre [pour [Mary lire [ $_{SN}$   $\alpha$ ]]] »

Nous avons supposé en 2.6, bien que la motivation de cette analyse ne fût pas très solide, que ce SN vide reçoit le trait [ $Qu$ -], ce qui lui permet de se déplacer vers COMP (cf. 2.6 (45)). Deux autres questions ont été discutées à ce point du texte, à savoir les options présentées en (40) :

- (40) (i)  $\alpha = e$  ou  $\alpha = PRO$  dans (39).  
 (ii) Déplacer  $\alpha$  s'applique en syntaxe ou dans le composant FL, pour former (39i) à partir de (39ii).

Si le déplacement syntaxique est choisi dans (40ii), la représentation en S-structure sera (39i). Si, par contre, on choisit le déplacement en FL, la représentation en S-structure sera (39ii). Dans un cas comme dans l'autre, (39i) est la représentation en FL, où  $t_i$  est une variable liée par [ $_{SN}$   $\alpha$ ]. Pour ce qui est de (40i), nous avons vu que le choix de  $\alpha = e$ , s'il présente certains avantages, n'est pas conforme au Principe de Projection, qui requiert que  $\alpha = PRO$  (voir le chapitre 6 pour une solution de cette question d'un autre point de vue).

[200] Quelle que soit notre réponse aux questions de (40), la représentation en FL (39i) est tout à fait similaire à (32) et à (38). Il est clair

que le SN *a book* dans (39i) est coïncidé avec [ $_{SN}$   $\alpha$ ], de sorte que la représentation en FL qui nous intéresse est (41) :

- (41) John bought [ $_{SN}$  a book] [ $_{P}$  [ $_{SN}$   $\alpha$ ] for [ $_{P}$  Mary to read  $t_i$ ]]

A la différence de (32) et (38), toutefois, la structure (41) est grammaticale. Nous devons donc déterminer pourquoi le principe (C), qui devrait exclure cette construction parce que la variable  $t_i$  est A-liée, ne s'applique pas en (41), alors qu'il s'applique bien dans (32) et (38), pour exclure ces constructions très semblables<sup>51</sup>.

Les structures vers lesquelles nous nous tournons maintenant sont de la forme (42) en FL :

- (42) (i) [syntagme  $Qu_i$  [...  $\alpha_i$ ... [ $_{P}$   $t_i$ ... [ $_{P}$ ...  $t'_i$ ...]]]]  
 (ii) [...  $\alpha_i$ ... [ $_{P}$   $t_i$ ... [ $_{P}$ ...  $t'_i$ ...]]]

Les exemples (32) sont de la forme (42i), et les exemples (38) et (41) de la forme (42ii). Dans (42i),  $\alpha_i$  est une trace, alors que, dans (42ii), c'est un SN lexical. Quand (42ii) représente (38),  $\alpha_i$  est déplacé à partir de la position de  $t'_i$  en D-structure. Quand (42ii) représente (41),  $\alpha_i$  est engendré en base dans la position où il apparaît en FL. Notre problème consiste à expliquer pourquoi (42i) est toujours agrammatical, tandis que (42ii) n'est agrammatical que quand il représente (38), mais pas quand il représente (41).

Nous pouvons essayer de rendre compte de ces faits en termes de différences dans le mode de dérivation, ou en termes de différences de forme. Considérons tout d'abord le mode de dérivation. Il y a une différence manifeste à cet égard entre (32) et (38) d'une part et (41) de l'autre. Dans (32) et (38), la variable  $t'_i$  de (42) est coïncidée avec le SN  $\alpha_i$  qui la A-lie en vertu de la double application d'une règle de mouvement syntaxique ; tandis que, dans (41), la coïncidence de  $t'_i$  et  $\alpha_i$  met en jeu une règle de contrôle associant  $\alpha_i$  avec  $t_i$  dans COMP<sup>52</sup>. Examinons les S-structures ; dans les cas agrammaticaux (32) et (38), on voit que  $\alpha_i$  est coïncidé avec  $t'_i$  et, par conséquent, la lie ; tandis que, dans le cas grammatical (39), la coïncidence illustrée en (41) n'est pas encore établie à ce niveau. Comme nous l'avons déterminé ci-dessus, la Théorie du Liage s'applique en S-structure. De ce fait, le principe (C) exclut (32) et



(38) comme agrammaticaux, alors qu'il ne s'applique pas du tout à (39) — que la représentation en S-structure de cet exemple soit (i) ou (ii), selon le choix que nous faisons dans (40ii). (39) est, par conséquent, grammatical. Nous pouvons faire ainsi les distinctions appropriées si, comme nous l'avons supposé, la Théorie du Liage s'applique en S-structure.

L'argument, s'il est séduisant, repose toutefois sur une conception douteuse, et probablement incorrecte, de l'indiciation. Selon les conventions d'indiciation les plus simples, la règle de contrôle qui établit un rapport entre *a book* et  $[SN \alpha]$  dans (41), n'est pas une règle qui assigne des indices, mais plutôt une règle qui vérifie des indices déjà assignés librement en S-structure. Ainsi, au niveau de la S-structure, la coïncidation indiquée en (41) et (42ii) est déjà présente. Ces structures sont par conséquent incorrectement désignées comme agrammaticales par le principe (C) de la Théorie du Liage, même si la règle de contrôle qui légitime la coïncidation de  $\alpha_i$  et de  $t'_i$  dans (42) s'applique bien ultérieurement. Nous ne pouvons donc soutenir l'argument qui repose sur le mode de dérivation que si nous adoptons une théorie de l'indiciation où la règle de contrôle du composant FL assigne des indices plutôt qu'elle ne les vérifie, complication qui, bien que légère, n'est pas souhaitable.

Essayons donc de faire appel à une différence de forme. Laissant pour le moment de côté (38), comparons l'exemple agrammatical (32), qui est de la forme (42i), avec l'exemple grammatical (41), qui est de la forme (42ii). Il y a une différence patente entre (42i) et (42ii) : dans (42i), la variable  $t'_i$  et le SN  $\alpha_i$  qui la lie sont tous deux sous la portée d'un opérateur, le syntagme *Qu*, qui A'-lie tant  $\alpha_i$  que  $t'_i$ , tandis que, dans (42ii), le SN  $\alpha_i$  qui A-lie  $\alpha_i$  est hors de la portée de l'opérateur unique  $t_i$  qui A'-lie la variable  $t'_i$ . Reformulons, pour voir, la définition (5ii) de la façon suivante :

(43)  $\alpha$  est X-libre si et seulement si il n'existe pas de  $\beta$  et de  $\gamma$ , tels que :

(i)  $\beta$  X-lie  $\alpha$  ;

(ii) si  $\gamma$  A'-lie  $\alpha$ ,  $\gamma = \beta$  ou  $\gamma$  lie  $\beta$ .

Cette modification est sans effet pour les Noms, et elle est raisonnable pour les variables. Elle signifie que le principe (C) de la Théorie du Liage exige qu'une variable soit A-libre dans le domaine

maximal où elle est A'-liée. Seuls les éléments compris dans la portée de l'opérateur maximal liant une variable « comptent » comme A-lieurs potentiels pour celle-ci. Nous pourrions penser que la définition (43) est analogue à une convention de notation dans la théorie standard de la quantification, qui considère que deux occurrences d'une variable  $x$  sont distinctes si l'une se trouve sous la portée d'un quantificateur  $Q$ , tandis que l'autre se trouve hors de la portée de  $Q$ .

Pour les variables, la définition de « X-libre » dans (43) est en fait une définition de « A-libre ». Elle se ramène à la notion précédente de « X-libre » dans les autres cas. Le concept défini en (43) est déjà connu, par la  $\theta$ -Théorie. En 2.6, nous avons vu qu'un argument ne peut se voir assigner un  $\theta$ -rôle par une trace coïncidiée que si cette trace est « libre d'opérateur » (cf. 2.6(47)). La définition (43) a une portée similaire.

La révision de (5ii) sous la forme de (43) permet (41), tout en excluant (32). Les exemples de (38) restent cependant problématiques. En effet, ils ne sont pas exclus par le principe (C) de la Théorie du Liage, car ils sont semblables à (41), si l'on adopte cette révision de la notion « A-libre ». Quelque considération indépendante bloquerait-elle les exemples de (38) ? En fait, ces exemples sont exclus, par le principe 2.6(45) qui limite le déplacement vers COMP, aux éléments dotés du trait [+*Qu*]. Le sujet de la phrase matrice dans les exemples de (38), étant lexical, ne peut avoir le trait [+*Qu*]. Il y a donc une distinction de forme entre les réalisations grammaticales et agrammaticales de la forme (42ii). Dans les exemples grammaticaux tels que (41),  $\alpha_i$  n'a pas le trait [+*Qu*] (puisque'il est généré en base dans la position où il apparaît) ; alors que, dans les exemples agrammaticaux de (38),  $\alpha_i$  a le trait [+*Qu*], puisque'il est déplacé à partir de la position COMP,  $t_i$ , ce qui est impossible, compte tenu de conventions interprétatives évidentes.

Si l'on admet la validité de 2.4(45), il s'ensuit que la notion de « X-libre » définie dans (43) suffit à établir les distinctions dont nous avons besoin. Cette conclusion n'est cependant pas encore tout à fait satisfaisante, car le principe 2.4(45), sans être déraisonnable, n'a pas été très fortement étayé par des faits empiriques. Sa seule fonction était de faire en sorte que les non-opérateurs ne se déplacent pas vers COMP, résultat qui pourrait aisément être

obtenu par d'autres conventions. Demandons-nous alors si des considérations indépendantes bloquent les exemples de (38).

En fait, des considérations liées à la  $\theta$ -Théorie montrent de façon plutôt indirecte que les exemples de (38) sont agrammaticaux. En reprenant les exemples (38), nous avons les cas suivants :

- (38) (i) \* John tried [<sub>P</sub> t [<sub>P</sub> t' to win]]  
 « John a essayé [t [t' de gagner]] »
- (ii) \* John seemed [<sub>P</sub> t [<sub>P</sub> Bill would see t']]  
 « John semblait [t (que) [Bill verrait t']] »
- (iii) \* John is possible [<sub>P</sub> t [<sub>P</sub> Bill will see t']]  
 « John est possible [t (que) [Bill verra t']] »
- (iv) \* it seems [<sub>P</sub> t [<sub>P</sub> t' to rain]]  
 « il semble [t [t' pleuvoir]] »
- (v) \* it seems [<sub>P</sub> t that [<sub>P</sub> John expected [<sub>P</sub> t' [<sub>P</sub> t' to rain]]]]  
 « il semble [t que [John (s')attendait (à) [t' [t' pleuvoir]]]] »

Ces exemples épuisent l'éventail des cas pertinents. En les examinant, nous voyons que chacun d'eux est exclu par le  $\theta$ -critère, en vertu du Principe de Projection. Dans le cas (i), la D-structure viole le  $\theta$ -critère, puisqu'il n'y a pas d'argument dans la position sujet de la phrase matrice. Les exemples (iv) et (v) sont exclus par le  $\theta$ -critère, qui s'applique en FL, parce que la variable n'a pas de  $\theta$ -rôle, et que les variables, étant des expressions R et, par conséquent, des arguments, doivent avoir un  $\theta$ -rôle. La même considération exclut des exemples comme *what* [t rains] (« qu'est-ce (qui) [t pleut] »), *what do you think* [t seems that John will win] (« qu'est-ce que tu crois (que) [t semble que John va gagner] »). Examinons maintenant (ii) et (iii). Dans ces exemples, l'argument *John* apparaît dans une position non- $\theta$  en FL, de sorte que les exemples ne sont grammaticaux que si *John* se voit assigner un  $\theta$ -rôle par sa trace. La trace *t* n'est pas dans une position  $\theta$  et ne peut donc pas assigner de  $\theta$ -rôle. La trace *t'* est dans une position  $\theta$ , mais elle n'est pas « la trace de *John* » conformément à 2.6(47). Pour en revenir aux considérations de 3.2.2, le principe 3.2.2(32) assigne un  $\theta$ -rôle à une chaîne fonctionnelle A. Dans (38ii) et (38iii), cependant, il y a deux chaînes fonctionnelles A, l'une ne contenant que *t'*, l'autre ne contenant que

*John*. La seconde ne reçoit pas de  $\theta$ -rôle, de sorte que les exemples sont exclus par l'application du  $\theta$ -critère en FL. Par conséquent, tous les exemples de (38) sont exclus par le  $\theta$ -critère.

Notons que cet argument n'exclut pas l'exemple grammatical de (41), qui a une forme similaire à (38i). La raison en est que la D-structure (39ii) satisfait le  $\theta$ -critère dans ce cas, puisque  $\alpha_i$  de (42ii) est engendré en base dans cette position. Le Principe de Projection distingue ainsi de façon appropriée le cas du mouvement de celui du contrôle, même si les structures résultantes sont identiques en FL, ainsi qu'en S-structure, si nous admettons que c'est bien le mouvement syntaxique qui produit la forme (41), autrement dit si nous optons pour le mouvement syntaxique dans (40ii). Nous devons de toute façon choisir cette option, car, dans le cas contraire, l'exemple serait exclu en S-structure par le  $\theta$ -critère. La raison en est la suivante : si la S-structure est (39ii) (où *a book* se voit assigner l'indice *i* par le mécanisme d'indiciation libre en S-structure), *a book* et [<sub>SN</sub>  $\alpha$ ] appartiennent à la même chaîne fonctionnelle A, à laquelle deux  $\theta$ -rôles distincts sont assignés, ce qui enfonce le  $\theta$ -critère.

[203] Cette analyse fournit une réponse à la question (40ii) : Déplacer  $\alpha$  doit s'appliquer en syntaxe de sorte que le SN de la phrase matrice *a book* et la trace située dans la proposition enchâssée (à savoir, respectivement  $\alpha$ , et *t'* de (42ii)) se trouvent dans des chaînes fonctionnelles A différentes. L'indiciation doit en outre se faire en S-structure, après que les chaînes fonctionnelles A appropriées aient été distinguées les unes des autres par l'application de la règle Déplacer  $\alpha$ . Dans le cas contraire, le  $\theta$ -critère sera une fois encore transgressé. Quant à la question de (40i), le Principe de Projection requiert que  $\alpha = PRO$ , bien que, comme nous le verrons au chapitre 6, rien ne soit réellement en jeu dans le choix entre *PRO* et [<sub>SN</sub> *e*] pour ce qui est de l'élément déplacé.

Notons en outre que la même analyse exclut les exemples (42i), indépendamment de la Théorie du Liage, précisément pour les raisons que nous venons de voir à propos de (38), qui est de la forme (42ii). James Higginbotham a fait remarquer qu'il existe d'autres exemples de déplacements illicites qui ne sont pas bloqués par la Théorie du Liage, et qui sont exclus par l'argument qui vient d'être esquissé en termes de  $\theta$ -Théorie. Soit l'exemple (44) :

- (44) \* Who did you give [pictures of *t*] to *t'*  
 « qui as-tu donné [des photos de *t*] à *t'* »

Admettons que (44) ait été dérivé par Mouvement *Qu* de la position de *t'* vers celle de *t* (ou le contraire), puis vers la position COMP de la phrase matrice, donnant l'interprétation suivante : *for which person x you give pictures of x to x* (« pour quelle personne *x*, tu donnes des photos de *x* à *x* »). Il n'y a pas de contrainte sémantique qui s'oppose à cette interprétation. Celle-ci ne peut néanmoins être assignée à (44) qui est agrammatical. La Théorie du Liage n'est pas violée par la structure (44). L'opérateur *who* lie les variables *t* et *t'*, mais aucune des deux variables ne lie l'autre, de sorte que la condition (C) de la Théorie du Liage n'est pas enfreinte. Le  $\theta$ -critère est cependant transgressé si (44) est dérivé de la manière que l'on vient de décrire. Puisque les variables sont des arguments, elles doivent apparaître dans des positions  $\theta$ . Dans (44), au moins une des positions vides doit être une position non- $\theta$ , puisqu'elle est remplie par un non-argument en D-structure — en fait, [<sub>SN</sub> *e*]. Dans le cas contraire, la dérivation enfreindra la condition de récupérabilité qui, dans ce cas, garantit que la D-structure est une caractérisation exacte des FG- $\theta$ . Nous aboutissons à une contradiction. Les exemples du type de (42ii) et de (44) indiquent donc que c'est la  $\theta$ -Théorie, plutôt que la Théorie du Liage, qui explique pourquoi un déplacement incorrect est exclu dans (42i).

Remarquons que c'est la dérivation de (44) que l'on vient d'examiner, plutôt que la structure elle-même, qui doit être exclue. La structure elle-même ne viole en effet aucun des sous-systèmes de principes 1(2) de la Théorie du Gouvernement et du Liage, mais elle ne peut pas être dérivée par le système de règles 1(1) de cette théorie. Il serait possible d'ajouter des règles (probablement des règles marquées), d'un type déterminé, qui nous permettraient de dériver des structures ayant les propriétés générales de (44) (cf. Taraldsen (1979) pour une discussion exploitant cette possibilité). Des exemples d'effacement de « construction parallèle » [*across the board deletion*], au sens de Williams (1978), sont un cas possible de ce type de structures, bien que nous ayons admis qu'ils sont en fait engendrés conformément au système de règles 1(1) (voir les références de la note 72 du chapitre 2).

Il faut également noter le rôle crucial que jouent, là encore, les propriétés de la D-structure à l'égard de (44). Pour résumer cette discussion, la  $\theta$ -Théorie — c'est-à-dire le  $\theta$ -critère, dans le cadre du Principe de Projection — distingue les exemples grammaticaux (39) et (41) des cas agrammaticaux (32), (38) et (44), essentiellement en recourant à la distinction entre déplacement et engendrement en base, aux propriétés de la D-structure, et au système de règles, y compris la règle syntaxique *Déplacer  $\alpha$* . Nous avons aussi examiné deux autres possibilités qui méritent chacune d'être prise en compte, mais qui ont moins de force explicative dans ces cas : (1) si l'on adopte une théorie de l'indiciation plus complexe, ces exemples peuvent être distingués les uns des autres par la Théorie du Liage en S-structure ; (2) le principe 2.6(45), qui exige qu'un élément porte le trait [+ *Qu*-] pour pouvoir être déplacé vers COMP, se combine avec la définition (43) de « X-libre » pour faire les distinctions appropriées. Ni (1) ni (2) ne rendent cependant compte de (44). Il semble bien qu'une approche en termes de  $\theta$ -Théorie soit à la fois la plus rationnelle et celle qui a la portée empirique la plus vaste. Je supposerai donc qu'elle est correcte.

Revenons, à la lumière de ces observations, sur les exemples (18) et (19), repris ici en (45) :

- (45) (i) John is too clever [*PRO* to expect us to catch]  
 « John est trop malin [pour *PRO* (s')attendre (à) nous attraper] »  
 (John est trop malin pour que l'on s'attende à ce que nous l'attrapions)
- (ii) John is too clever [*PRO* to expect us to catch Bill]  
 « John est trop malin [pour *PRO* (s')attendre (à) nous attraper Bill] »  
 (John est trop malin pour qu'il s'attende à ce que nous attrapions Bill)

Comme on l'a noté précédemment, (45i) n'est interprétable que si le *PRO* sujet de la phrase enchâssée a une référence arbitraire, c'est-à-dire que s'il n'est pas contrôlé par *John*, même s'il est bien dans une position de contrôle, comme le montre (45ii), où *PRO* est

contrôlé par *John*. On a laissé ce problème sans solution dans la discussion précédente. Examinons-le ici sous un autre angle.

La phrase enchâssée de (45i) se présente sous la forme (46) en S-structure comme en FL :

(46) [<sub>P</sub> [<sub>SN<sub>i</sub></sub> α] [<sub>P</sub> PRO<sub>j</sub> to expect [<sub>P</sub> us to catch t<sub>i</sub>]]]

Admettons que *PRO* dans (45i), (c'est-à-dire *PRO<sub>j</sub>* dans (46)), soit coïncidé avec *John*, comme dans (45ii). *John* a donc l'indice *j*. La catégorie vide dans COMP doit être coïncidée avec *John* (cf. la section 2.6). Par conséquent, *i* = *j*. La variable *t<sub>i</sub>* dans (46) est en ce cas liée par *PRO<sub>j</sub>*, qui est dans la portée de l'opérateur qui A'-lie *t<sub>i</sub>*. (46) enfreint donc le principe (C) de la Théorie du Liage. La phrase (45i) n'a d'interprétation grammaticale que lorsque *PRO* (= *PRO<sub>j</sub>*) est libre, c'est-à-dire quand il a une interprétation arbitraire. La question ne se pose pas dans le cas de (45ii). Cette phrase peut donc recevoir une interprétation (hautement préférée) de structure à contrôle. On voit qu'une fois de plus, on peut rendre compte des propriétés capitales de (45), comme de (41), par le concept de liage défini dans (43) ou par la notion d'assignation de θ-rôle à des chaînes fonctionnelles A, qui lui est étroitement liée. A noter que la même analyse s'applique à (16vi), même si *him* peut-être coïncidé avec *John* (cf. la note 40).

Une analyse semblable peut également s'appliquer à des exemples tels que (47) :

- (47) (i) they are too stubborn for each other to talk to  
« ils sont trop têtus pour l'un l'autre se parler à »  
(ils sont trop têtus pour se parler l'un à l'autre)
- (ii) they are easy for each other to talk to  
« ils sont faciles pour l'un l'autre se parler à »  
(il leur est facile de se parler l'un à l'autre)
- (iii) John is too stubborn to talk to  
« John est trop têtu pour parler à »  
(John est trop têtu pour qu'on lui parle)

Les représentations correspondantes en S-structure et en FL sont données en (48)<sup>53</sup> :

- (48) (i) they are too stubborn [<sub>P</sub> α<sub>i</sub> for [<sub>P</sub> each other to talk to t<sub>i</sub>]]  
(ii) they are easy for each other [<sub>P</sub> α<sub>i</sub> [<sub>P</sub> PRO<sub>j</sub> to talk to t<sub>i</sub>]]  
(iii) John is too stubborn [<sub>P</sub> α<sub>i</sub> [<sub>P</sub> PRO<sub>j</sub> to talk to t<sub>i</sub>]]

Bochner (1976) note que le cas (iii) est nécessairement interprété avec un *PRO* sujet enchâssé doté d'une référence arbitraire, bien que le contrôle soit généralement possible dans cette position, et n'introduise pas d'anomalie sémantique, comme le montre (49) :

- (49) John is too stubborn to talk to Bill  
« John est trop têtu pour parler à Bill »

Dans (48iii), comme dans (45i), α dans COMP est nécessairement contrôlé par le sujet de la phrase matrice. Il s'ensuit que si *PRO<sub>j</sub>* est aussi contrôlé par le sujet de la phrase matrice, *i* = *j*, le principe (C) de la Théorie du Liage est transgressé dans (48iii). Aussi *PRO<sub>j</sub>* doit-il être libre, compte tenu de l'interprétation de (47iii). L'exemple (47iii), ayant la structure (48iii), contraste avec des cas tels que *they would be happy for each other to talk to Bill* (« ils seraient contents pour l'un l'autre de parler à Bill ») (cf. la note 38).

Passons maintenant à (47i) et (47ii). Dans le cas de (47ii), *PRO<sub>j</sub>* de (48ii) doit être contrôlé par le constituant en *for* de la phrase matrice dans des structures telles que (50) :

- (50) they are easy for Bill [<sub>P</sub> α<sub>i</sub> [<sub>P</sub> PRO<sub>j</sub> to talk to t<sub>i</sub>]]  
« ils sont faciles pour Bill [α [*PRO* de parler à t]] »  
(il est facile pour Bill de leur parler)

*Each other* est contrôlé par *they* dans (48ii). Il s'ensuit à nouveau que *i* = *j*, car α<sub>i</sub> aussi est nécessairement contrôlé par *they*, comme dans (50). (47ii) est donc également exclu par le principe (C) de la Théorie du Liage. Un argument similaire s'applique dans le cas de (47i)<sup>54</sup>.

Le choix d'un antécédent pour les pronoms pose bien d'autres questions, auxquelles la Théorie du Liage n'apporte pas de réponse. Soit par exemple 2.4.3(7), repris ici en (51) :

- (51) (i) John asked Bill his plans  
« John a demandé (à) Bill ses projets »

- (ii) John told Bill his plans  
« John a dit (à) Bill ses projets »
- (iii) John promised Bill his consent  
« John a promis (à) Bill son consentement »
- (iv) John promised Bill his admission to the university  
« John a promis (à) Bill son admission à l'université »

Voir encore d'autres exemples<sup>55</sup> :

- (52) (i) John told Bill too many things for him to understand  
« John a dit à Bill trop de choses pour lui (à) comprendre »
- (ii) John told Bill things that were too difficult for him to understand  
« John a dit à Bill des choses qui étaient trop difficiles pour lui (à) comprendre »
- (iii) John heard too many things for him to understand  
« John a entendu trop de choses pour lui (à) comprendre »
- (iv) John considers Bill too stupid for him to pass algebra  
« John considère Bill trop stupide pour lui réussir (son examen) d'algèbre »
- (v) John gave Bill a book for him to read  
« John a donné à Bill un livre pour lui (à) lire »

[206] Dans ces exemples, et dans d'autres analogues, le choix d'un antécédent pour le pronom, quand il est interprété comme proximal, que ce choix soit fixe ou simplement préférentiel, varie en partie d'après des conditions extrinsèques à cette discussion (ce qui soulève d'autres questions auxquelles je ne m'arrêterai pas). Comme l'indique la discussion précédente, la Théorie du Liage s'étend toutefois à une gamme considérable de cas où le choix de l'antécédent dépend de configurations structurales mettant en jeu des catégories vides.

Certains problèmes connexes méritent d'être mentionnés<sup>56</sup>. Revenons sur les structures (53) :

- (53) (i) John<sub>i</sub> V [<sub>P</sub> t<sub>i</sub> (for) [p... t'<sub>i</sub>...]]  
(ii) John<sub>i</sub> is possible [<sub>P</sub> t<sub>i</sub> (for) [p... t'<sub>i</sub>...]]

Celles-ci pourraient résulter d'une application cyclique successive de *Déplacer*  $\alpha$ , avec le SN *John* se déplaçant de la position de  $t'$  en *D*-structure vers COMP, puis vers la position sujet de la phrase matrice, exactement comme dans (38). Nous avons vu que ces dérivations sont exclues par le  $\theta$ -critère. Jusqu'à présent, nous n'avons donc pas rencontré de problèmes.

Comment pouvons-nous cependant être sûrs que les structures de la forme (53) n'ont pas été engendrées en base, avec le SN *John* dans la position sujet de la phrase matrice, et coïncidé avec les catégories vides de la phrase enchâssée par une règle de contrôle, comme dans (41)? Nous pourrions exclure cette possibilité en arguant que les règles de base ne permettent pas d'engendrer en base SN [ici la trace, *NdT*] dans COMP, mais supposons que nous n'adoptions pas cette contrainte, permettant ainsi d'engendrer (53) en base. La seule interprétation possible de (53) est celle d'une phrase finale. Supposons que la phrase enchâssée soit une phrase à temps fini, comme dans (38ii) et (38iii). Cette possibilité est exclue par un principe, quelle qu'en soit la nature, qui requiert que les phrases finales soient à l'infinitif et, de façon plus générale, que les phrases ayant la forme de la phrase enchâssée de (53) soient également à l'infinitif dans bien d'autres structures — par exemple dans des constructions adjectivales complexes de types divers.

Supposons alors que la phrase enchâssée de (53) soit à l'infinitif, comme dans (54) :

- (54) (i) \*John thought [for [Bill to visit]]  
« John pensait [pour [Bill (de) visiter]] »  
(John pensait que Bill lui rendrait visite)
- (ii) \*John came over last night [for [Bill to speak to]]  
« John est venu la nuit dernière [pour [Bill parler avec]] »  
(John est venu la nuit dernière pour que Bill lui parle)
- (iii) the book was left [for [Mary to read]]  
« le livre a été laissé [pour [Mary lire]] »  
(le livre a été laissé pour que Mary le lise)
- (iv) the book is here [for [you to read]]  
« le livre est là [pour [toi lire]] »  
(le livre est ici pour que tu le lises)

Comme (iii) et (iv) l'indiquent, ces structures sont permises et elles ne devraient par conséquent être exclues par aucune condition structurale du type de celles que nous prenons en considération ici. Les propriétés de la structure thématique excluent probablement l'interprétation comme phrases finales de (i) et (ii) — cette interprétation étant celle qui est assignée à ces constructions en FL.

On peut ainsi rendre compte des exemples de la forme (53i). Qu'en est-il de (53ii)? Que la phrase enchâssée soit une phrase à temps fini ou une infinitive, ces exemples sont exclus par le  $\theta$ -critère, car *John* n'est pas dans une position  $\theta$ , et *t'*<sub>i</sub> ne peut lui assigner un  $\theta$ -rôle, puisque ces éléments appartiennent tous deux à des chaînes fonctionnelles A distinctes. De façon redondante, ces cas sont aussi exclus par le principe qui vient d'être mentionné, si la phrase enchâssée est à temps fini.

[207] Dans la section 2.4.6, nous avons examiné la question, très marginale, et peut-être en définitive vide de sens, de savoir si la règle *Déplacer*  $\alpha$  devrait être interprétée comme une règle qui effectue une dérivation de la D-structure vers la S-structure, ou comme une règle interprétative qui s'applique en FL et qui possède exactement les propriétés particulières de *Déplacer*  $\alpha$ , propriétés qu'il faut clairement distinguer de celles des règles interprétatives de FL. Cette dernière distinction est lourde de conséquences empiriques. L'analyse de (53) qu'on vient de présenter correspond en fait à la seconde de ces options : celle qui donne à la règle *Déplacer*  $\alpha$  le statut d'une règle particulière de FL. Nous voyons que ce sont exactement les mêmes principes que ceux que nous avons vus précédemment qui sont mis en jeu. Il s'agit essentiellement de l'assignation d'un  $\theta$ -rôle à des chaînes fonctionnelles A, ou bien du principe (43). Quelle que soit l'option choisie, les principes restent les mêmes, ce qui révèle le caractère marginal de la question du statut exact de la règle *Déplacer*  $\alpha$ , lorsqu'on adopte le Principe de Projection (et, par conséquent, la Théorie des Traces).

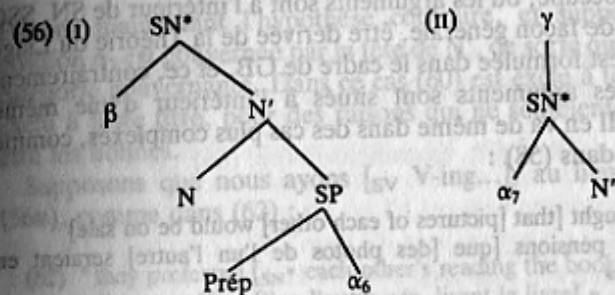
La discussion qui précède s'est limitée au fonctionnement de la Théorie du Liage, telle qu'elle s'applique aux arguments à l'intérieur des constituants phrastiques. Les principes (12) sont presque de simples constatations. Ce sont donc des formulations minimales. Pour autant que je puisse en juger, la Théorie du Liage, telle que nous l'envisageons, conserve toutefois un aspect problématique,

essentiellement au niveau conceptuel : elle ne fournit pas en effet de réponse à la question (55) :

(55) Pourquoi SN et P sont-ils les deux catégories gouvernantes?

Je reviendrai sous peu sur cette question.

Auparavant, examinons brièvement l'application de la Théorie du Liage aux arguments situés dans des SN, comme dans 3.1(2), repris ici en (56) :



Le principe (C) s'applique sans problème. Pour ce qui est des anaphores, nous n'avons à prendre en compte que les anaphores lexicales telles que *each other*, la trace étant généralement exclue des positions  $\alpha_6$  et  $\alpha_7$ , pour des raisons notées en 3.1. On pourrait s'étendre davantage sur ce sujet, mais ceci dépasse largement le cadre de cette discussion. On se reportera pour plus de détails aux références citées en 5.2 (voir aussi Obenauer (1976), Milner (1979), Cinque (1979), Steriade (1980)).

Dans la position  $\alpha_6$ , une anaphore est gouvernée par Prép, de sorte que SN\* est la catégorie gouvernante dans laquelle elle doit être liée. Cette analyse donne des résultats corrects lorsque  $\beta$  est un sujet, comme dans (57i) et (57ii), mais des résultats erronés lorsque  $\beta$  n'est pas un sujet, comme dans (57iii) et (57iv) :

- (57) (i) their stories about each other  
« leurs histoires à propos de l'un l'autre »  
(ii) \* we heard [their stories about each other]  
« nous avons entendu [leurs histoires à propos de l'un l'autre] »

(iii) we heard [some stories about each other]  
« nous avons entendu [quelques histoires à propos de l'un l'autre] »

[208] (iv) we heard [the stories about each other (that are being circulated)]  
« nous avons entendu [les histoires à propos de l'un l'autre (qui ont été racontées à la ronde)] »

Ici, SSC donne toujours les bons résultats. Notons que, dans le cas qui nous préoccupe, où les arguments sont à l'intérieur de SN, SSC ne peut pas, de façon générale, être dérivée de la Théorie du Liage telle qu'elle est formulée dans le cadre de GB, et ce, contrairement au cas où les arguments sont situés à l'intérieur d'une même proposition. Il en va de même dans des cas plus complexes, comme par exemple dans (58) :

(58) we thought [that [pictures of each other] would be on sale]  
« nous pensions [que [des photos de l'un l'autre] seraient en vente] »

La théorie de OB désigne ici cette phrase comme grammaticale tandis que la théorie de GB la rejette, à tort. Si l'exemple (58) est quelque peu marginal, et, de ce fait, pourrait bien être une construction marquée, comme le suggère l'examen de certaines autres langues (cf. Milner (1979)), il a néanmoins un statut très différent de celui des violations de SSC, telles que (59), du moins en anglais :

(59) we thought [that [John's pictures of each other] would be on sale]  
« nous pensions [que [John-gén. photos de l'un l'autre] seraient en vente] »

Si nous examinons maintenant la position  $\alpha_7$ , la question de savoir si celle-ci est ou non gouvernée et, par conséquent, si SN\* est ou non une catégorie gouvernante, dépend de la solution qui sera donnée à un problème examiné en 3.2.1. Aucune des deux versions de la notion de gouvernement ne donne exactement les résultats corrects. Supposons que la position  $\alpha_7$  ne soit pas gouvernée, et qu'elle n'a donc pas de catégorie gouvernante (bien qu'elle ait un

Cas). Nous obtenons alors les résultats corrects pour (60), mais nous admettons à tort le liage à longue distance dans (61)<sup>57</sup>.

(60) we read [SN\* each other's books]  
« nous lisons [l'un l'autre-gén. livres] »  
(nous avons lu les livres l'un de l'autre)

(61) \*they forced me [PRO to read [SN\* each other's books]]  
« ils m'ont forcé (à) [PRO lire [l'un l'autre-gén. livres]] »

Faisons maintenant l'hypothèse contraire, et supposons que la position  $\alpha_7$  est gouvernée par la tête de N', de sorte que SN\* est une catégorie gouvernante. Dans ce cas (60) est exclu à tort et (61) est exclu à juste titre, pour des raisons qui ne semblent toutefois pas être les bonnes.

Supposons que nous ayons [SV V-ing...], au lieu de N', dans (56ii), comme dans (62) :

(62) \*they preferred [SN\* each other's reading the book] (= 3.1(3))  
« ils ont préféré [l'un l'autre-gén. lisant le livre] »

Quelque version qu'on adopte de la notion de gouvernement parmi celles qu'on a discutées en 3.2.1, *each other* ne sera pas gouverné dans (62). (62) n'est par conséquent pas exclu par la Théorie du Liage, puisque, alors, *each other* n'a pas de catégorie gouvernante. Dans le cadre de OB, (62) était également admis, à tort. Il se peut toutefois que cet exemple ne soit pas déterminant, puisqu'il pourrait être en rapport avec l'exigence de pluralité qui existe pour les réciproques (voir la note 57). Des données provenant d'études comparatives permettraient peut-être de trancher cette question.

[209] Si nous passons maintenant aux pronominaux de (56), nous n'avons à prendre en compte que les pronoms, puisque PRO est exclu des positions gouvernées  $\alpha_6$  et  $\alpha_7$  et ne pose pas de problème dans la position  $\alpha_7$  si N est remplacé par [SV V-ing]. La théorie de GB prédit qu'un pronom doit être libre dans sa catégorie gouvernante SN\* dans le cas de (56i), ce qu'illustre (63), où nous supposons que *him* est interprété comme entrant en relation non proximale avec *John* :

- (63) (i) John saw [<sub>SN</sub>\* my picture of him]  
« John a vu [ma photo de lui] »
- (ii) \*I saw [<sub>SN</sub>\* John's picture of him]  
« j'ai vu [John-gén. photo de lui] »  
(j'ai vu la photo de John de lui)
- (iii) John saw [<sub>SN</sub>\* a picture of him]  
« John a vu [une photo de lui] »
- (iv) John thought I saw [<sub>SN</sub>\* a picture of him]  
« John pensait (que) j'avais vu [une photo de lui] »

Le cadre de OB donne les mêmes résultats pour (i) et (ii), mais exclut (iii), ce qui semble être le résultat correct pour ces cas (cf. la note 2).

Pour ce qui est de (56ii), examinons (64) et (65), où SV remplace N' dans (56ii) :

- (64) (i) John read [<sub>SN</sub>\* his book]  
« John a lu [son livre] »
- (ii) John thought I saw [<sub>SN</sub>\* his book]  
« John pensait (que) j'avais vu [son livre] »
- (65) John preferred [<sub>SN</sub>\* his reading the book]  
« John a préféré [son-gén. lisant le livre] »  
(John a préféré lire / qu'il lise le livre)

Supposons que *his* soit interprété comme entrant en relation proximale avec *John*. Si *his* est gouverné en (56ii), GB prédit que les exemples (64i) et (64ii) sont grammaticaux. Si *his* n'est pas gouverné et n'a donc pas de catégorie gouvernante, les prédictions sont les mêmes. OB prédit que (64i) est agrammatical et que (64ii) est grammatical. Quant à (65), il est classé comme inacceptable par le principe Éviter-les-Pronoms (2.4.2(5)), ce qui rend peut-être compte de son statut<sup>58</sup>.

En résumé, le cadre de GB représente une amélioration considérable par rapport à celui de OB sur les terrains empirique et conceptuel, mais il subsiste un certain nombre de problèmes dans le cas des arguments situés à l'intérieur des SN, à savoir les cas de (56).

Changeons quelque peu de perspective, et essayons de revenir sur ces problèmes dans le cadre d'une approche quelque peu différente, où nous allons essayer d'unifier la NIC et la SSC.

Reprenons la structure de base de P, que nous supposons être celle de (66) :

(66) SN FLEX SV, où FLEX = [[± Temps fini], (ACC)]

Ici ACC = PRO, il est obligatoire avec [+ Temps] et exclu avec [- Temps]<sup>59</sup>.

Supposons que nous interprétions ACC, quand il est présent, comme le « sujet » de P, en un certain sens de ce terme qui reste à préciser, et supposons aussi qu'il serve, dans (66), d'antécédent à SN. Pour éviter toute confusion, introduisons le terme « SUJET » avec le sens suivant : est un SUJET le sujet d'un infinitif, d'un SN, ou d'une phrase réduite (qui appartient ou non à la catégorie A<sup>i</sup>, etc., comme on l'a suggéré précédemment). Dans (66), ACC est un SUJET mais SN n'en est pas un si FLEX contient ACC. La notion de SUJET s'accorde avec l'idée que le sujet est l'« élément nominal prépondérant » en un certain sens, si l'on considère FLEX comme la tête de P. Sera considéré comme SUJET l'élément qui est en lettres majuscules dans les exemples de (67) :

- (67) (i) John [<sub>FLEX</sub> passé ACC] win  
« John [<sub>FLEX</sub> passé ACC] gagner »
- (ii) he wants (very much) [for JOHN to win]  
« il veut (vraiment) [pour John (de) gagner] »
- (iii) he believes [JOHN to be intelligent]  
« il croit [JOHN être intelligent] »
- (iv) [JOHN's reading the book] surprised me  
« [JOHN-gén. lisant le livre] m'a surpris »  
(le fait que John lise ce livre m'a surpris)
- (v) he considers [JOHN intelligent]  
« il considère [JOHN intelligent] »

Dans les cas (ii) à (v), le SUJET est le sujet du syntagme enchâssé. Dans le cas (i), le sujet est *John*, alors que le SUJET est ACC. De plus, ACC est le SUJET de la principale dans les exemples (ii) à (v).



Il faut remarquer que, compte tenu de ces hypothèses, la NIC se réduit à la SSC, si nous reformulons la SSC en termes de SUJET, plutôt que de sujet. Autrement dit, *John* dans (1), est dans le domaine du SUJET, et sa position est donc opaque, conformément à la SSC. Rappelons-nous que nous considérons FLEX comme un ensemble de traits, de sorte que ACC c-commande *John* en (1).

Il n'est pas tout à fait exact de dire que la NIC, au sens de OB, se réduit à la SSC : ce qui se réduit à la SSC, c'est plutôt une version de la Condition des Îlots Propositionnels (PIC : précurseur de la NIC) proposée par George et Kornfilt (1978), et selon laquelle l'élément crucial qui détermine l'opacité est l'accord plutôt que le temps (qui constituait la base de la Condition des Phrases à Temps Fini). En anglais, il n'y a pas de distinction entre ces deux conditions, puisque le temps et l'accord sont toujours liés. Ceci n'est cependant pas vrai de certaines autres langues. George et Kornfilt montrent qu'en turc, où le temps et l'accord sont dissociés, c'est l'accord, plutôt que le temps, qui détermine l'opacité. Il en va de même en portugais, comme l'observe Rouveret (voir la note 59). L'infinitif fléchi, qui contient l'élément accord, assigne un Cas nominatif à son sujet, créant ainsi un domaine opaque au sens de la NIC, ou de la version de la PIC donnée par George et Kornfilt<sup>60</sup>. Tout au long de cette discussion, nous avons admis, de façon tacite, l'exactitude de la théorie de George et Kornfilt, en considérant ACC — le gouverneur du sujet — comme l'élément crucial qui détermine l'opacité. Admettons maintenant que ACC est le SUJET, et que nous n'avons qu'un seul domaine opaque, celui d'un SUJET. La NIC et la SSC sont ainsi unifiées, mais selon une démarche différente de celles dont nous avons discuté jusqu'à présent.

Cette approche présente un avantage conceptuel par rapport à celle que nous avons présentée précédemment. Elle fournit, en effet, une réponse à la question (55) : pourquoi SN et P sont-ils les deux catégories gouvernantes ? Nous pouvons maintenant répondre que SN et P sont les deux catégories qui contiennent des SUJETS, et que c'est le SUJET qui crée un domaine opaque. Nous disposons en fait maintenant d'une conclusion quelque peu différente et plus complexe : P est une catégorie gouvernante pour  $\alpha$  au sens donné antérieurement à ce terme, parce qu'il contient toujours un SUJET (cf. la discussion de 2.1(25)), mais SN n'est une catégorie gouver-

nante pour  $\alpha$  que lorsqu'il contient un SUJET différent de  $\alpha$ , ce qui est le cas dans (68), mais non dans (69) :

(68) [SN John's story about  $\alpha$ ]  
« [John-gén., histoire à propos de  $\alpha$  ] »  
(l'histoire de John à propos de  $\alpha$ )

(69) [SN a story about  $\alpha$ ]  
« [une histoire à propos de  $\alpha$  ] »

De plus, les autres catégories (par exemple, les syntagmes adjectivaux) peuvent, elles aussi, être des catégories gouvernantes si elles contiennent des sujets (et, par conséquent, des SUJETS), comme dans l'analyse des phrases réduites discutée en 2.6 et 3.2.1.

Il est clair que, dans cette théorie, nous aurons des réponses différentes à la question de savoir comment les anaphores et les pronoms se comportent dans les SN, cas qui étaient problématiques, comme nous l'avons vu ci-dessus. Cependant, pour le cas des arguments situés dans les phrases, cette approche se ramènera à la Théorie du Liage de GB.

La Théorie du Liage examinée plus haut, et cette nouvelle variante, ont chacune des caractéristiques séduisantes. Examinons donc la possibilité de les amalgamer. Nous reviendrons par la suite sur le cas problématique des arguments situés au sein d'un SN. Admettons sans modification la Théorie du Liage proposée précédemment (à savoir (12)), et les deux principes de base suivants, où (II) remplace la définition (11) d'une « catégorie gouvernante » :

(70) (i) ACC est coïncidé avec le SN qu'il gouverne.

(ii)  $\beta$  est une catégorie gouvernante pour  $\alpha$ , si et seulement si  $\beta$  est la catégorie minimale contenant  $\alpha$ , un gouverneur de  $\alpha$ , et un SUJET accessible à  $\alpha$ .

Il s'ensuit que  $\beta$  n'est une catégorie gouvernante que si elle a un SUJET. De ce fait, P est toujours une catégorie gouvernante potentielle, et SN est aussi une catégorie gouvernante potentielle quand il a un sujet, comme c'est le cas pour  $A^1$ , etc., selon la théorie des phrases réduites discutée précédemment. Le choix des catégories reçoit maintenant une caractérisation assez naturelle en termes

de (70II), ce qui permet de résoudre le problème conceptuel de (55). Comme nous le verrons, un certain nombre de problèmes empiriques sont également résolus. La question de savoir s'il faut par ailleurs choisir P ou P' comme catégorie gouvernante ne se pose plus.

Il reste à expliquer la notion d'accessibilité dans (70II). Comme pour le principe (70I), elle exprime le phénomène d'accord, étant donné l'existence d'une condition plus générale qui exige que, lorsqu'un SN et un pronominal (pronom ou PRO) sont coïncidés, ils doivent partager les mêmes traits pertinents<sup>61</sup>. Ainsi, (70I) ramène le phénomène du caractère obligatoire de l'accord sujet-verbe aux propriétés générales des pronominaux proximaux — y compris les propriétés du contrôle.

L'idée intuitive qui sous-tend ces constructions est qu'une anaphore ou un pronominal cherche le SUJET le plus proche auquel il peut être « rattaché » — nous entendons la notion de rattachement comme une notion mettant en jeu la coréférence pour une anaphore, et la référence disjointe pour un pronom. Anaphores et pronominaux ne peuvent être « rattachés » à un élément plus éloigné. La « recherche d'un SUJET » est de fait le mécanisme standard de l'anaphorisation dans de nombreuses langues, y compris celles qui semblent utiliser une Théorie du Liage quelque peu différente pour certaines anaphores<sup>62</sup>. On peut donc penser que la SSC et la NIC (dans cette interprétation de cette condition) constituent une « version locale » de ce mécanisme général de recherche du sujet. Notons toutefois que la « localité » en question doit être nettement distinguée de la sous-jacence, la condition sur les traces qui met en jeu les bornes catégorielles (cf. la section 2.4.4).

[12] Supposons que ACC est identique à PRO, et que c'est donc un nom. Mais ce n'est pas un SN. Si c'était effectivement un SN, et s'il se trouvait dans une position A (ce qui n'est pas évident), ACC serait un lieu au regard de la Théorie du Liage, ce qui entraînerait certaines violations des principes de cette théorie. Ainsi, dans (71), le principe (C) serait transgressé, car *John* serait A-lié par ACC. Nous nous attendrions de plus à ce que des phrases comme (72) soient possibles, puisque *each other* serait lié dans sa catégorie gouvernante :

(71) John [FLEX passé ACC] win (= 67i)  
« John [FLEX passé ACC] gagner »

(72) (i) each other won  
« l'un l'autre ont gagné »

(ii) [P [SN<sub>i</sub> each other] [FLEX [+ Temps] ACC<sub>i</sub>] [sv win]]  
« [P [SN<sub>i</sub> l'un l'autre] [FLEX [+ Temps] ACC<sub>i</sub>] [sv gagner]] »

Si ACC crée une catégorie gouvernante dans laquelle une anaphore doit être liée et un pronominal libre, ACC ne peut être lui-même un lieu. Les lieux sont plutôt sélectionnés comme auparavant. Si, comme nous l'avons fait précédemment, nous limitons les chaînes fonctionnelles aux SN, ACC n'entre pas dans ces chaînes.

Pour en revenir aux principes de (70), il reste à définir la notion d'« accessibilité ». La définition en est donnée dans (74), en termes de la condition de bonne formation (73)<sup>63</sup> :

(73) \* [γ... δ...], lorsque γ et δ portent le même indice.

(74) α est accessible à β si et seulement si β est dans le domaine de c-commande de α et l'assignation à β de l'indice de α ne viole pas (73).

Notons que (74) se réfère à une indication possible, mais pas nécessairement réalisée, de β. La condition (73) vaut pour diverses constructions autres que celles que nous considérons ici, comme par exemple celles de (75) :

(75) (i) \* [SN<sub>i</sub> the friends of [i each other's] parents]  
« [les amis de [l'un l'autre-gén.] parents] »

(ii) \* There is [SN<sub>i</sub> a picture of [SN<sub>i</sub> itself]] on the mantelpiece  
« Il y a [une photo [d'elle-même]] sur le rebord de la cheminée » (elle-même = la cheminée)

(iii) \* [SN<sub>i</sub> the owner of [[SN<sub>i</sub> his] boat]]  
« [le propriétaire de [[son] bateau]] »

(iv) \* [SN<sub>i</sub> the friends of [[SN<sub>i</sub> their] parents]]  
« [les amis de [[leurs] parents]] »

La condition de bonne formation (73) mérite un examen plus approfondi. Peut-être la formulation que nous en avons donnée est-elle trop rigoureuse ? Il est possible qu'on puisse la réduire en partie à d'autres conditions, peut-être à la condition A/A. Admettons que (73) est essentiellement correct, et considérons la notion d'« accessibilité » qui l'englobe (voir les notes 63 et 64).

Dans le cas des arguments situés dans P, notre nouvelle théorie fonctionne exactement de la même manière que la théorie de GB examinée plus haut. Le sujet nominatif d'une phrase a un SUJET accessible — à savoir l'élément ACC de FLEX, qui gouverne également le sujet. Aussi une proposition est-elle une catégorie gouvernante, de sorte que, à l'intérieur de celle-ci, une anaphore nominative doit être liée (ce qui est impossible) et les pronominaux doivent être libres (ce qui n'est pertinent que dans le cas des pronoms, puisque la position est gouvernée par FLEX). Dans les autres cas que nous avons passés en revue, les catégories gouvernantes restent exactement ce qu'elles étaient, puisque les phrases doivent avoir des sujets, et par conséquent des SUJETS, et que ceux-ci sont toujours accessibles. Il n'y a donc rien de plus à dire sur ce type de cas.

[213] Pour le cas où les arguments sont à l'intérieur de SN (cf. (56n)), la situation est assez différente. Soit l'exemple (76) :

- (76) [SN\* stories about  $\alpha$ ] [FLEX [+ Temps], ACC] disturb John  
« [SN\* des histoires à propos de  $\alpha$ ] [FLEX [+ Temps], ACC] inquiètent John »

Ici, le sujet SN\* *stories about  $\alpha$*  est coïncidé avec ACC, qui le gouverne, conformément au principe (I) de (70). SN\* est par conséquent au nominatif et s'accorde avec ACC, et, en définitive, avec le verbe auquel ACC est rattaché. ACC est accessible à SN\*, de sorte que la phrase (76) est une catégorie gouvernante pour SN\*. Si  $\alpha = war$  (« guerre »), nous obtenons la phrase grammaticale (77) :

- (77) stories about war disturb John  
« des histoires sur la guerre inquiètent John »

ACC n'est cependant pas accessible à  $\alpha$  en (76), à cause de la condition de bonne formation (73), qui serait violée si  $\alpha$  était coïncidé avec ACC, et donc avec SN\*, qui est lui-même coïncidé avec ACC. De même,  $\alpha$  n'entre pas dans une relation d'accord avec ACC<sup>64</sup>.

Examinons les exemples (78) :

- (78) they heard [SN { \*my }  
the } stories about each other] [154]  
Ø }  
« ils ont entendu [mes / les / Ø histoires à propos de l'un l'autre] »

Dans (78), le SN objet ne contient un SUJET accessible à *each other* que quand son spécifieur est *my*. C'est donc dans ce cas seulement que l'anaphore *each other* doit être liée dans cette catégorie, ce qui donne les résultats indiqués en (78).

Examinons maintenant les exemples (79) :

- (79) (i) they expected [P\* me to hear [SN\* stories about each other]]  
« ils (s')attendaient (à) [moi entendre [des histoires sur l'un l'autre]] »  
(ii) they expected that [P\* [SN\* pictures of each other] would be on sale]  
« ils (s')attendaient (à ce) que [[des photos de l'un l'autre] soient mises en vente] »  
(iii) they expected that [P\* [SN\* { PRO feeding each other }  
PRO to feed each other } ] would be difficult]  
« ils s'attendaient (à) [[PRO nourrissant l'un l'autre / PRO (se) nourrir l'un l'autre] serait difficile] »

Dans (i), SN\* contient un gouverneur de *each other*, mais pas de SUJET accessible à *each other*. Ce n'est donc pas une catégorie gouvernante pour l'anaphore. Par contre, P\* contient bien un SUJET accessible à *each other*, à savoir son sujet *me*. P\* est donc la catégorie gouvernante de l'anaphore *each other*, qui doit être liée dans cette catégorie ; d'où le caractère agrammatical de (i). Le remplacement de *I* par *they* donnerait une phrase grammaticale dans (i).

[214] Passons au cas (ii) de (79) : SN\* contient un gouverneur de *each other*, mais pas de SUJET qui lui soit accessible. Il n'est donc pas une catégorie gouvernante pour *each other*. Qu'en est-il de P\* ? Le seul candidat à la fonction de SUJET accessible est son élément accord ACC. Cet élément est cependant coïncidé avec SN\*, en vertu du principe (I) de (70), et il n'est donc pas accessible à *each other*, à cause de la condition (73). P\* n'est donc pas une catégorie gouvernante pour *each other*. L'élément ACC de la phrase matrice est toutefois accessible à *each other*. La phrase matrice est bien par conséquent la catégorie gouvernante dans laquelle *each other* doit être lié. Ainsi (79ii) est-il grammatical, *they* et *each other* étant coïncidés. Mais (80) est agrammatical, puisque *each other* n'est pas lié dans P\* :

- (80) \* they thought [<sub>P</sub>\* I expected that pictures of each other would be on sale]  
« ils pensaient (que) [je (m')attendais (à ce) que des photos de l'un l'autre seraient en vente] »

Le cas (iii) de (79) est semblable à celui de (79ii). L'anaphore *each other* ne pose pas de problèmes, et doit être liée dans sa catégorie gouvernante SN\*, c'est-à-dire liée par *PRO*. Qu'en est-il de *PRO* ? Comme l'exige la Théorie du Liage, *PRO* n'est pas gouverné dans (79iii), et peut donc recevoir n'importe quel indice compatible avec la Théorie du Contrôle (cf. la section 2.4.3). (79iii) est donc grammatical, de même que (81), et tous deux contrastent avec (80)<sup>65</sup> :

- (81) they thought [<sub>P</sub>\* I expected that { feeding each other } would be difficult]  
« ils pensaient (que) [je (m')attendais (à) nourrissant l'un l'autre / se nourrir l'un l'autre serait difficile] »

Examinons ensuite les exemples (82) et (83) :

- (82) they think it is a pity that pictures of each other are hanging on the wall  
« ils pensent que c'est dommage que des photos de l'un l'autre soient suspendues au mur »

- (83) \* they think he said that pictures of each other are hanging on the wall  
« ils pensent (qu')il a dit que des photos de l'un l'autre sont suspendues au mur »

L'exemple (82) est grammatical, alors que (83) ne l'est pas. Cette différence pourrait être attribuée à un phénomène souvent discuté en relation avec la SSC, à savoir que la nature du sujet qui crée le domaine opaque joue un rôle dans la détermination du degré de violation de l'opacité, les sujets agentifs induisant une violation maximale, et les non-arguments une violation minimale<sup>66</sup>. D'autres exemples suggèrent cependant une approche différente<sup>67</sup>. Soit (84) :

- (84) (i) \* they think [it bothered each other that P]  
« ils pensent (que) [ça dérangeait l'un l'autre que P] »  
(ii) \* he thinks [it bothered himself that P]  
« il pense (que) [ça dérangeait lui-même que P] »  
(iii) he thinks [it bothered him that P] (*him* entrant dans une relation proximale avec *he*)  
« il pense (que) [ça ennuyait lui que P] » (*lui = il*)

Ces exemples n'ont pas le même statut grammatical ; (i) et (ii) sont agrammaticaux alors que (iii) est grammatical<sup>68</sup>. Dans (84), l'élément ACC de la phrase enchâssée est un SUJET accessible à l'anaphore ou au pronominal en italique et cette phrase est donc la catégorie gouvernante de ces éléments. Les exemples (84) sont ainsi semblables à ceux de (83), et contrastent avec (82), ce qui indique que la distinction cruciale entre (82) et (83) n'est pas l'agentivité ou la non-agentivité (ou quelque autre propriété) du sujet *it*. Il nous reste à expliquer la différence entre (82) et (83), et à trouver la raison pour laquelle (82) diffère de (84).

[215] Ce qui distingue crucialement (82) de (84), c'est que, dans (82), l'anaphore est interne à la phrase extraposée associée à *it*, tandis que, dans (84), elle lui est externe. Supposons que l'association entre *it* et la phrase extraposée soit établie par le mécanisme standard de coïncidation. (82) est alors de la forme (85i), tandis que les exemples de (84) sont de la forme (85ii) :

(85) (i) they think [<sub>P\*</sub> it<sub>i</sub> ACC<sub>i</sub> [<sub>SV</sub> is a pity] [<sub>i</sub> that pictures of each other are hanging on the wall]]

(ii) SN think(s) [<sub>P\*</sub> it<sub>i</sub> ACC<sub>i</sub> [<sub>SV</sub> bother α] [<sub>i</sub> that P]]

Dans (85i), ACC de P\* n'est pas accessible à *each other* puisque la coïncidence de ces deux éléments enfreindrait la condition de bonne formation (73). Par conséquent, P\* n'est pas la catégorie gouvernante de *each other*. C'est plutôt la phrase tout entière qui est la catégorie gouvernante, puisque son élément ACC est accessible à *each other*. *Each other* est cependant lié dans la phrase complète (par son sujet *they*), de sorte que (85i) (= (82)) est grammatical. Notons que, dans (85i), ACC est coïncidé avec *it* en vertu de (70r) et que *it* est coïncidé avec la phrase extraposée à laquelle il est associé, ce qui rend compte de la coïncidence de ACC avec la phrase extraposée.

Considérons (85ii). Dans cet exemple, ACC de P\* est accessible à α, de sorte que P\* est sa catégorie gouvernante. Les exemples (84i) et (84ii) sont donc agrammaticaux (cf. la note 68), tandis que (84iii) est grammatical dans l'interprétation qui nous intéresse ici. L'exemple (83) est à rapprocher de (84), et non pas de (82). Ce qui distingue ce dernier exemple de (83), ce n'est pas le statut de non-argument de *it* comparé à *he*, mais plutôt l'accessibilité du SUJET.

L'élément *there* devrait avoir le même effet que *it* dans (82) (cf. la section 2.4.5), comme le montre (86) :

(86) (i) they think there are [some letters for each other] at the post office

« il pense (qu')il y a [quelques lettres pour l'un l'autre] à la poste »

(ii) \*they think he saw [some letters for each other] at the post office

« ils pensent (qu')il a vu [quelques lettres pour l'un l'autre] à la poste »

L'exemple (86i) est analogue à (82), et est donc grammatical ; (86ii) est analogue à (83), et donc agrammatical. Ici encore, les différences de jugement semblent aller dans le sens prédit par notre analyse<sup>69</sup>.

Les points que nous venons de passer en revue constituent des

données empiriques montrant que les éléments pléonastiques *it* et *there* sont coïncidés avec les syntagmes postverbaux qui y sont associés, et qui sont respectivement des phrases et des SN. Le cas de *there* nous fournit un argument empirique supplémentaire et indépendant, puisque *there* doit s'accorder en nombre avec l'élément postverbal (cf. la section 2.4.5). Nous verrons au prochain chapitre que cette hypothèse a des conséquences supplémentaires dans les langues à sujet nul.

Soit l'exemple (87) :

(87) they found [<sub>SN</sub> some books [<sub>P</sub> for each other to read]]

« ils ont trouvé [des livres [pour l'un l'autre lire]] »

Le système de OB permet le liage de *each other* par *they*, tout comme la version du système de GB que nous sommes en train d'examiner, mais la version précédente du système de GB, qui ne met pas en jeu l'accessibilité, rejette cet exemple comme agrammatical. Ce dernier jugement s'accorde avec le mien (cf. Chomsky (1979a)), mais j'ai constaté, dans mes cours et dans des discussions, que la plupart des locuteurs tendent à considérer cet exemple comme grammatical, aussi n'est-ce peut-être pas un problème pour la version de la Théorie du Gouvernement et du Liage que nous examinons maintenant.

Comparons les exemples (88) et (89) :

(88) I think it pleased them that pictures of each other are hanging on the wall

« je pense que ça leur a plu que des photos de l'un l'autre sont accrochées au mur »

(89) they think it pleased me that pictures of each other are hanging on the wall

« ils pensent (que) ça m'a plu que des photos de l'un l'autre sont accrochées au mur »

L'exemple (88), tout comme (82), est grammatical. Les avis varient en ce qui concerne (89), mais cet exemple me semble bien meilleur que (83). Selon notre hypothèse présente, il est grammatical, et la comparaison avec (83) vient étayer cette conclusion. Nous voyons

ici à nouveau que c'est l'intervention d'un SUJET (accessible), et non l'intervention d'un éventuel antécédent, qui crée l'opacité, conformément à la SSC, *me* étant un antécédent potentiel dans (89).

Une modification de la théorie de GB destinée à prendre en compte l'accessibilité permet ainsi de dériver diverses conséquences assez complexes, et pour la plupart souhaitables. Il est fort possible que la notion d'« accessibilité » admette un certain degré de variation paramétrique, et que d'autres facteurs interviennent (comme, par exemple, le caractère agentif du sujet (cf. la note 66)). Il se peut aussi que toute cette discussion relève à proprement parler de la Théorie de la Marque [*markedness theory*], plutôt que de celle de la grammaire noyau, et que les phénomènes dont nous avons discuté reflètent des propriétés marquées de l'anglais. S'il en est ainsi, la discussion peut alors servir d'illustration à une observation du chapitre 1, à savoir que nous ne nous attendons pas à trouver le chaos dans la Théorie de la Marque, mais plutôt un système organisé et structuré, qui s'élabore à partir de la théorie de la grammaire noyau. Il semble bien que ceci soit vrai dans le cas présent (cf. Chomsky (1979a) pour une discussion plus approfondie, d'un point de vue quelque peu différent).

Pour résumer les points fondamentaux de notre discussion, nous adoptons désormais une Théorie du Liage qui s'applique en S-structure et qui incorpore les principes (12), ainsi que le principe (I) de (70), qu'exige toute Théorie du Liage, quelle que soit sa forme. La notion de « catégorie gouvernante » est définie comme en (70II) en termes d'« accessibilité », notion dont la définition est donnée en (73) et (74). Cette théorie nous permet de préserver les résultats positifs de notre première version de la Théorie du Liage, qui ne met pas en jeu la notion d'accessibilité ; de plus, elle nous permet de rendre compte d'une gamme complexe d'exemples d'anaphores — les cas où les arguments sont situés dans des SN — qui contredisent la version précédente de cette théorie. Parmi les exemples dont nous avons discuté précédemment et qui mettent en jeu des anaphores, un seul n'est pas traité de façon appropriée par la Théorie du Liage telle que nous venons de la réviser. Il s'agit de l'exemple (90) qui, comme on l'a noté plus haut, devrait être grammatical dans le cadre de OB et dans notre version antérieure de la Théorie du Liage :

- (90) \* they preferred [<sub>SN</sub> each other's reading the book] (= 62)  
« ils préféreraient [l'un l'autre-gén. lisant le livre] »

[217] Cet exemple est agrammatical, bien que l'anaphore soit liée dans sa catégorie gouvernante, selon les termes de la théorie actuelle. Toutefois, comme on l'a noté précédemment, il se peut que (90) transgresse une exigence différente et spécifique à l'anglais, à savoir la Condition de Pluralité sur les Réciproques dont il a été question plus haut.

Pour ce qui est de (90), la théorie révisée du liage représente sans doute une amélioration par rapport à la version antérieure. Soit l'exemple (91) :

- (91) \* they thought [<sub>P</sub>\* I preferred each other's reading the book]  
« ils pensaient (que) [je préférerais l'un l'autre-gén. lisant le livre] »

Dans notre première version, étant donné que *each other* est dépourvu de catégorie gouvernante, la Théorie du Liage n'empêche pas cette anaphore d'être liée par *they* dans (91). Notre version révisée de la Théorie du Liage exclut ce cas de liage, puisque *each other* a une catégorie gouvernante P\*, étant donné que l'élément ACC est un SUJET accessible. (91) est donc exclu, même si l'on fait abstraction de l'exigence de pluralité mentionnée ci-dessus. On pourrait, d'après ces hypothèses, s'attendre à ce que (91) soit encore plus inacceptable que (90), ce qui est peut-être exact, bien qu'on puisse à peine se fier à des jugements de ce type. Comme on l'a noté antérieurement, des données provenant d'études comparatives seraient certainement pertinentes pour cette question.

Il reste enfin à examiner les pronoms qui se trouvent dans des positions argumentales au sein de SN (cf. (56)). Comme nous l'avons vu, ils soulèvent divers problèmes, le principal étant que leur comportement n'est pas toujours parallèle à celui des anaphores. Considérons à nouveau les exemples (63) à (65), repris ici dans (92) :

- (92) (i) John saw [<sub>SN</sub>\* my picture of him]  
« John a vu [ma photo de lui] »

- (ii) \* I saw [<sub>SN</sub>\* John's picture of him]  
« j'ai vu [John-gén. photo de lui] »  
(j'ai vu la photo de John de lui)
- (iii) \* [<sub>P</sub>\* John saw [<sub>SN</sub> a picture of him]]  
« [John a vu [une photo de lui]] »
- (iv) John thought [<sub>P</sub>\* I saw [<sub>SN</sub> a picture of him]]  
« John pensait (que) [j'avais vu [une photo de lui]] »
- (v) [<sub>P</sub>\* John read [<sub>SN</sub> his book]]  
« [John a lu [son livre]] »
- (vi) John thought [<sub>P</sub>\* I saw [<sub>SN</sub> his book]]  
« John pensait (que) [j'avais vu [son livre]] »
- (vii) (?) [<sub>P</sub>\* John preferred [<sub>SN</sub> his reading the book]]  
« [John a préféré [son lisant le livre]] »  
(John a préféré lire/qu'il lise le livre)

Dans tous ces exemples, nous examinons le cas où *he* entre dans une relation proximale et renvoie à *John*. *SN\** et *P\** sont les catégories gouvernantes au sens de la Théorie du Liage telle que nous l'avons révisée ci-dessus. Dans les exemples (i), (iv) et (vi), *he* est libre dans sa catégorie gouvernante et ces phrases sont donc grammaticales. Dans les exemples (ii) et (iii), *he* est lié dans sa catégorie gouvernante et ces phrases sont agrammaticales (cf. la note 2). Le statut de (vii) est probablement déterminé par le principe Éviter-les-Pronoms. Seul (v) reste problématique. Il est évident que, ou bien l'exemple (92v), ou bien l'exemple (93), ne relève pas de la Théorie du Liage, puisque dans ces constructions le pronom n'est pas libre là où l'anaphore est liée.

- (93) they read [<sub>SN</sub> each other's books]  
« ils ont lu [l'un l'autre-gén. livres] »  
(ils ont lu les livres l'un de l'autre)

Nous admettons que (93) relève de la Théorie du Liage, et qu'une autre condition permet de transgresser les exigences de la Théorie du Liage pour permettre (92v). On a parfois suggéré que *his* dans [218] (92v) est une variante obligatoire de *himself's*, qui est en fait exclu dans (92v), contrairement à la prédiction de la Théorie du Liage.

Que cette analyse soit correcte ou non, elle attire l'attention sur un phénomène qui n'est que partiellement appréhendé par toutes les approches que nous avons étudiées ici, à savoir la distribution quasi complémentaire entre pronoms non obviatifs et réfléchis (cf. les notes 2 et 68, ainsi que la section 5.2, et, pour un traitement de constructions telles que (92v) dans des termes différents, Fiengo et Higginbotham (1979)). Les données empiriques que nous fournissons les études comparatives suggèrent que quelque chose d'autre que la Théorie du Liage est en jeu dans ces exemples. Les langues diffèrent en effet sur la question de savoir si l'équivalent de *his* dans (92v) peut ou non être proximal par rapport au sujet de la principale.

La discussion précédente a en outre laissé sans réponse un problème lié au statut d'exemples comme (94 i-iv) :

- (94) (i) there is a man in the room  
« il y a un homme dans la pièce »
- (ii) there arrived three men
- (iii) il est arrivé trois hommes (= 94ii)
- (iv) *SN\** fu arrestato Giovanni  
« *SN\** a été arrêté Giovanni »
- (v) John is his worst enemy  
« John est son pire ennemi »

Dans (i) et (ii), *there* est coïncidé avec le *SN a man, three men*. Il est de même coïncidé avec *trois hommes* dans (iii)<sup>70</sup>. On se reportera à la section 4.5 au sujet du statut de *SN\** dans (iv). Quel que soit ce statut, *SN\** est coïncidé avec *Giovanni*, comme nous le verrons plus loin. Dans chacun de ces cas, le *SN* postverbal est donc coïncidé avec un élément qui le c-commande, en violation du principe (C) de la Théorie du Liage. Ce fait donne à penser que la coïncidence en jeu dans les cas de ce type est d'une nature différente de celle qui est pertinente pour la Théorie du Liage<sup>71</sup>. Il se peut notamment qu'elle soit déterminée dans le composant FL et échappe ainsi à la Théorie du Liage, mais cela semble assez douteux. Il paraît plus naturel de supposer que la coïncidence, observée par exemple dans (i), est ici conçue comme faisant partie de la règle qui insère *there*, ou encore

qu'elle est héritée de la relation SN-trace, si (i) est dérivé par la règle *Déplacer*  $\alpha$ . Il en est de même dans les autres cas. Supposons alors qu'il y ait un type différent d'indiciation dans les cas (i) à (iv) de (94), par exemple une coindiciation à l'aide d'indices suscrits. Cette hypothèse englobe également le cas presque analogue qui met en jeu *it* et une phrase extraposée coindiciée avec *it*. Étant donné l'interaction de cette coindiciation avec celle qui met en jeu ACC et le sujet, discutée ci-dessus, il est raisonnable de supposer que la relation sujet-ACC, établie par (70I), et qui n'est pas non plus, comme nous l'avons vu, une relation de liage, est une coindiciation qui utilise des indices suscrits plutôt que des indices souscrits. J'adopterai désormais ces hypothèses, qui auront certaines conséquences dans la suite de la discussion.

Le cas (v) de (94) illustre un problème différent. Dans ce cas, quand *he* entre en relation proximale avec *John*, il y a une assez forte tendance à employer *his own* (voir à ce propos Edwards (1979) et Higginbotham (1980)).

[219] Le concept d'« anaphore » est resté assez vague dans la discussion précédente. Une anaphore a été *grosso modo* caractérisée comme un SN sans référence intrinsèque. Comme on l'a souvent observé, le statut général des réfléchis dans les études comparatives est particulièrement problématique (cf. la note 62). Il convient de noter que les conditions d'opacité semblent s'appliquer à des éléments qui ne fonctionnent pas tout à fait comme des anaphores, au sens étroit de ce terme qui englobe la trace d'un SN, *each other*, *PRO*, etc., mais qui pourrait être décrit par une caractérisation plus générale de la notion d'anaphore, qui engloberait, par exemple, la trace d'une relative extraposée (cf. la section 2.4.4), puisque celle-ci semble bien satisfaire les conditions d'opacité, comme l'illustrent les exemples de (95) :

(95) (i) \* [John's novel *t*] arrived last week [that you ordered]  
« [le roman de John *t*] est arrivé la semaine dernière [que tu as commandé] »

(ii) [the books *t*] arrived last week [that you ordered]  
« [les livres *t*] sont arrivés la semaine dernière [que tu as commandés] »

(iii) [a certain book *t*] arrived last week [that you ordered]  
« [un certain livre *t*] est arrivé la semaine dernière [que tu as commandé] »

(iv) [the fact *t*] is clear [that his arguments are invalid]  
« [le fait *t*] est clair [que ses arguments ne sont pas valides] »

Dans le cas (i), le sujet SN est une catégorie gouvernante pour la trace de la relative extraposée, et l'exemple est donc agrammatical, puisqu'il y a une trace libre dans sa catégorie gouvernante. Les exemples (ii) à (iv) donnent à penser que ce n'est pas une contrainte de spécificité qui est en jeu ici, contrairement à des cas qui mettent en jeu un déplacement *Qu*. Cet argument est toutefois un peu spéculatif, car les relatives avec des sujets possessifs sont loin d'être parfaites, même dans les cas où elles ne sont pas extraposées. (95i) semble pourtant bien pire que sa source (96), ce qui indique que l'opacité pourrait bien entrer en ligne de compte :

(96) John's novel that you ordered arrived last week  
« le roman de John que tu as commandé est arrivé la semaine dernière »

Les exemples de ce type suggèrent, à nouveau, que la notion de « catégorie gouvernante » définie en termes de SUJET accessible est pertinente, et que le concept d'« anaphore » devrait peut-être être étendu aux traces des phrases extraposées, ce qui permettrait de rendre compte de (95) à l'aide du principe (A) de la Théorie du Liage.

Fiengo et Lasnik (1976), et Quicoli (1976), fournissent des arguments qui donnent à penser que la relation d'un SN avec un quantificateur déplacé qui y est rattaché (peut-être la relation de la trace du quantificateur avec le quantificateur) est sujette à l'opacité, bien que cette conclusion ne soit pas sans poser de problèmes. La même idée est développée dans le cadre de GB par Belletti (1980a) (cf. Jaeggli (1980b) pour une discussion plus approfondie, qui présente une large gamme d'exemples et offre une analyse formulée en termes de principes généraux qui forme la base d'une généralisation s'appliquant aux quantificateurs flottants discutés dans l'étude de Baltin (179)). Je ne poursuivrai pas l'examen de ces questions



intéressantes, qui sont également pertinentes pour une compréhension convenable de la notion d'« anaphore ».

Luigi Rizzi a par ailleurs noté un problème particulier en ce qui concerne les « anaphores ». Il fait remarquer qu'il y a un cas où celles-ci, même si elles sont gouvernées, peuvent ne pas avoir de catégorie gouvernante, à savoir le cas où elles n'ont pas de SUJET accessible, comme par exemple dans (97) :

- (97) [for each other to win] would be unfortunate  
« [pour l'un l'autre (de) gagner] serait dommage »

On pourrait supposer que l'exemple (97) est exclu parce qu'il n'est pas interprétable, mais cette démarche ne peut résoudre le problème de façon satisfaisante, car elle nous empêche d'adopter la règle d'interprétation la plus simple qui soit, pour *each other* (et les autres anaphores), à savoir une règle qui s'applique à toute paire coïncidée (SN, *each other*). Cette règle très simple assignerait en effet incorrectement une interprétation à l'exemple (97), si ce dernier était modifié de la façon suivante :

- (98) [for [i each other] to win] would be unfortunate for them;  
« [pour [l'un l'autre] (de) gagner] serait dommage pour eux »

Le fait est que la relation structurale entre l'antécédent et l'anaphore devrait être exprimée dans le cadre de la Théorie du Liage, et non par une stipulation (presque toujours redondante) que l'on ajouterait à la règle d'interprétation qui est en jeu ici.

Une manière simple de surmonter cette difficulté (suggérée par Norbert Hornstein) consiste à adopter le principe (99) comme faisant partie de la Théorie du Gouvernement :

- (99) Une phrase racine est une catégorie gouvernante pour un élément gouverné.

Cette proposition est reliée à l'exclusion de  $[\alpha\epsilon]$  discutée en 2.6. Si on adoptait le principe (99), les exemples (97) et (98) seraient exclus comme agrammaticaux par la Théorie du Liage, puisqu'ils contiennent chacun une anaphore qui est libre dans sa catégorie gouvernante.

D'autres questions qui se posent à cet égard mériteraient une étude plus approfondie<sup>72</sup>. Rappelons la définition de « catégorie gouvernante » donnée en (70ii) :

- (70ii)  $\beta$  est une catégorie gouvernante pour  $\alpha$  si et seulement si  $\beta$  est la catégorie minimale contenant  $\alpha$ , un gouverneur de  $\alpha$ , et un SUJET accessible à  $\alpha$ .

Supposons que nous simplifions cette définition pour lui donner la forme (100), où nous avons supprimé toute référence au gouvernement et où nous avons introduit le changement terminologique qui s'impose :

- (100)  $\beta$  est une *catégorie de liage* pour  $\alpha$  si et seulement si  $\beta$  est la catégorie minimale contenant  $\alpha$  et un SUJET accessible à  $\alpha$ .

Il nous faut alors remanier les principes (A) et (B) de la Théorie du Liage et leur donner la formulation (101). Il nous faut aussi reformuler le principe (99), comme en (102) :

- (101) (A) Une anaphore est liée dans sa catégorie de liage.  
(B) Un pronominal est libre dans sa catégorie de liage.

- (102) Une phrase racine est une catégorie de liage pour un élément gouverné.

Ces modifications n'auront à l'évidence aucun effet sur les éléments qui sont gouvernés, puisque, pour ces éléments, le gouverneur sera toujours contenu dans la catégorie de liage. Ces modifications n'ont par conséquent pas d'effet sur la trace de SN, qui est toujours gouvernée, en vertu du principe 2.4.1(2i) qui a trait au gouvernement de la trace, principe que nous avons admis tout au long de ce texte, et sur lequel nous reviendrons au prochain chapitre. Dans le cas d'éléments lexicaux, nous avons admis que la seule position qui puisse être non gouvernée est celle du sujet des gérondifs, comme dans (103) :

- (103) (i) they preferred [each other's reading the book] (= 90)  
« ils ont préféré [l'un l'autre-gén. lisant le livre] »  
(ils ont préféré que l'un lise le livre de l'autre et réciproquement)

(ii) John preferred [his reading the book (himself)] (= 92vii)

« John a préféré [son lisant le livre (lui-même)] »

(John a préféré lire le livre lui-même)

[221] Nous avons déjà discuté du statut problématique de (i). Il reste problématique dans cette révision de la Théorie du Liage, d'autant plus que nous n'avons maintenant plus d'explication pour (91). Toutefois, il ne semble guère que ce soit là un problème sérieux, puisque tout principe qui exclura (103i) exclura aussi, vraisemblablement, (91). Quant à (103ii), avec *his* interprété comme proximal, nous avons attribué son statut contestable au principe Éviter-les-Pronoms. Si l'on fait abstraction des effets de ce principe, on constate que le statut de (103ii) n'est pas le même dans la théorie actuelle que dans la théorie précédente. Dans la théorie précédente, (103ii) était admis parce que *his* n'avait pas de catégorie gouvernante. Avec la révision de la Théorie du Liage que nous proposons, (103ii) est exclu parce que *his* a une catégorie de liage (la phrase entière) et qu'il est lié dans cette catégorie, ce qui transgresse le principe (101(B)). Il n'est cependant pas certain que ce soit là une différence importante, car nous avons vu que d'autres considérations doivent de toute façon s'appliquer dans le cas des pronoms possessifs (voir la discussion de (92v)).

En bref, la révision proposée ne semble pas avoir de conséquences importantes en ce qui concerne les éléments lexicaux ou la trace de SN. Reste le cas de *PRO*. La propriété de base de *PRO* est de ne pas être gouverné. Cette propriété est une conséquence de la Théorie du Liage telle que nous l'avons formulée précédemment, puisque *PRO*, en tant qu'anaphore pronominal, doit être dépourvu de catégorie gouvernante d'après les principes (A) et (B) de la Théorie du Liage. Cette propriété ne découle cependant plus de la révision que nous avons envisagée en (101). La seule conséquence de (101) est que *PRO* n'a pas de catégorie de liage. Il ne s'ensuit pas qu'il ne peut pas être gouverné. La conclusion selon laquelle *PRO* n'est pas gouverné découle néanmoins de la théorie révisée, c'est-à-dire de (101), et ce, par le biais de (102), qui, comme nous l'avons vu, était également exigé dans la théorie précédente. Si *PRO* est gouverné, il a toujours, en vertu de (102), une catégorie de liage dans laquelle, de par (101), il doit être à la fois libre et lié : *PRO* n'est donc pas gouverné.

Il semble donc bien que la Théorie du Liage que nous avons précédemment proposée puisse être simplifiée, et que l'on puisse remplacer (70ii) par (100). Il reste toutefois un problème, illustré par (104) :

(104) (i) John expected [him to win]  
« John (s') attendait (à) [lui gagner] »

(ii) John tried [[*PRO* to win]]  
« John essaya (de) [[*PRO* gagner]] »

(iii) John knows [how [*PRO* to win]]  
« John sait [comment [*PRO* gagner]] »

Dans (i) *him* ne peut être coïncidé avec *John*, sous peine de transgression du principe (101(B)). Le même argument nous amène à conclure que *PRO* ne peut être coïncidé avec *John* dans (ii) et (iii), ce qui est un résultat incorrect. Le remplacement de la notion de « catégorie de liage » par celle de « catégorie gouvernante » nous donne les résultats corrects dans ce cas. Il semble donc nécessaire d'introduire une référence au gouvernement dans la Théorie du Liage, comme on l'a fait dans (70II), bien que les effets du gouvernement soient suffisamment limités pour suggérer qu'une erreur pourrait être dissimulée quelque part.

S'il reste un certain nombre de problèmes<sup>73</sup>, l'approche de la Théorie du Liage développée dans GB semble en général fort bien résoudre les problèmes empiriques et conceptuels qui se sont posés dans le cadre de OB, et rendre compte d'un ensemble de données encore plus étendu. Parmi les problèmes soulevés en 3.1, ceux qui mettent en jeu *PRO* sont résolus de façon tout à fait naturelle. Quant aux problèmes conceptuels qui se posaient dans le cadre de OB, nous avons résolu : (1) les problèmes de redondance qui existent entre Théorie du Cas et Théorie du Liage et qui sont donc dorénavant exprimés en termes de leur composant commun, la Théorie du Gouvernement ; (2) le problème d'expliquer pourquoi deux domaines, sans rapport entre eux, le domaine du sujet de ACC, et le domaine d'un sujet, sont les domaines opaques ; (6) le problème de trouver un moyen plus naturel de rendre compte de la référence disjointe (mais voir la note 39). Trois des problèmes posés en 3.1 subsistent : à savoir (3) les phénomènes que j'ai distingués

comme étant du ressort de RES(NIC); (4) le problème de dériver le Filtre \* [that-t] à partir d'hypothèses plus raisonnables et de le relier à RES(NIC); (5) le problème de la simplification des conventions d'indiciation du cadre de OB, en vue de les réduire, si possible, à une assignation aléatoire d'indices référentiels. En ce qui concerne (5), j'ai supposé que cette réduction était possible, considérant ainsi la question comme résolue; mais il y a de sérieuses difficultés, sur lesquelles je reviendrai en 5.1. Je maintiendrai pour le moment cette hypothèse, pour faciliter le déroulement de l'exposé. Les problèmes (3) et (4) constituent le sujet du chapitre 4.

## NOTES

1. On pourrait faire appel au principe Éviter-les-Pronoms (2.4.2(5)) pour rendre compte de ce cas, puisque PRO est permis dans la position du pronom. On peut cependant observer un phénomène similaire, même lorsque PRO (quelle qu'en soit la raison n'est pas acceptable : c'est par exemple le cas dans *John would hate it [for him to win]* (« John détesterait cela [pour lui de gagner] »), \**John would hate it [to win]* (« John détesterait cela [de gagner] »). De plus, alors que le principe Éviter-les-Pronoms ne semble favoriser qu'une lecture préférentielle (de coréférence), du moins en anglais (cf. cependant Jaeggli (1980b), où une interprétation plus forte de ce principe est proposée pour les langues romanes), la référence disjointe est obligatoire dans l'exemple (4v), l'interprétation *for all x, x would prefer for x to win*, avec *everyone* comme antécédent, étant complètement exclue.

2. Pour une raison ou une autre, la référence disjointe ne semble pas tout à fait obligatoire dans de nombreux cas de ce genre, où des réfléchis peuvent être employés de façon marginale quand le sujet de la phrase matrice est, par exemple, *John*. Si le sujet de la phrase matrice dans (xii) est *everyone*, *he* ne peut cependant pas être dans sa portée. (xii) ne peut donc pas avoir l'interprétation suivante : *for all x, x heard some stories about x* (« pour tout x, x a entendu des histoires sur x ») (cf. Chomsky (1977a, chap. 3) où les propriétés marginales de ces constructions sont expliquées en termes du principe A/A).

3. Nous admettons ici que, si (5) est grammatical, (i) ne l'est pas :

- (i) they thought I said that pictures of each other were on sale  
« ils pensaient (que) j'avais dit que des photos de l'un l'autre étaient en vente »

Dans le cas d'exemples comme (i), les jugements ne sont pas très sûrs, mais je pense qu'il existe une différence d'acceptabilité entre ces deux types d'exemples et que celle-ci va dans le sens indiqué. Je reviendrai sur la question du liage à longue distance pour les anaphores lexicales dans la section 3.2.3.

Il existe à cet égard un certain nombre de problèmes qui restent sans solution.

Ainsi (ii) est-il agrammatical en anglais, en vertu de la SSC, alors que l'exemple équivalent est grammatical en néerlandais :

- (ii) they forced me to read each other's books  
« ils ont forcé moi (à) lire l'un l'autre-gén. livres »  
(ils m'ont forcé à lire les livres de l'un l'autre)

Rappelons qu'il n'y a pas de liage à longue distance dans le cas de la trace, à cause du Principe de Sous-Jacence (cf. la section 2.4.4).

4. Cf. Koster (1978b, 1978c, 1980); Kayne (1979c et 1980a).

5. En fait, la Contrainte des Îlots *Qu* a une troisième composante, comme dans des constructions telles que \**Who did John wonder how well t to do the work* (« qui est-ce que John (se) demande à quel point bien t faire le travail »), où l'agrammaticalité paraît encore plus extrême que dans (11). Nous suggérons, en 3.2.2, que ces exemples sont exclus du fait que la variable est dépourvue de Cas et de  $\theta$ -rôle.

6. Cf. Vergnaud (1974), qui présente des arguments montrant que, en français, les syntagmes objets indirects de forme « à-SN » sont des SN. Certaines conséquences intéressantes de cette hypothèse et d'autres qui y sont liées sont développées par Jaeggli (1980b) pour le français et l'espagnol. Nous reviendrons sur ce point plus bas. Nous pourrions considérer *of* en anglais comme un élément de même nature que *à*, c'est-à-dire comme un marqueur de Cas.

7. Cf. Kayne (1980d et 1980e) et Vergnaud et Zubizarreta (1980).

8. Jaeggli (1980b) distingue le s-gouvernement (gouvernement par un trait de sous-catégorisation) du c-gouvernement (gouvernement par une catégorie). Il fait remarquer que les difficultés relatives au s-gouvernement que nous venons de remarquer peuvent être contournées si l'on admet que les marqueurs exceptionnels de Cas (*for*, *believe*) sont sous-catégorisés pour une proposition et que le s-gouvernement de cette proposition peut percoler vers son SN sujet.

9. Mais, comme nous l'avons vu au chapitre 2, il y a d'autres raisons pour dire que les verbes à montée tendent à être intransitifs (cf. 2.6(38-39), 2.7(24)).

10. Le gérondif pourrait être analysé comme contenant une proposition interne au SN. Nous laissons ici de côté cette question trop éloignée de notre propos.

11. Dans (12), il n'est pas nécessaire que l'inclusion soit une inclusion propre. Ainsi,  $\beta$  est-il contenu dans  $[\alpha \beta]$ . La même remarque vaut pour la notion de dominance.  $\alpha'$  est  $\alpha$  avec un nombre *i* de barres.

12. A comparer avec *I want [the vase broken]* (« je veux [le vase cassé] ») avec effacement obligatoire de P' dans la position complément d'un verbe, qui exclut PRO et exige un SN sujet phonétiquement réalisé pour la petite proposition, comme nous le montrons dans la section 2.6.

13. Il ne peut par conséquent pas y avoir de marquage de Cas exceptionnel dans des structures telles que :

- (i) SN V SN [<sub>P</sub>{SN'...}]

Supposons qu'il y ait effacement de P' dans (i). Un Cas inhérent doit alors être assigné à SN', ce qui est impossible, si le Cas inhérent est, comme on l'a suggéré, lié aux  $\theta$ -rôles. Ce résultat ne semble pas déraisonnable (voir la note 89 du chapitre 2).

14. Cf. van Riemsdijk (1980) pour une discussion plus générale, et Vergnaud (à paraître), pour une Théorie du Cas plus élaborée. Sur la question de l'attribution du Cas par des noms dans les langues sémitiques, voir Aoun (1979b) et Borer (1979), ainsi que Carlson (1978) et Babby (1980).

15. Voir, pour diverses approches de cette question, Bresnan et Grimshaw (1978), Groos et van Riemsdijk (1979), et Fehri (1980).

16. Voir Aoun (1980b) pour une discussion pertinente de ce point, ainsi que Borer (1979), (1980), pour l'analyse d'exemples qui semblent enfreindre l'hypothèse que les variables ont un Cas.

17. A comparer avec l'argument de Kayne et Pollock (1978) selon lequel l'inversion stylistique n'est possible en français qu'après un syntagme *Qu* ou sa trace. Voir aussi Kayne (1979a). Il faut noter que, dans ce contexte, il n'est pas important de distinguer une théorie du Mouvement *Qu* d'une variante dans laquelle le syntagme *Qu* est engendré dans sa position en S-structure ou déplacé vers cette position en une seule étape, avec des traces (ou un mécanisme quelconque équivalent) dans la position COMP du mouvement cyclique successif, comme le proposent par exemple Bresnan et Grimshaw (1978) (cf. 2.4.6).

18. Ceci n'est pas la seule possibilité. Nous reviendrons, au chapitre 4, sur la possibilité pour le complément *that*, en anglais, de prendre des propriétés du pronom relatif, auquel cas on pourrait admettre qu'il doit lui aussi être conforme au Filtre des Cas. Même s'il en est ainsi, le problème mentionné dans le texte se pose toujours si *that* est effacé.

19. Cf. May (1977) et les travaux qu'il passe en revue, ainsi que maintes études postérieures. Il convient de noter que l'exemple (20), avec la représentation (21) en FL, n'est probablement exclu pour aucune raison sémantique indépendante. Des exemples similaires sont grammaticaux dans les dialectes qui autorisent les propositions à complément *for* comme compléments de *try* (cf. Chomsky et Lasnik (1977)).

20. Notons que cette condition ne serait pas opératoire dans le cas d'une variable en position non- $\theta$ , comme par exemple après l'application du Mouvement *Qu* à un élément se trouvant dans la position en italique de (i) :

- (i) (a) they took *advantage* of John  
 « ils ont pris avantage de John »  
 (ils ont profité de John)  
 (b) *it* is raining  
 « il est en train de pleuvoir »

Des possibilités de ce type sont cependant probablement exclues si on exige que les variables, comme les expressions R, aient un  $\theta$ -rôle. Il reste des cas problématiques, comme par exemple (ii), (à comparer avec *I can't make anything of that suggestion* (« je ne peux pas faire quoi que ce soit de cette suggestion ») (je ne peux rien faire de cette suggestion)) et (iii) :

[224]

- (ii) what do you make of that suggestion?  
 « que fais-tu de cette suggestion? »  
 (iii) how much advantage did you take of John?  
 « combien d'avantage as-tu pris sur John? »

Nous reviendrons sur des exemples tels que (ii) au chapitre 6. L'exemple (iii) est peut-être marginal, mais, comme l'a observé Roger Higgins, il est beaucoup plus acceptable que (iv), ce qui indique que le syntagme complexe créé par une règle idiomatique, auquel cette règle assigne probablement une catégorie lexicale, ne peut être soumis à d'autres opérations après que la restructuration s'y est appliquée :

- (iv) \* how much advantage was John taken of?  
 « combien d'avantage John a été pris de? »

La question du statut exact de la variable dans des exemples comme (iii) ou (iv), etc., reste posée dans le système que nous développons ici :

- (v) how much food did they eat?  
 « combien de nourriture ont-ils mangé? »

21. Voir aussi Couquaux (1980, à paraître) et Burzio (1981).

22. On se rappellera que ces cas peuvent être traités de la même façon, si FLEX est considérée comme la tête de P.

23. Plus précisément, la chaîne fonctionnelle A de *t* est ([SN, P], [SN, [+V]]) où *i* est le nombre de barres correspondant à une projection maximale, conformément aux hypothèses examinées précédemment dans le texte. Une formulation plus précise de ce concept sera donnée au chapitre 6.

24. Gardons à l'esprit la proposition d'Aoun, selon laquelle le composant FP ne se préoccupe pas des SN sans Cas, tandis que le composant FL ne porte aucune attention à un SN dépourvu de  $\theta$ -rôle — le Cas et le  $\theta$ -rôle ayant des fonctions analogues vis-à-vis de ces deux composants de la grammaire (voir à ce propos le dernier paragraphe de la section 2.6).

25. Les faits de liaison sont difficiles à établir, en partie parce que les cas qui s'y rapportent sont quelque peu artificiels, et résultent peut-être d'un enseignement. Quant aux semi-auxiliaires, ils diffèrent sensiblement entre eux, et, s'il existe des données qui montrent que certains d'entre eux ressemblent à des verbes à montée, d'autres tendent à prouver le contraire (comme, par exemple, *John seems not to be interested*, (« John semble ne pas être intéressé ») \**John has not to be interested* (« John a à ne pas être intéressé ») (John doit ne pas être intéressé)). A propos du filtre proposé par Longobardi, voir également van Riemsdijk et Williams (1980), et Aoun, Sportiche, Vergnaud et Zubizarreta (1980).

26. Cf. Kayne (1978), Jaeggli (1980a) et Chomsky (1980b, chap. 4, n. 24).

27. Cf. Fiengo (1974, 1979), et Burzio (1981).

28. Cf. Jaeggli (1978 et 1980b), Aoun (1979b), Vergnaud (à paraître). Dans cette approche, un problème se pose du fait qu'il faut parfois assigner un Cas à des SN qui n'ont pas de N lexical comme tête, comme c'est le cas des gérondifs (cf. les sections 2.3 et 4.5).

29. Notons que nous pouvons exclure de cette discussion les cas d'extraposition parce qu'ils n'entrent pas dans la Théorie du Liage, leur trace n'étant pas une trace de SN (mais voir la discussion de 3.2.3(95)). Nous pouvons aussi exclure les cas de déplacement de SN vers la droite par adjonction car, dans ce cas, je supposerai que la trace ne reste jamais présente en FL. Elle y est remplacée soit par un élément pronominal (peut-être *PRO* (cf. la section 4.5)), soit par un élément pléonastique comme *there*. Une exception possible est le cas de l'inversion stylistique en français (cf. Kayne et Pollock (1978), Kayne (1979a) et Jaeggli (1980b)). Nous nous limitons dans cette discussion à l'étude du mouvement vers COMP (ou à l'adjonction à P ou P' (voir la note 33 du chapitre 2)) et du mouvement conservateur de structure vers une position de SN.

30. A moins que nous n'invoquions l'opérateur « *for x = SN* », comme dans Chomsky (1975) ou Kayne (1979a) (qui utilise réellement cette possibilité).

31. Cf. la section 2.4.3 sur certaines questions qui se posent à propos du caractère trop strict de l'exigence de la *c*-commande.

32. Dans une étude non publiée, Riny Huybregts propose une définition de ce genre pour la notion de « variable » (il propose, plus précisément, de considérer le lieu local comme un élément doté d'une FG-A', et pas nécessairement comme un opérateur d'une espèce particulière). Il étudie les conséquences de cette idée en partant de l'hypothèse que la trace liée par les clitiques est une variable.

[225]

33. Dans les conférences de Pise, ainsi que dans certains travaux ultérieurs dus à moi-même et à d'autres, (11) correspondait à la définition de « catégorie gouvernante minimale ». La catégorie gouvernante de  $\beta$  y était définie comme une catégorie contenant  $\beta$  et un gouverneur de  $\beta$ , et une catégorie gouvernante minimale comme une catégorie gouvernante contenue dans toutes les catégories gouvernantes. Notons une hypothèse tacite : les catégories gouvernantes sont enchâssées les unes dans les autres. Dans le texte, je n'utilise que la notion de « catégorie gouvernante minimale » des conférences de Pise, appelée désormais « catégorie gouvernante ». Il faut également noter certaines similarités entre ces concepts et ceux de Rouveret et Vergnaud (1980), et plus particulièrement leur Condition des Ilots Casuels. Je reviendrai plus loin sur la question du choix des catégories gouvernantes.

34. Telle était l'hypothèse développée dans OB et dans les conférences de Pise, mais je suggérerai plus loin qu'elle est incorrecte et que la Théorie du Liage s'applique en S-structure. La discussion qui suit est indépendante de cette question sauf lorsque le contraire est indiqué.

35. Pour éliminer toute ambiguïté dans (12), il faut donner à ce principe une forme plus explicite, à savoir :

Soit  $\beta$ , catégorie gouvernante pour  $\alpha$  :

(A) Si  $\alpha$  est une anaphore, elle est liée dans  $\beta$ .

(B) Si  $\alpha$  est un pronominal, il est libre dans  $\beta$ .

(C) Si  $\alpha$  est une expression R, elle est libre.

Ainsi, on ne présuppose pas que  $\alpha$  a une catégorie gouvernante, question importante, comme nous le verrons.

Dans les conférences de Pise, j'ai présenté la Théorie du Liage sous une forme quelque peu différente. Comme cette théorie, sous la forme que je lui avais donnée alors, a été discutée dans des études ultérieures, je donnerai ici cette variante à titre de référence :

(A) Si  $\alpha$  est une anaphore ou est dépourvue de matrice phonétique, soit (i)  $\alpha$  est une variable, soit (ii)  $\alpha$  est lié dans toute catégorie gouvernante.

(B) Si  $\alpha$  est marqué pour le Cas, soit (i)  $\alpha$  est une anaphore, soit (ii)  $\alpha$  est libre dans toute catégorie gouvernante.

(C) Si  $\alpha$  est un pronominal, il est libre dans toute catégorie gouvernante minimale.

Dans cette formulation, les termes « catégorie gouvernante » et « catégorie gouvernante minimale » sont utilisés au sens de la note 33, et le terme « anaphore » n'est employé que pour les anaphores lexicales telles que *each other*, ce qui exclut l'élément trace.

Considérons la catégorie vide [<sub>SN</sub> e] marquée d'un Cas, dans cette théorie. Puisqu'elle est dépourvue de matrice phonétique, elle est soumise à (A) et, puisqu'elle est marquée pour le Cas, elle est soumise à (B). Par conséquent, n'étant pas une anaphore par définition, c'est une variable, et elle est libre dans toute catégorie gouvernante. Le principe 3.2.2(16) se vérifie de droite à gauche : une trace marquée pour le Cas est une variable. Comme il est (nous l'avons vu à la section précédente) vraisemblablement aussi valide de gauche à droite, le principe 3.27 s'applique de façon absolument générale dans le système développé ici.

36. Comme on l'a noté à plusieurs reprises, la théorie de GB doit être étendue à d'autres cas, par exemple aux items disloqués à gauche, aux topiques, aux prédicats nominaux et aux têtes de relatives. Une autre construction à prendre en considération est celle du mouvement de AUX dans COMP, avec sujet nominatif, étudiée dans Rizzi (1979b). Comme le remarque Rizzi, les propriétés d'ilots de cette construction

peuvent être déduites de la NIC. Elles ne découlent pas de la théorie de GB, à moins que, dans un certain sens, la construction elle-même ne soit une catégorie gouvernante pour le sujet avec, peut-être, le SN sujet gouverné par AUX dans COMP, comme le suggère Rizzi. Certains problèmes se posent cependant dans la version améliorée de la Théorie du Liage, que nous allons envisager ci-dessous, et qui mettent en jeu la notion d'accessibilité du sujet (cf. Chomsky (1981)).

La remarque du texte souffre une exception : le cas d'un SN vide dans COMP. Nous avons admis en 2.6 que les éléments dans COMP (c'est-à-dire les éléments semblables à des opérateurs) ne reçoivent pas de  $\theta$ -rôle. Nous pouvons donc supposer que ces éléments ne sont pas soumis à la Théorie du Liage. Ces données n'ont toutefois pas une importance considérable.

37. Examinons des exemples comme (i) et (ii) :

(i) I spoke to the men about each other  
« j'ai parlé aux hommes à propos de l'un de l'autre »

(ii) \*I spoke about the men to each other  
« j'ai parlé à propos des hommes à l'un l'autre »

[226]

L'ordre des deux SP est libre, avec une préférence pour le cas où le syntagme en *to* précède l'autre SP (*we spoke to Bill about John* (« nous avons parlé à Bill de John »), *we spoke about John to Bill* (« nous avons parlé de John à Bill »)). Seul dans le cas (i) cependant, le SN du premier SP peut-il être l'antécédent de l'anaphore. Le cas (ii) découle de la Théorie du Liage, puisque *each other* n'est pas lié par *the men*, qui ne le c-commande pas. Le cas (i) est peut-être le résultat d'une règle de réanalyse qui s'applique à *speak to*, permettant ainsi la c-commande dans ce cas. Si cette analyse est correcte, nous nous attendrions à ce que (iii) soit préférable à (iv), et à ce que la référence disjointe soit plus facile à enfreindre dans (vi) que dans (v) :

(iii) the men were spoken to about the new regulation  
« les hommes ont été parlés à propos du nouveau règlement »

(iv) the new regulation was spoken about to the men  
« le nouveau règlement a été parlé à propos de aux hommes »

(v) we spoke to John about him  
« nous avons parlé à John à propos de lui »

(vi) we spoke about John to him  
« nous avons parlé à propos de John à lui »

Selon ces mêmes hypothèses, le syntagme en *to* devrait être semblable au syntagme en *about* quand la réanalyse ne peut pas s'appliquer. Ainsi (vii) devrait être aussi mauvais que (ii), et (viii) devrait être préférable à (ix) :

(vii) I spoke angrily to the men about each other  
« j'ai parlé furieusement aux hommes à propos de l'un l'autre »

(viii) (a) I spoke to John and Bill about each other  
« j'ai parlé à John et à Bill à propos de l'un l'autre »

(b) which men did you speak to about each other  
« quels hommes as-tu parlé à propos de l'un l'autre »

(ix) (a) I spoke to John and to Bill about each other  
« j'ai parlé à John et à Bill à propos de l'un l'autre »

(b) to which men did you speak about each other  
« à quels hommes as-tu parlé à propos de l'un l'autre »

Certaines de ces conséquences semblent plausibles, bien que les jugements soient incertains. D'autres sont fausses, notamment celle qui concerne (VII). Il n'est donc pas clair que cette approche soit sur la bonne voie.

38. Rappelons que nous admettons l'existence d'une règle plutôt idiosyncrasique d'effacement de *for* en position immédiatement postverbale pour certains verbes, avec des variations dialectales (cf. 2.4.2).

Personnellement, je considère (14III-IV) comme des exemples marginaux, au mieux, mais j'ai constaté que de nombreux locuteurs les trouvent acceptables. En tout cas, ils n'ont sûrement pas le statut de véritables violations de la Théorie du Liage comme (I) :

- (i) \* they would be happy if each other won  
« ils seraient heureux si l'un l'autre gagnait »

La structure interne du complément du verbe de la phrase matrice dans (14V) n'est pas tout à fait claire. Admettons que ce soit un SN de forme *it-P'*. Cet exemple tomberait alors sous le coup de la question, que je vais aborder sous peu, de savoir comment la Théorie du Liage s'applique à l'intérieur des SN.

39. Notons que les exemples donnés ci-dessous sont limités à une référence distincte. Cf., à propos de la référence disjointe en général, la section 5.1.

40. Cet exemple est noté dans Bach (1977), de même que (19) et (16VI).

41. Nous déduisons en fait le principe peut-être plus contraignant, que *PRO* est dépourvu de catégorie gouvernante. Étant donné la définition de « catégorie gouvernante » formulée en (11), les deux principes sont équivalents, mais on pourrait explorer une notion plus large de catégorie gouvernante qui considérerait  $\beta$  comme catégorie gouvernante pour  $\alpha$  si  $\beta$  est la catégorie minimale pertinente pour l'assignation du Cas, c'est-à-dire une catégorie gouvernante dans laquelle un Cas est assigné ou vérifié, que  $\alpha$  soit ou non gouverné en  $\beta$  (cf. Belletti et Rizzi (1980), Jaeggli (1980b)). Avec cette notion de catégorie gouvernante étendue — appelons-la « catégorie gouvernante\* » — qui comprend ce cas, ainsi que le cas défini dans (11), le fait que *PRO* n'a pas de Cas découle de la Théorie du Liage, telle qu'elle est formulée. Ce point peut ne pas être sans conséquences. Supposons par exemple que le Cas nominatif, dans une langue donnée, soit assigné (ou vérifié) en raison de l'accord du sujet avec le verbe, plutôt qu'en vertu du gouvernement par FLEX, comme on l'a suggéré pour le cas des langues à sujet nul comme l'italien et l'espagnol. Supposons, en outre, que le sujet vide des langues de ce type soit *PRO*, comme le propose Jaeggli. Il est cependant toujours nécessaire que (20) reste valable, exactement comme dans la théorie précédente, bien que *PRO* ait maintenant une catégorie gouvernante\*.

42. Qui s'étend peut-être à  $[S_N e]$  dans COMP (cf. la discussion de 2.6 (44II)). Nous reviendrons sur cette question ci-dessous, et, au chapitre 6, nous concluons en définitive que cette extension n'est pas nécessaire.

43. Je suis redevable de cette observation à un lecteur anonyme de *Linguistic Inquiry*.

44. Un autre cas traité en termes de déplacement de *PRO*, dans OB, et qui, comme on l'a noté ici, exclut une interprétation arbitraire, est celui du déplacement vers COMP (cf. la discussion de 2.6 (44II) et la note 115 du chapitre 2). On se reportera au chapitre 6 pour une explication possible de ce phénomène.

[227] 45. L'étude de ce phénomène a d'autres ramifications, en particulier, quand l'accent varie, mais elles ne me semblent pas concerner directement les questions dont nous débattons ici.

Pour la discussion que nous développons dans le texte, les cas les plus importants

du principe (C) sont ceux où une expression R ne peut être liée par un pronominal, comme dans (I) et (II) :

- (i) \* he<sub>i</sub> said that Mary kissed John<sub>i</sub>  
« il<sub>i</sub> a dit que Mary a embrassé John<sub>i</sub> »  
(ii) \* who<sub>i</sub> did he<sub>j</sub> say Mary kissed t<sub>i</sub>  
« qui<sub>i</sub> a-t-il<sub>j</sub> dit que Mary a embrassé t<sub>i</sub> »

Pour ce qui nous intéresse, nous pourrions limiter le principe (C) à ce cas, et donc à (25I), excluant (25II).

Bien que cette question soit accessoire, examinons le statut du principe (C) tel qu'il est formulé dans le texte : les expressions R sont libres. C'est assurément le principe le plus simple et le plus général qui rende compte de cas tels que (I), (II) et de (25I). Nous l'adopterons donc, à moins que ne se présentent des données empiriques qui l'infirmen. Il semble de prime abord que de telles données existent : on trouve en effet des contextes où des structures telles que (25II) sont acceptables (cf. Evans (1980)). Mais, malgré les apparences, il n'est pas évident que des contextes de ce type fournissent des données infirmant le principe (C). Il semble en effet qu'il existe un principe général qui relève du domaine du discours, dont la formulation approximative est donnée en (III), et qui a pour corollaire (IV) :

- (iii) Éviter la répétition des expressions R, sauf quand les conditions le permettent.  
(iv) Quand les conditions le permettent, répéter ces expressions.

Supposons que ce principe général du discours (III), ayant pour corollaire (IV), rende compte des contextes qui autorisent (25II). Alors ces contextes n'infirmen pas la validité du principe (C). Ils indiquent plutôt que le principe (C) peut être contourné par une condition du discours, ce qui n'est pas étonnant. De même, le jugement sur l'agrammaticalité de (25II) ne constitue pas une donnée empirique convaincante en faveur du principe (C) (bien que ce jugement découle de ce principe), puisqu'il relève de (III).

Des considérations semblables s'appliquent aux données qui font appel aux conditions de précédence et semblent infirmer les principes qui régissent le liage des pronominaux.

Il se peut que certaines données soient à même de montrer que le principe (C), tel qu'il est formulé, est trop rigoureux, mais ceci n'est pas aussi simple à établir que ce qu'on a parfois supposé.

Les principes (III) et (IV) sont très probablement du même ordre que le principe Éviter-les-Pronoms, les principes régissant l'ellipse du verbe [*gapping*], ou les diverses conditions de précédence de gauche à droite, etc. Ces principes interagissent avec la grammaire sans faire à proprement parler partie de la faculté de langage, ou peut-être sont-ils des réalisations spécifiques, dans la faculté de langage, de principes beaucoup plus généraux qui mettent en jeu la notion du « moindre effort » et la séquence temporelle. Les interactions de principes de ce genre avec la grammaire peuvent cependant être très étroites, comme dans le cas du principe Éviter-les-Pronoms, qui est particulièrement net.

46. Voir par exemple ceux développés dans Higginbotham (1979a) dans le cadre de OB, ou par le même auteur (1979c) dans le cadre de GB.

47. Mais pas à d'autres égards, notamment pas dans les contextes de croisement faible, au sens où l'entend Wasow, comme dans les exemples ci-dessous. Voir Chomsky (1977a, chap. 4 ; 1980b, chap. 4) et les références de la note précédente.

48. Il en est de même du croisement faible, et cette similarité s'étend à la variable laissée par l'accent focal. Voir les références des deux notes précédentes et l'exemple (34) ci-dessous.

49. Dans ce cas, j'admets l'existence en FL d'une règle de déplacement du syntagme *Qu* enchâssé *which book*, conformément à l'analyse développée dans Chomsky (1977a, chap. 3), et dans Aoun, Hornstein et Sportiche (1980). Nous reviendrons sur ce sujet au prochain chapitre.

50. Des exemples tels que (i) et (ii) sont cités par Brody (1979) pour appuyer l'hypothèse que la Théorie du Liage s'applique en S-structure. L'exemple (iv) est proposé par Dominique Sportiche.

51. Ce problème m'a été signalé par Robert Freidin.

52. Nous avons limité la Théorie du Contrôle au choix de l'antécédent de *PRO* (s'il y en a un). Techniquement, l'énoncé du texte n'est donc correct que si nous acceptons l'option selon laquelle  $\alpha = PRO$  dans (39). Il est cependant raisonnable de supposer que, si  $\alpha = e$ , c'est une extension de la Théorie du Contrôle qui détermine la coïncidence de *a book* et de  $[SN \alpha]$  dans COMP dans (41), étant donné le rôle que jouent les  $\theta$ -rôles dans la détermination de l'antécédent dans les constructions finales. Admettons donc une telle extension de la Théorie du Contrôle dans le cas où  $\alpha = e$ . Ce problème disparaît si nous réinterprétons la notion de « catégorie vide » comme nous le ferons au chapitre 6, où nous proposerons une analyse quelque peu différente de celle adoptée ici, mais qui n'affecte pas de façon notable la présente discussion.

53. Je présuppose ici les analyses proposées dans Chomsky (1977b), qui sont analogues à l'analyse des constructions finales présentée dans OB, que nous avons admise tout au long de cette étude. J'ai laissé de côté la question du statut de *for* dans (48ii) et (48iii). La conclusion selon laquelle le syntagme *en for* est dans la phrase matrice dans (48ii) se fonde sur des considérations discutées dans Chomsky (1977b) et sur les références citées dans cette étude. Si le syntagme *en for* est considéré comme interne à la phrase enchâssée dans (48ii), cet exemple se ramène alors à (48i) (voir la section 5.4, sur des structures de la forme (48ii)).

54. On pourrait proposer un principe différent pour rendre compte des exemples (48i) et (48ii), à savoir qu'une anaphore ne peut servir d'antécédent. Ce principe exclurait aussi des exemples tels que (i), avec *them* entrant en relation non obviatoire (proximale) avec *they*. Il exclurait également (ii), (iii) et (iv) :

- (i) they expected each other to get Bill to like them  
« ils (s')attendaient (à) l'un l'autre obtenir Bill les aimer »  
(ils s'attendaient à ce que l'un obtienne de l'autre que Bill les aime)
- (ii) they expected each other to like each other  
« ils (s')attendaient (à) l'un l'autre aimer l'un l'autre »
- (iii) they expected each other to hurt themselves  
« ils (s')attendaient (à) l'un l'autre blesser eux-mêmes »  
(ils s'attendaient à ce qu'ils se blessent l'un l'autre)
- (iv) they persuaded each other to enter the competition  
« ils ont persuadé l'un l'autre à participer au concours »

(iv) est certainement grammatical, ce qui indique que le principe proposé ici ne peut être admis sous cette forme générale. Des exemples du type (i)-(iii) ont été discutés dans la littérature sur les réciproques. Ils me semblent plutôt marginaux, mais ne paraissent pas constituer des violations aussi évidentes que celles dont j'ai discuté dans le texte.

Notons que les exemples qui viennent d'être examinés fournissent un argument

indépendant de ceux de Chomsky (1977b) ; et de OB en faveur d'une analyse en termes de déplacement vers COMP laissant une variable, notamment dans des constructions finales et des constructions adjectivales complexes telles que (47). Ce déplacement est en effet requis pour former les S-structures qui permettent de dériver l'interprétation appropriée de *PRO*, conformément à la Théorie du Liage.

55. Je suis redevable à Jan Koster pour plusieurs de ces exemples.

56. Une question pour laquelle je n'ai pas de réponse se pose à propos d'exemples tels que (39i) :  $[SN \alpha]$  dans COMP ne c-commande pas ici la variable  $t_i$  à cause de la présence de *for*. Cet élément lie cependant  $t_i$ . Nous verrons au prochain chapitre que la proposition selon laquelle un certain type de gouvernement ne s'applique pas dans des structures de ce type présente un certain intérêt. Nous pourrions venir à bout de ce problème en redéfinissant la notion de « variable », si l'on remplaçait « A'-lié » par « coïncidant avec un opérateur dans un COMP qui c-commande » (cf. la note 30 du chapitre 2). Dans l'attente d'une analyse plus satisfaisante, je laisserai pour le moment cette question en suspens.

57. L'équivalent de (61) est cependant grammatical en néerlandais (cf. la note 3). Il existe d'autres variations de langue à langue qu'il conviendrait d'explorer. En anglais, *each other* impose souvent une sorte d'exigence de pluralité dans une autre partie de la phrase, comme dans (i)-(iii) :

- (i) \* they read each other's book  
« ils ont lu le livre de l'un l'autre »
- (ii) \* they saw a picture of each other  
« ils ont vu une photo de l'un l'autre »
- (iii) \* they turned the child against each other  
« ils ont tourné l'enfant contre l'un l'autre »

Ces phrases deviennent grammaticales si *book*, *picture* et *child* sont au pluriel (incidence, la phrase (iii) devient ambiguë dans ce cas). Cette condition n'est pas valable en finnois et en norvégien où les exemples équivalents à (i), par exemple, sont grammaticaux (comme me l'ont signalé Lauri Carlson et Tarald Taraldsen (communication personnelle)). Le statut de cas tels que (iii) en anglais est obscur. Ainsi, (iv) semble-t-il plus acceptable que les exemples précédents, comme le fait remarquer Dominique Sportiche :

- (iv) they kicked the ball towards each other  
« ils ont envoyé le ballon vers l'un l'autre »

De plus amples recherches seront nécessaires pour déterminer la nature de ces constructions et les paramètres en cause (cf. la section 5.2 pour des commentaires plus approfondis sur cette question).

58. Sur le comportement des pronoms dans les SN, voir Fiengo et Higginbotham (1979).

59. J'ai supposé ici que c'est le cas non marqué, et que les infinitifs fléchis, comme ceux du portugais, constituent une exception marquée (cf. sur ce dernier point Rouveret (1979, 1980) et Zubizarreta (1980)).

60. Rappelons que la NIC a d'importants avantages sur la PIC ou sur la Condition des Phrases à Temps Fini, par exemple dans les cas mettant en jeu des règles d'interprétation à longue distance, comme dans (i) et (ii), qui sont admis par la NIC, mais exclus par la PIC ou la Condition des Phrases à Temps Fini, si l'on n'ajoute pas à ces conditions une ou plusieurs stipulations *ad hoc* :

- (i) they expected [<sub>P</sub> that [pictures of each other] would be on sale]  
 \* ils (s')attendaient (à ce) [que [des photos de l'un l'autre] soient en vente] \*
- (ii) they expected [<sub>P</sub> that { PRO feeding each other }  
 { PRO to feed each other } ] would be difficult  
 \* ils (s')attendaient (à ce) [que { PRO nourrissant l'un l'autre }  
 { PRO nourrir l'un l'autre } ] soit difficile] \*

Dans les deux cas, P' est une phrase à temps fini (avec un accord fléchi) et elle bloquerait donc la relation de corréférence entre *they* et *each other* dans (i), ou entre *they* et *PRO* dans (ii), si l'on admettait la PIC ou la Condition des Phrases à Temps Fini, bien que les deux exemples soient prédits par la NIC (cf. également la note 36, à propos d'un problème qui se pose dans le système de GB).

61. Il y a certes davantage à dire sur l'accord. J'admettrai ici que l'accord des déterminants et des adjectifs est le résultat d'une percolation à partir d'un SN, d'un SA ou d'un SV, et que SV absorbe les traits de FLEX, d'une manière que nous examinerons à la section 4.5. On se reportera pour des approches plus développées, et quelque peu différentes, à Williams (1980) et Manzini (1980).

62. Par exemple, en japonais, en coréen et dans beaucoup d'autres langues, l'élément traduit par un réfléchi en anglais n'observe par la Théorie du Liage esquissée ci-dessus. Il semble plutôt pouvoir être lié à un sujet qui le c-commande. On a avancé que ces éléments (tout du moins dans certaines langues) peuvent être sujets à un contrôle pragmatique, et qu'ils peuvent ne pas avoir d'antécédent. Ces langues semblent à d'autres égards avoir une théorie du Liage qui ressemble par certains aspects à celle esquissée ici, bien que de nombreuses questions restent encore sans réponse (voir Kim (1976), Oshima (1979), Farmer (1980), Mohanan (1980), ainsi que de nombreuses autres sources).

63. Peut-être devrions-nous ajouter à (73) la condition (i) :

- (i) à moins que  $\delta$  ne soit coïncidé avec la tête de  $\gamma$ .

Cette condition permettrait de rendre compte des propositions relatives, qui permettent la percolation d'un indice jusqu'au SN tête de la relative, si la structure correcte des relatives est bien celle de (ii) :

- (ii) [<sub>SN</sub> SN<sub>i</sub> P']

(iii), par exemple, est exclu de la portée de (73) par (i), et cet exemple est donc agrammatical :

- (iii) [<sub>SN<sub>i</sub></sub> [<sub>SN<sub>i</sub></sub> the man] [<sub>P</sub> [<sub>P</sub> I<sub>i</sub> saw [<sub>SN<sub>i</sub></sub> himself]]]]  
 \* [[l'homme] [[qui] [i, a vu [lui-même]]]] \*

Comme nous le verrons ci-dessous dans le texte, le seul cas particulier de (73) qui joue effectivement un rôle dans cette discussion est celui de (iv) :

- (iv) \* [ ...  $\alpha_1$  ... [ $\beta_1$  ...  $\gamma_1$  ... ] ...  $\alpha_1$  ... ]

où  $\alpha_1$  apparaît soit à gauche, soit à droite de la configuration enchâssée de (73), et où  $\alpha_1$  n'est pas la tête de  $\beta_1$ . Si le principe (73) s'avère trop rigoureux tel qu'il a été formulé, nous pourrions donc le remplacer par (iv) dans notre définition de la notion d'« accessibilité ».

64. Notons que cette conséquence est sûrement correcte, et qu'elle constitue tout

ce dont nous avons besoin pour rendre opératoire la Théorie du Liage. On pourrait se demander si cette propriété — à savoir (iv) à la note précédente — est « isolée », ou si elle dérive plutôt d'un principe beaucoup plus général tel que (73), qui pourrait à son tour dériver de quelque autre principe.

Si  $\alpha$  dans (76) est une anaphore, elle peut parfois être liée par l'objet de *disturb*, ce qui donne des constructions telles que 2.4.3(18), malgré l'absence de c-commande. Des cas de ce type ne sont pris en compte par aucune des théories passées en revue ici, et nécessitent peut-être une légère modification de la Théorie du Liage, tel qu'un assouplissement de la notion de c-commande. J'ai laissé cette question de côté dans l'ensemble du texte.

65. Ces jugements ne peuvent guère être qualifiés de limpides. Le contraste entre (80) et (81) me semble toutefois réel (cf. la note 3).

66. Cf. Chomsky (1977a, chap. 3), sur la base d'observations de Richard Kayne et d'Ivonne Bordelois. Voir aussi Koster (1978b).

67. La discussion qui suit est basée sur des suggestions de Tim Stowell et de Dominique Sportiche.

68. Certains locuteurs jugent (84) plus acceptable que la même phrase avec un réfléchi (*themselves*) à la place du réciproque. S'il en est ainsi, cela peut être dû au fait qu'il y a une autre possibilité dans le cas du réfléchi, à savoir un pronom (dans ce cas, *them*), alors qu'il n'y en a pas dans le cas du réciproque.

69. Des exemples semblables à (82) et (86) sont discutés dans Postal (1974), ainsi que dans d'autres travaux.

70. Cf. Jaeggli (1980b) pour une discussion du statut de *il* et d'éléments similaires, basée sur des idées de Kayne (1972).

71. Notons que nous ne pouvons restreindre l'ensemble des lieurs à celui des arguments. Les non-arguments sont dans le cas général des lieurs pour la trace de SN, par exemple, dans des cas qui mettent en jeu le principe (A) de la Théorie du Liage.

72. La discussion qui suit s'inspire de certaines observations de Dominique Sportiche.

73. Je n'ai par exemple rien dit du subjonctif, construction assez marginale en anglais, qui se comporte de la même manière que les phrases à temps fini au regard de la Théorie du Liage, bien qu'il n'y ait pas d'élément ACC lexicalement réalisé. Il nous suffit pour le moment de stipuler qu'il y a un ACC nul dans les subjonctifs anglais. Beaucoup d'autres questions se posent cependant à propos des subjonctifs, dès que l'on se tourne vers d'autres langues, y compris des langues relativement proches de l'anglais.